

CHRONIQUE FEMINISTE

périodique bimestriel - 100 f

juillet - août 87 - N° 23

FEMMES ACTIVES

MATERNITES:

LES ANCIENNES ET LES NOUVELLES

Université des Femmes

UNIVERSITE DES FEMMES

Place Quételet 1a, 1030 Bruxelles, tél: 021219.61.07.

Equipe

Françoise Hecq	Louise Thirion
Martine La Haye	Laurence Broze
Hedwige Peemans-Poullet	Anne Van Seymortier
Geneviève Simon	Louisa Soriano
Edith Rubinstein	Colette Ingels
Nadine Plateau	Alla Denesiok
Fanny Filosof	Linda De Reys
Geneviève Braun	Christine Seghuin

• Cours, Conférences, Séminaires

Participation aux frais
Pour toutes les activités
de l'année: 1.500 fr.
Par séance: 100 fr.

• Centre de Documentation

Consultation de livres, revues, documents bibliographies.
Information et assistance pour travaux de mémoires.
Ouvert du lundi au vendredi
de 10 h à 17 h; le mardi de 10 h à 19 h et sur rendez-vous.

• Publication bimestrielle

CHRONIQUE FEMINISTE

Au numéro
Sur demande à l'université des femmes (contre versement au
compte ci-dessous) ou dans les librairies

Abonnement à 6 numéros:
Belgique 500 fr.b.
Etranger 700 fr.b.

A verser au compte n° 001-1118659-34 de «Université des Femmes -
Chronique» (bien préciser le nom et l'adresse de l'abonné)

«TROPISMES»
Galerie des Princes 11, 1000 Bruxelles
Tél. 021512.88.52
«LA NOUVELLE ETINCELLE»
chée de Wayre 86, 1050 Bruxelles
Tél. 021512.01.43
«LIBRARIE CANDIDE»
place Brugmann 2, 1060 Bruxelles
Tél. 02/344.81.94
«ARTENYS»
chée d'Ixelles 249, 1050 Bruxelles
Tél. 02/647.95.17
Réservé aux femmes
«SORGELLOOS»
chée de Waterloo 365, 1060 Bruxelles
«LA MAISON DU NOUVEL AGE»
chée de Charleroi 71, 1060 Bruxelles
«FNAC - CITY 2»
1000 Bruxelles
Tél: 021217.47.20
«VRINDTS»
rue de la Croix de Fer 53
1000 Bruxelles
Tél: 021512.84.15

SOMMAIRE

Pré-texte	3
Programme de l'université des Femmes	4
Dossier : anciennes maternités - nouvelles maternités	
L'adoption	6
«Je t'ai trouvé au bout du monde-	8
La filiation spermatozoïdale	9
Whitehead contre sperme	11
La clef des songes	14
Supplément de filiation	15
Ecole : «Prépare ton avenir dès a présent	16
Pages de notre histoire	
Lustucru, l'eusses-tu cru?	17
Le travail ménager et la farce du cuvier	18
Histoire d'infirmières	18
1932 : ce que la JOC Féminine demande	19
Des femmes à connaître ou à reconnaître	20
Histoire en escalier	21
Sauvettes	22
Travail : femmes actives	
Qualification et déqualification du travail des ouvrières	25
A la commission du travail des femmes	28
Les moins de 25 ans : que font-elles?	29
Action positive dans l'emploi	30
Action positive dans la formation	31
L'intégration des femmes dans les métiers masculins	32
Le big bang	33
Attentives	35
Lectures	41
Bibliothèque	51
Incomplètes	55

Les activités d'éducation permanente de l'université des Femmes
sont réalisées avec l'appui du Ministère de la Communauté Française,
du Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Commission Française
de la Culture.

Chronique est éditée avec l'aide de la CGER.

Ed. Resp. : F. Filosof - 19, rue Mignot Delstanche. 1060 Bruxelles

Impensable.
Inqualifiable.
La justice tourne fou.

Magda Van Goethem a été incarcérée, le 30 avril, séance tenante, pour six mois, comme une criminelle, à la prison de Forest.

Pour avoir refusé un droit de visite au père de leur enfant, une fillette de deux ans et demi, dont elle a la garde légale. Refusé? ... pas vraiment.

Le tribunal avait, précédemment, proposé que la visite se fasse chez elle, en sa présence.

Refus du père.

Magda avait ensuite proposé que l'enfant soit présenté au père, mais en présence d'une autre personne.

Refus du père.

Père, qui est Iranien, qui avait menacé d'enlever l'enfant, qui l'aurait peut-être fait comme tant d'autres de toutes nationalités avant lui.

Mais le juge, incroyablement sourd aux menaces du père, décide que les visites doivent se faire sans condition. Magda, qui a toutes les raisons de ne pas faire confiance au père "menaceur" refuse cette (sans) condition, préférant au kidnapping de sa fille l'affrontement avec la justice. Voilà le crime de Magda.

Si elle avait accepté elle aurait été, peut-être, une mère comme celles que nous avons vues à la manifestation devant la prison de Forest, ce mercredi 6 mai, manifestation à l'initiative de l'Association pour la Défense des Enfants Enlevés.

Nous n'avons jamais assisté à une manifestation aussi douloureuse. Une centaine de manifestants, essentiellement flamands (Magda dépend de la circonscription judiciaire de Louvain) étaient venus protester contre cette incarcération ignominieuse.

Montant et descendant silencieusement la rue de la Jonction, deux drapeaux noirs de deuil et de douleur en tête, une clochette tintant le matin des prisonniers, des gens simples, des vous et moi, sans "grands" au premier rang, défilaient dans le calme, en silence, devant la prison des femmes de Forest.

Sur les panneaux, des photographies agrandies d'enfants et des plaintes : "enlevé par son père"..., "je n'ai plus revu mes deux enfants...", "enlevée depuis deux ans...".

Des mères, comme les Folles de Mai, et aussi folles de douleur, portant contre leur poitrine ce qui leur restait de leur maternité : des souvenirs en couleurs d'enfants rieurs, joyeux, d'enfants dont elles sont sans nouvelles depuis un, deux, trois ans. Des femmes aux traits creusés, des femmes dignes, la gorge nouée, le regard fixe ou les yeux mouillés, cachant leurs larmes comme une honte, des femmes simples, des vous et moi, sans "grands" au premier rang pour les soutenir. Des grands-parents ...

Sur les feuilles distribuées nous lisons: "Magda, nous ne te laissons pas tomber". Magda qui n'a pas voulu se soumettre, qui n'a pas voulu grossir le rang des mères victimes d'enlèvements d'enfants, Magda qui a pris six mois fermes pour cela, Magda victime d'un jugement aveugle, Magda victime d'un jugement indifférent à tous les cas bien connus d'enfants enlevés par les pères, un juge à faire douter de la Justice.

A se demander s'il n'y aurait pas, en 1987, une maladie aussi galopante que le SIDA, une maladie sociétale que l'on pourrait appeler syndrome de la surprotection des pères désirants, maladie produisant, en réaction, une mise en place étonnante du judiciaire alors qu'aucun remède n'a encore été apporté à une maladie combien plus ancienne et plus fréquente, celle "de l'amnésie des pères oubliants".

Voici le texte de la pétition:

STOP AUX MENACES ET AUX ENLEVEMENTS!

Magda, nous ne te laissons pas tomber!

Cela dépasse les bornes!

Ceci est un appel urgent à toutes les instances concernées, pour qu'une situation semblable ne se reproduise plus JAMAIS.

Il faut qu'on trouve des solutions humaines.

NOUS EXIGEONS DES MESURES PREVENTIVES!

L'épée de Damoclès nous pend au-dessus de la tête!

Ceci doit changer!

Emprisonner un parent ne solutionne pas les problèmes des/pour les enfants, au contraire!

L'A.D.E.E. propose que les tribunaux n'accordent des droits de visite étendus que lorsque le parent de nationalité étrangère peut réellement prouver par des documents certifiés que le jugement belge en matière de garde des enfants, soit accepté dans son pays. A défaut, les tribunaux ne peuvent accorder que des droits de visite limités, par exemple en présence de tiers etc...

SOUTENEZ NOTRE ACTION !

NOS ENFANTS SONT DES ETRES HUMAINS PAS DES MEUBLES !

*A.D.E.E. - N. DEHAN - avenue Charles Quint 402 - 1080 Bruxelles.
tél. 02/465.33.31.*

*Magda Van Goethem a été remise en liberté provisoire le 8 mai 1987.
Quand même.*



Au travail

L'Université des Femmes, pour l'année 1987-1988, entend diversifier plus encore ses activités. Voici les grandes lignes de force de son programme :

- porter à l'extérieur nos exposés sur des thèmes qui sont nos sujets de recherche, dans les écoles sociales, normales, etc, et, par là, montrer l'intérêt et la nécessité de connaître les démarches féministes.

- continuer le travail de formation permanente tous les jeudis qui, au cours du premier semestre, seront consacrés à l'histoire et à la sociologie

de la famille.

- publier nos recherches : au premier semestre sortiront les premières publications, résultat de deux années de travail, du séminaire d'histoire orale. En septembre, un numéro spécial de *Chronique Féministe* sera consacré au sexisme caché dans l'enseignement. Problématique méconnue à laquelle le séminaire "enseignement" de l'Université des Femmes s'attache depuis près de trois ans. Par de nombreuses approches-interviews, débats, abondante critique bibliographique, cette publication fera l'état de la question.

Ultérieurement, le groupe qui réfléchit sur les nouvelles maternités et les nouvelles techniques de reproduction publiera la synthèse de ses réflexions.

Refaire une journée "enseignement" qui se situera en avril 1988.

Par ailleurs, l'Université des Femmes organise ce 26 septembre 1987 un colloque, réservé aux spécialistes, concernant l'individualisation des droits en sécurité sociale et la transformation des droits dérivés. *Chronique Féministe* en rendra compte et les actes seront publiés.

Bonnes vacances à toutes

Chronique Féministe de septembre

En septembre, un numéro spécial de *Chronique* sera consacré à "L'enseignement et la différenciation sexuelle". Il abordera les questions suivantes : la mixité, les choix d'études et d'options des jeunes filles ainsi que les stratégies européennes et belges de l'égalité des chances des filles et garçons dans l'enseignement. Des interviews d'enseignantes introduiront des problématiques encore incertaines et par exemple, celle de la relation des filles aux mathématiques. Des jeunes filles étudiantes de l'enseignement secondaire et supérieur y diront ce que sont leurs choix et leurs projets. De nombreux témoignages, des lectures de publications récentes, des suggestions afin d'évaluer correctement la situation présente des filles dans l'enseignement.

*Les immigrés à Bruxelles : la voie est libre pour
la surenchère raciste*

Soyons logiques

Il faut refuser le droit de vote à toutes les communautés où les hommes oppriment les femmes, nous dit-on.

Or, dans toutes les communautés, les hommes oppriment les femmes.

Donc, il faut refuser le droit de vote aux hommes dans toutes les communautés.

Soyons pratiques

Seules voteront désormais les femmes indigènes et immigrées.

Soyons sérieuses

L'oppression des femmes ne doit pas servir d'argument pour justifier le racisme.

Anciennes maternités

Nouvelles maternités

L'ADOPTION

Du nouveau dans les anciennes maternités - paternités.

La publicité dont bénéficient les nouvelles techniques de reproduction (NTR) ou reproduction assistée finit par occulter ou laisser dans l'ombre les nouvelles conditions de l'adoption, c'est-à-dire, le renouveau du côté des anciennes maternités. La nouvelle législation d'abandon d'enfants mineurs (1) permet cependant de devenir père ou mère d'adoption dans des conditions moins stressantes pour les parents et plus saluaires pour les enfants.

Pendant longtemps le droit de l'adoption a tenu compte principalement la demande de l'adoptant. Celui-ci était supposé vouloir trouver avant tout un héritier à qui laisser son nom, sa fortune ou son entreprise. L'idée n'était venue à personne que l'on pouvait avoir envie de jouer "papa/maman" avec un petit bébé. Ainsi jusqu'en 1940 l'adoption était une affaire qui se passait entre adultes. L'adoptant devait avoir au moins 50 ans et l'adopté devait être majeur. Il était bien entendu exclu d'adopter un enfant si on avait déjà des enfants légitimes ou naturels reconnus. A partir de 1940 l'adoption a été élargie aux enfants mineurs. Mais jusqu'en 1969, il demeurait exclu d'adopter un

enfant s'il y avait déjà des enfants légitimes ou reconnus.

Petit à petit l'optique de l'adoption s'est transformée. Sans évoquer ici le cas de l'adoption qui est, en réalité, une régularisation de la naissance d'un enfant naturel, l'adoption d'un enfant extérieur à la famille est progressivement considérée à partir du point de vue de "l'intérêt de l'enfant". Elle se place alors dans le contexte d'une politique d'accueil de l'enfant. Les vertus de l'éducation familiale ont été chantées sur tous les toits depuis la fin de XIXème siècle et petit à petit un certain discrédit a frappé l'éducation en orphelinat ou en home. Aujourd'hui tout le monde convient que pour un enfant, être élevé dans une famille vaut mille fois mieux que d'être "placé".

Diverses mesures d'assouplissement interviennent donc successivement. L'âge auquel les adoptants étaient "recevables" est abaissé, l'écart entre l'âge de l'adoptant et celui de l'adopté est réduit. Enfin, bien que les conditions soient toujours un peu plus restrictives, une personne seule, célibataire par exemple, peut adopter un enfant (à comparer avec ces

médecins qui refusent une N.T.R. à une célibataire...)

Le gros hic restait le problème de l'adoptabilité. Il y a toujours beaucoup plus de parents candidats à l'adoption que d'enfants adoptables en Belgique. Or, dans la réalité, il y a beaucoup d'enfants qui sont pratiquement abandonnés. En 1980 la juriste J. Dalcq avait cité les chiffres suivants : 13.346 enfants sont placés (en home) par le Tribunal de la Jeunesse, parmi ceux-ci 44% reçoivent des visites et de la correspondance, 33% reçoivent uniquement des visites, 4,3% reçoivent uniquement de la correspondance, 13,5% ne reçoivent ni visite ni correspondance. Ces derniers au moins devraient être considérés comme abandonnés. A l'heure actuelle il y aurait quelque 30.000 enfants "placés" (Projet de loi..., Rapport..., Chambre, Session 86/87, doc. - 583/2 -85/86). Mais la procédure pour les faire reconnaître comme abandonnés n'est pas simple et il arrive que les homes décrochent in extremis des déclarations ou démarches des parents. Il faut savoir que la subside mensuelle moyenne pour un enfant placé est de l'ordre de 50.000frs. Et bien des institutions "comptent" sur les enfants abandonnés pour pouvoir vivre.

"L'intérêt de l'enfant" est donc une matière fort subtile. Il y a d'abord la question de l'abandon. Il est rare que

Maternités

des parents passent à la déclaration d'abandon. Mais hormis des cas bien explicables, peut-on considérer qu'un enfant n'est pas abandonné quand il reçoit une lettre par an? Faut-il privilégier absolument cette parenté biologique si ténue soit-elle contre une parenté d'adoption beaucoup plus présente? Dans la plupart des pays d'Europe les conditions d'adoptabilité sont plus simples depuis longtemps déjà.

Ces idées qui évoluent ont "croisé" le souci du parlementaire P.S.C., L.Remacle, qui a déposé en 1984 à la Chambre d'abord, au Sénat ensuite (7 janvier 1986) une "proposition de loi relative à l'adoption et aux actes de l'état civil". Cette proposition vise à: *"permettre à une femme qui ne souhaite pas éduquer elle-même son enfant de lui donner naissance dans la plus grande discrétion tout en recherchant un foyer d'accueil pour l'enfant"*. Parallèlement, elle veut *"faciliter l'adoption des enfants abandonnés de fait"*.

Le premier but de la loi visait à détourner les femmes de l'avortement. Elle a été battue en brèche par la loi sur la filiation. En effet au point de départ L.Remacle proposait de faciliter l'adoption d'un enfant dont la naissance demeurait cachée. On sait que la nouvelle loi sur la filiation empêche désormais que la naissance soit anonyme. La mère est toujours identifiée. Elle doit donc si elle ne veut pas le garder "procéder" à l'abandon de son enfant ce qui est certainement beaucoup plus éprouvant. Reste donc la deuxième partie de la proposition qui vise à définir le statut de l'enfant abandonné et à procéder à la constatation d'abandon.

La proposition de loi Remacle a fait l'objet de discussions en commissions et d'amendements. Elle est finalement devenue la Loi (du 20 mai 1987, M.B. du 27 mai

87) relative à l'abandon d'enfants mineurs.

Cette loi est assez fondamentale parce qu'elle modifie radicalement la notion d'abandon. Autrefois, il suffisait que des parents se manifestent une fois par an, soit par une visite, une carte postale voire un coup de téléphone pour que l'enfant ne puisse être considéré comme abandonné et donc ne puisse faire l'objet d'une adoption. Or, les organismes qui accueillent les enfants de ce type tiennent aux subsides que leur procurent ces enfants. Ce subside peut atteindre, nous l'avons dit, 50.000 francs par mois et donc dépasser le coût réel d'hébergement de l'enfant. Il était donc tentant pour de telles organisations de se donner la peine, au moins une fois par an, de courir après les parents pour leur soutirer une manifestation quelconque de leur intérêt pour leur enfant.

Aujourd'hui la notion d'abandon est beaucoup plus extensive. Pour des enfants abandonnés non pas à leur naissance, mais plus tard, il suffit de constater que volontairement pendant un an, le ou les parents n'ont pas entretenu avec leur enfant *"les relations affectives nécessaires à son épanouissement"* ou qu'ils ont *"gravement négligé d'exercer l'autorité parentale"* pour que l'enfant soit déclaré abandonné. Il va de soi que les parents qui se trouvent involontairement dans une telle situation (démence, dépression nerveuse, emprisonnement, etc...) ne pourront donner lieu à un tel jugement. Pour des enfants abandonnés dès leur naissance, le délai d'observation sera seulement de six mois.

A partir du moment où un enfant sera déclaré "abandonné", il pourra être adopté. Le tuteur qui sera provisoirement investi de l'autorité parentale aura même la charge de faire adopter l'enfant en question.

Les parents abandonnants, ne pourront pas s'opposer à l'adoption. Le juge n'est pas tenu de les "entendre" avant de procéder à cette adoption.

Les membres de la famille de l'enfant en passe d'être abandonné pourront recueillir chez eux cet enfant et se faire transférer l'autorité parentale. Dans ce cas l'enfant ne pourra être déclaré "abandonné" et il ne sera pas nécessaire pour les membres de la famille de l'adopter.

C'est au Tribunal de la Jeunesse que revient la délicate mission de déclarer quels enfants sont "abandonnés" et donc adoptables. Il faudra bien sûr qu'il procède avec tact, qu'il tienne compte des problèmes spécifiques du Quart-Monde, etc... Toutefois, il est certain que la loi opte résolument pour l'intérêt de l'enfant et que c'en est fini de cette protection de la parenté biologique à n'importe quel prix.

Il aurait été incompréhensible aussi, qu'au vu de l'évolution des nouvelles techniques de reproduction qui créent de plus en plus une distance entre la parenté sociale et affective et la parenté biologique, seuls les enfants abandonnés soient restés soumis à la primauté absolue de la parenté biologique.

Cette nouvelle loi devrait rendre "adoptables" plusieurs centaines d'enfants chaque année.

Pourvu que les parents "en désir d'enfants" aillent à la rencontre de ces enfants qui attendent de trouver des parents qui les auront choisis.

Hedwige Peemans-Poullet

(1) Cette procédure est tombée en désuétude par suite de l'adoption de la nouvelle loi sur la filiation.

"Je t'ai trouvé au bout du monde"

par Dominique Grange.

De Dominique Grange, nous avons déjà lu "L'enfant derrière la vitre" (Chronique "Nouvelles Maternités" n°16). Elle y racontait l'échec de ses nombreuses FIVETE.

Dans ce livre, elle en parle encore : "Des deux années écoulées, passées à tenter de vaincre une stérilité irréductible, je gardais le souvenir cuisant d'un combat inutile. En confiant à la médecine moderne la tâche de faire de moi à n'importe quel prix une mère biologique, je m'étais laissée comme déposséder de mon désir. Désir qu'elle récupère en décidant de recourir à l'adoption

Ce livre est donc l'histoire, presque au jour le jour, de cette adoption, décrivant l'angoisse, la patience, la ténacité, puis la joie d'être mère, ici d'un petit chilien, non pas par goût de l'exotisme, mais parce que les petits français sont difficilement adoptables. C'est aussi, en même temps, l'histoire de l'écriture de son livre "L'enfant derrière la vitre", des questions qu'elle se pose en écrivant "...cela m'oblige à analyser des choses que je n'avais pas décelées en moi au moment où je vivais l'épreuve FIVETE... Par exemple cette part de narcissisme dans ce désir de se reproduire à tout prix, cette survalorisation de l'héritage génétique...même si cela est tout à fait inconscient...", de son regard sur les médias : "...Bernard Pivot y consacra en partie un "Apostrophes" (à l'affreux calvaire des femmes stériles) mais hélas il n'y eut aucune femme pour témoigner. Toujours pareil en somme : la parole aux médecins, aux spécialistes, à ceux qui détiennent le

pouvoir. Mais les "usagères", elles, se taisent..." Le couple constate que l'adoption n'est pas à la portée de tous: "Je me demande comment font les ouvriers ou les vendeuses de supermarché qui veulent adopter un enfant. Il faut une sacrée disponibilité..." mais pas seulement : il faudra aussi pas mal d'argent pour aller chercher cet enfant "du bout du monde", pour les formalités, le voyage, le séjour sur place. (Ici je voudrais signaler que, si aucune adoption n'est gratuite, elles ne sont pas toutes aussi onéreuses, et que tous les adoptants que je connais ont accueilli leurs enfants à Zaventem).

Dans son projet d'adoption et ceci est très émouvant, Dominique Grange entend restituer à l'enfant son histoire, son origine. Elle compte, plus tard, retourner avec lui au Chili et déjà elle prépare un album où elle conserve la trace des démarches, les notes des premiers achats, les photos des parents en attente, auxquelles s'ajouteront les photographies du home où il a vécu ses premières semaines, celles des premières personnes qui se sont occupées de lui, de la ville où il est né, de la première rencontre avec ses nouveaux parents.

Dominique Grange écrit aussi la misère au Chili, tous ces enfants adultes avant l'âge et crevant la faim : "Des grappes d'enfants squelettiques, errant à moitié nus, ou bien assis à même

le sol, dans la boue, les flaques d'eau..." et toujours ce rapprochement avec les NTR : "Quand on réfléchit aux quinze mille francs (français) que coûte chaque tentative de fécondation in-vitro et qu'on sait que certaines femmes en font jusqu'à dix, douze, quatorze même, on a honte d'avoir participé à un gâchis d'argent pareil... Pendant ce temps au Brésil, les nouveaux-nés meurent dans les maternités parce que le lait coûte trop cher! Le désir d'enfant justifie-t-il cette folie, cette invasion des technologies aguichantes dans lesquelles les femmes vont se jeter... avec si peu de chances de réussite?"

Enfin Dominique Grange insiste sur le manque d'information concernant l'adoption et surtout sur le sens de l'adoption qui est : "le besoin de trouver des parents à des enfants qui n'en ont pas, et non l'inverse", l'inverse étant : "l'adoption d'embryons congelés" ce qui suppose qu'il faut "créer des enfants sans parents pour répondre à la demande de parents sans enfants", or, "l'adoption n'est pas une technique de reproduction".

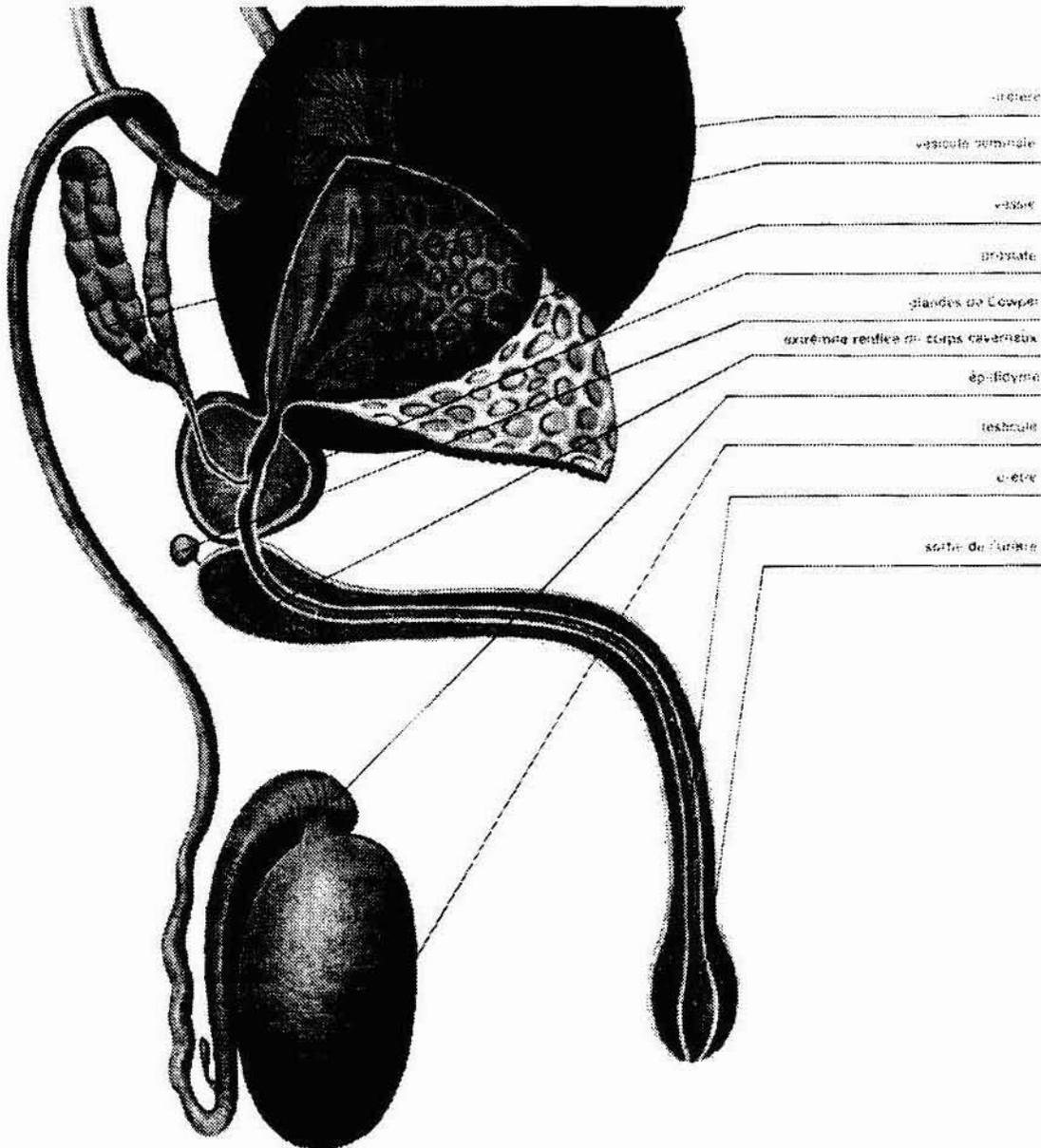
Beau livre qui pourra aider de futurs adoptants et qui laisse percer l'angoissante question de la misère et de son cortège d'enfants adoptables par les biens-nantis que nous sommes.

F.F.

*Je t'ai trouvé au bout du monde,
Journal d'une adoption, par Dominique Grange
Ed. Stock/Laurence Pernoud.*

LA FILIATION SPERMATOZOIDALE

Un juge américain a condamné une mère porteuse, Mrs Whitehead, à céder au père biologique, Mr Stern, un enfant conçu par IAD, la donneuse d'ovule étant Mrs Whitehead et le donneur de sperme étant Mr Stern.



Mr et Mrs Stern forment un couple uni, riche. Ils désirent un enfant mais les médecins considèrent que Mrs Stern ne peut mener une grossesse à terme sans danger pour sa santé. Qu'à cela ne tienne, les Stern, qui peuvent se le permettre, feront appel à une

mère porteuse. Signalons qu'aux Etats-Unis quelques 500 enfants sont déjà nés de mères porteuses et que les agences spécialisées fleurissent; donc on y fait déjà de bonnes affaires avec de bons utérus. C'est Mrs Whitehead, mère de deux enfants - donc

femme qui a fait ses preuves! - qui portera l'enfant pour les Stern, enfant conçu par IAD, le donneur de sperme étant Mr Stern et la donneuse d'ovule Mrs Whitehead.

Du point de vue biologique nous

pourrions, nous référant à la panoplie des filiations (1) considérer que l'enfant né de cette union est un enfant adultérin a patre ; selon notre législation, il porterait le nom de la mère, mère qui pourrait exiger la reconnaissance de l'enfant par le père, donc des aliments et un droit à la succession paternelle comme pour un enfant légitime.

Mais un contrat lie William Stern et Mary Whitehead, contrat qui stipule qu'à la naissance l'enfant sera remis aux Stern contre 10.000 dollars. C'est le prix convenu pour la location de l'utérus de Mrs Whitehead. Or, après avoir porté l'enfant qui est biologiquement autant le sien que celui de Mr Stern puisque le contrat couvre et la location de l'utérus et l'achat de l'ovule, Mrs Whitehead refuse de rendre l'enfant et de toucher l'argent. La fibre maternelle, ça existerait ! Les Stern intentent un procès pour récupérer l'enfant. Toute l'Amérique, en émoi, attend le jugement du juge Sorkow. Celui-ci décidera que le contrat sera respecté et que l'enfant sera remis au père biologique. Au père et non au couple. Donc ce jugement indique, quelle que soit l'intention du juge, que dans le contrat Whitehead-Stern ce n'est pas le désir du couple stérile qui prime, c'est l'aspect biologique.

Ce jugement est cependant curieux puisque les lois de l'Etat du New-Jersey interdisent les ventes d'enfants. Mais sans doute - il faudrait pouvoir lire les attendus du jugement - le juge a-t-il estimé qu'il n'y avait pas d'achat d'enfant, malgré le contrat financier, quand l'accord est établi par un père biologique. Ce jugement a une importance capitale pour l'avenir puisque, à défaut de loi, il peut faire jurisprudence ; aussi nous suivrons cette affaire jusqu'à sa conclusion, Mrs Whitehead, la mère, ayant décidé de faire appel.

Dans la Chronique précédente j'avais écrit que c'est l'enfant qui fait d'une femme une mère et une mère qui fait d'un homme un père. Or, le jugement rendu dit, lui, que c'est le spermatozoïde via le contrat qui établit la filiation et que la mère biologique et porteuse peut, dans certains cas, n'avoir aucun droit ni devoir sur l'enfant. L'enfant doit d'ailleurs être adopté par Mrs Stern et il s'agit bien d'une adoption, puisque la fillette n'a aucun lien biologique avec elle.

Ce jugement fait donc apparaître un phénomène assez particulier et rendu possible grâce aux NTR et surtout à leur large publicité. C'est la possibilité pour un homme de devenir père par l'achat d'un ovule et la location d'un utérus sans avoir avec la femme qui possède l'un et l'autre aucun rapport qu'il soit sexuel ou affectif. Tout comme il passe un contrat pour l'achat d'une voiture. On peut se demander s'il existera un service après vente et ce que deviendra l'enfant si malgré tous les tests stipulés dans le contrat, il n'est pas conforme à la commande. Je crois que certains seront tentés de faire un parallèle entre I.A.D. (insémination avec sperme d'un donneur) qui permet à une femme d'avoir un enfant sans rapport sexuel et ce que je serais tentée d'appeler l'AOLU (achat d'ovule et location d'utérus) qui permet à un homme d'avoir un enfant sans rapport sexuel. C'est pour moi une comparaison qui n'a pas de sens. En effet, si on peut se poser des questions sur les raisons qui incitent les hommes à devenir donneurs de sperme, ce geste, qui est gratuit, n'est qu'un geste. Il peut aussi bien être vite oublié qu'engendrer des fantasmes, mais - il me semble - qu'on ne peut établir de symétrie entre une masturbation et une grossesse.

Parce qu'il ne faut pas évacuer trop vite le problème des mères porteuses.

Il me semble hypocrite de sortir ce problème du contexte financier. Même si certaines femmes interrogées prétendent aimer rendre ce service, ce ne sera tout de même jamais Madame la baronne qui portera un enfant pour sa bonne. Aussi, à la manière dont cette pratique évolue on peut se demander s'il est fou d'imaginer des manufactures d'enfants comme il y a eu des manufactures de textiles au début du siècle dernier, où des femmes démunies fabriquaient des enfants dans des maternités-usines, par exemple au Tiers Monde, à partir d'une matière première noble les embryons formés de paillettes d'hommes riches et d'ovules biens blancs, qui arriveraient sur les lieux de travail par transport aérien et retourneraient, neuf mois plus tard, sous forme de produits finis, aux pays d'origine.

Enfin dans ce jugement il y a encore un autre élément : le juge a "donné" l'enfant au parent biologique le plus susceptible de l'élever dans de bonnes conditions financières et psychologiques. Il y a là, pour nous femmes, de quoi nous inquiéter sérieusement. En effet, en cas de divorce les juges pourraient - et certains le font déjà - donner la garde de l'enfant en se basant sur les mêmes arguments. Le danger est grand de voir les mères pauvres ou moins riches que le père, se transformer en mauvaises mères. La pauvreté n'est-elle pas la mère de tous les vices ?

Fanny Filosof

(1) Chronique féministe n°21-22 - Filiations.

WHITEHEAD CONTRE SPERME

Article paru dans "Off our backs", Vol.XVII, n°5, mai 87, journal féministe édité à Washington.

Hackensack, N.J. A la Cour Suprême du New Jersey, le juge Harvey R.Sorkow a décidé par ordonnance que le contrat de location d'utérus conclu entre William Stern et Mary Beth Whitehead était légalement valable et "protégé constitutionnellement". Il a décidé que Whitehead a rompu le contrat en refusant de donner l'enfant. Il a dit aussi que, en cas de désaccord, les intérêts de l'enfant prévaudront, et il a accordé la garde de "Baby M." à Stern.

Le fond de l'affaire.

Il y a deux ans, Whitehead accepta d'être une "mère porteuse" - être inséminée artificiellement avec le sperme de Stern et porter son enfant - pour 10.000\$. Peu après la naissance, elle refusa la somme et emmena le bébé chez elle dans le New Jersey. Elle a témoigné avoir changé d'avis pendant l'accouchement et avoir repris le bébé après qu'il ait passé seulement une journée avec les Stern. Les Stern ont obtenu une ordonnance de garde provisoire, délivrée par le juge Sorkow, qui n'avait pas été notifiée à Whitehead. Whitehead s'enfuit avec le bébé en Floride chez sa mère, après que la police se soit présentée à son domicile avec la notification. Le bébé fut ramené quatre mois plus tard et est resté chez les Stern pendant toute la durée du procès.

Pendant la procédure, les médias ont mis l'accent sur la différence de classe entre Whitehead et les Stern. Mary Beth Whitehead a 30 ans et est mariée à un éboueur. Elle a deux autres enfants. William Stern, 41 ans, est biochimiste et diplômé Ph.D. Il désirait un fils de son sang parce qu'il

est le seul membre restant de sa famille. Elisabeth Stern, 41 ans, est pédiatre et diplômée Ph.D. Elle souffre d'un cas léger de sclérose multiple et a décidé de ne pas courir le risque de porter un enfant. Les Stern reçoivent chacun un salaire annuel à six chiffres...

Le contrat signé par Mary Beth Whitehead stipulait que la mère devait subir des tests médicaux "pour détecter les anomalies génétiques et congénitales" et devait "avorter du fœtus sur demande" au cas où il y en aurait. Ceci est une violation évidente du droit constitutionnel de la femme de décider personnellement d'un avortement : la Cour Suprême a déclaré que ni un mari ni un parent ne peut imposer cette décision à une femme.

D'après le contrat, Whitehead ne pouvait pas "fumer des cigarettes, boire des boissons alcoolisées, utiliser des drogues illégales, prendre des médicaments sans ordonnance ou des médicaments prescrits sans l'autorisation écrite de son médecin traitant". Il lui était également interdit de "nouer ou d'essayer de nouer une relation parent/enfant avec l'enfant ou les enfants qu'elle pourrait concevoir, porter à terme et mettre au monde". En cas d'avortement naturel avant le cinquième mois de grossesse, aucune compensation ne sera payée! En cas d'avortement naturel, de mort de l'enfant, ou de naissance d'un enfant mort-né, postérieurs au quatrième mois de grossesse, la mère porteuse recevra 1.000\$. Ainsi que Linda Kahn du Guardian l'a fait remarquer, il ressort clairement du texte qu'il ne s'agit pas là d'un contrat portant sur

un "service", comme le juge en a décidé, mais sur un produit fini, le bébé.

L'ordonnance de garde temporaire a été délivrée sans comparution, sans notification, et à un moment où aucun lien n'était établi avec le père. Cette ordonnance a donné aux Stern un extraordinaire avantage légal en mettant à la charge de la mère l'obligation de démontrer que le bébé doit être rendu. Généralement une ordonnance de garde temporaire maintient le statu quo pendant la procédure ce qui, dans ce cas, aurait été que le bébé reste avec la mère. Etant donné les longs délais que nécessitent les procès en garde d'enfant - plus de huit mois jusqu'ici, dans ce cas - les juges préfèrent normalement accorder la garde permanente au parent qui a eu la garde temporaire plutôt que de causer un autre bouleversement dans la vie de l'enfant. En conséquence, la délivrance d'une ordonnance de garde temporaire en faveur des Stern était sujette à critique.

Le procès.

Le procès a commencé en janvier. La manière selon laquelle il a été conduit montre de façon évidente les parti-pris de classe de la politique de santé concernant la reproduction aux Etats-Uni, la dénégation qu'on oppose de plus en plus au droit des femmes à contrôler leur reproduction et combien les nouvelles technologies de la reproduction ont dépassé notre capacité à maîtriser toutes les questions éthiques complexes qu'elles soulèvent. Le procès a consisté d'abord en une attaque brutale lancée contre la personnalité de Whitehead, son état émotionnel et la stabilité de son foyer et de son mariage. Les témoignages déposés ont fait ressortir que Whitehead n'avait pu suivre ses études secondaires, était mère de deux enfants à 19 ans, que sa maison allait être saisie, que son mari avait des

problèmes de boisson, qu'elle avait été danseuse dans un bar pendant trois mois à l'âge de 21 ans en 1978, et qu'elle avait été à charge de l'assistance publique. En d'autres mots, qu'elle était confrontée aux problèmes d'une mère de la classe ouvrière.

Des experts en santé mentale ont témoigné au procès que Whitehead faisait montre d'un comportement inapproprié (voir OOB, avril 87). L'avis du juge a repris tout au long leurs estimations pour déterminer "l'intérêt supérieur de l'enfant". Trois experts en santé mentale ont témoigné que Whitehead était émotionnellement instable, qu'elle avait une "personnalité désordonnée et confuse" (mixed personality disorder) et une "structure de personnalité immature" (immature personality structure). Comme Phyllis Chesler l'a montré dans son livre "Mothers on Trial" (Mères en procès), c'est le genre typique d'accusations bouffonnes portées contre les mères qui se battent pour la garde de leur enfant. Pendant le procès, le juge a refusé l'audition de témoignages sur les liens entre la mère et l'enfant et sur le dommage causé au respect-de-soi des enfants quand ils sont séparés de leurs parents.

L'Avis de la Cour.

Le juge Sorkow a rendu un avis en 121 pages particulièrement vindicatif. Le juge a critiqué Whitehead en termes véhéments, tels que "manipulatrice, impulsive et exploiteuse... menteuse... femme sans empathie". Le juge a qualifié Whitehead de "manipulatrice" parce qu'elle a menacé de se suicider et de tuer le bébé si Stern ne changeait pas d'avis et ne lui laissait pas l'enfant. Le psychiatre de Whitehead a dit que ces menaces étaient compréhensibles étant donné son désir désespéré de garder l'enfant. Sorkow a dit aussi qu'elle était "exploiteuse" parce qu'elle a amené sa

fillette de dix ans devant la Cour "où elle a été terrorisée par la pression écrasante des médias"... ce qui met en évidence, a-t-il dit, "son usage flagorneur des médias à ses propres fins narcissiques".

Aucune mention n'est faite de l'exploitation par Stern de la situation financière de Whitehead ou du corps de Whitehead, ni de la manipulation des experts témoignant pour Stern au procès. On peut aussi se demander si Whitehead est bien celle des parties qui manque d'empathie. Quant à "l'exploitation des médias", ce sont les Stern qui sont à l'origine du contrat et du procès en "fin de non-recevoir". L'accusation la plus sérieuse, selon la teneur de l'Avis, était que Whitehead faisait un "surinvestissement émotionnel dans la maternité".

Selon l'avis, "les Whitehead ont connu la mésentente conjugale, la violence domestique et de nombreux changements de domicile, bien que les choses soient apaisées maintenant". L'Avis a également fait mention du manque d'instruction de Whitehead et de l'alcoolisme de son mari". "Les Stern se sont montrés comme ayant une vie privée sans histoire". L'Avis a fait mention également de la possibilité qu'avaient les Stern d'offrir à l'enfant des avantages tels que des leçons de musique. Il dit qu'ils pouvaient donner à l'enfant "une stabilité et une tranquillité telles qu'il pourrait être éduqué dans un climat d'amour, dans l'ordre et protégé de l'opinion publique".

Sorkow a estimé que le contrat de mère porteuse était valable selon le 14^{ème} Amendement en raison du "droit fondamental à procréer..." Si toute personne a un droit de procréation par le coït, alors elle a un droit à procréer en-dehors du coït". Il a ignoré que l'affaire ne portait pas sur la procréation - Whitehead n'a pas

empêché Stern de procréer - mais sur la garde. Whitehead est présumée également avoir un droit à procréer mais, en quelque sorte, cela ne lui a pas donné un droit à la garde. Cet aspect de l'Avis a des ramifications inquiétantes pour tous les cas de garde : les pères peuvent-ils prétendre que leur "droit à procréer" leur donne un droit à la garde de leurs enfants?

La réponse du juge à l'argument de Cassidy selon lequel Whitehead a été exploitée à cause de son manque d'éducation et de leur situation financière précaire a été que "Les femmes qui acceptent d'être porteuses ne sont pas exploitées, en dépit des incitations financières, parce qu'elles ont un droit reconnu à rendre des services". La loi sur l'adoption du New Jersey interdit la "vente d'enfant" mais le juge a posé que le contrat de location d'utérus ne violait pas cette loi: "A la naissance, le père n'achète pas l'enfant. C'est son propre enfant biologique et génétique. Il ne peut acheter ce qui est déjà à lui". Le juge n'explique pas pourquoi l'enfant biologique de Whitehead n'est pas aussi "à elle". Bien que la loi sur l'adoption du New Jersey permette à la mère biologique de changer d'avis quand le bébé est né, le juge a posé que Whitehead n'aurait pu changer d'avis que jusqu'à la conception.

Le juge Sorkow a dit aussi dans son Avis, que permettre aux hommes de donner leur sperme mais interdire aux femmes d'être mères porteuses serait une violation des garanties constitutionnelles d'égalité de protection. Cassidy, l'avocat de Whitehead, a commenté : "Le juge a nié la différence fondamentale entre une mère et un père; la mère porte un enfant neuf mois, elle noue des liens avec l'enfant et l'enfant en noue avec elle". Une grossesse complète peut difficilement être comparée à une éjaculation. Le juge a manqué de perspicacité quand il a décrit les mères

porteuses comme "des **instruments** alternatifs à la reproduction".

La mère déchue.

Le juge a aussi mis fin **aux** droits parentaux de **Mary** Beth Whitehead dans son ordonnance. Pour **déchoir** quel qu'un de ses droits parentaux, il faut **généralement** produire des preuves d'inaptitude, "claires et convaincantes", le critère de "**l'intérêt supérieur** de l'enfant" est **généralement utilisé** dans les cas de droit de garde, où un parent peut perdre la garde physique de l'enfant sans **être** déchu de ses droits parentaux. L'ordonnance du juge pour cette **déchéance** est fondée, de façon sans **précédent**, sur les **témoignages présentés** au procès.

Dans les dix minutes qui ont suivi l'ordonnance en faveur de William Stern, le juge a introduit les Stern dans son Cabinet et a permis à la femme de Stern, **Elisabeth**, d'adopter l'enfant; Comme le fait d'une adoption immédiate est inouï, toutes les procédures normales d'adoption ont **été** contournées par le juge Sorkow afin de rendre sa **décision** plus difficile à **combattre**. L'adoption place les Stern dans une position bien plus forte en Appel car les critères requis pour revenir sur une ordonnance d'adoption sont plus stricts que pour revenir sur une garde d'enfant.

Bien que le juge ait **statué** sur base de la validité du contrat, ce contrat exécutoire n'entraîne pas **légalement** que les Stern aient la garde de l'enfant.

Selon la loi, ils devraient recevoir des dommages et **intérêts, l'exécution** spécifique d'un contrat - dans ce cas, la demande que Whitehead donne son enfant - n'est jamais garantie **dans** un contrat de "services". Le juge, en effet, a **traité** l'enfant comme une "marchandise non **livrée**", pas comme un être humain.

Une **évaluation** psychologique de Whitehead, effectuée pas l'**Infertility** Center de New York, qui a traité le contrat, a **montré** qu'elle aurait des difficultés à donner l'enfant. Cette **évaluation** soulève le problème du consentement **informé**. Whitehead **a-t-elle été** amenée à croire qu'elle pourrait changer d'avis sur l'abandon de l'enfant après la conception? Si elle l'a **été**, le contrat pourrait être déclaré



Maternités

nul sur base de **tromperie** ou de fausse déclaration, selon la loi ordinaire en matière de contrats. L'Avis n'a pas **abordé** ce problème.

Critique de la décision.

Le parti-pris de la classe et l'aspect anti-femmes de la décision de Sorkow ont **été** immédiatement **dénoncés** par de larges fractions du mouvement des femmes. Rita Arditti, l'auteur de *Test Tube Women*, (Femmes prouvées : quel avenir pour la maternité?), a déclaré au nom de beaucoup d'entre elles : "C'est un **scandale**. C'est donner un feu vert pour qu'augmente l'exploitation des femmes. Le genre des déclarations que le juge a faites **à** Mary Beth Whitehead s'applique **à** toutes les femmes".

Le Comité pour Mary Beth Whitehead a **publié** une déclaration pendant le procès qui disait : "Whitehead est la mère biologique, psychologique et **légitime** de Sara E. Whitehead. Mary Beth a conçu **ce bébé**, l'a **nourri** dans son sein, lui a donné naissance, a **allaité** et a pris soin de sa fille pendant quatre mois. Elle n'a **signé** ni abandon ni papiers d'adoption et a **refusé** de prendre l'**argent**. Elle a **établi** un lien maternel avec sa fille et **continué** d'aimer et de vouloir son enfant **malgré** des obstacles **énormes**". Le Comité affirme que le contrat conclu avant la conception est **illégal** selon la loi du New Jersey et n'est pas exécutoire selon l'ordre public. La déclaration a **été** signée par Phyllis Chesler, **Michelle Harrison**, Ynestra King, **Kathleen Lahey**, Karen Maipede et Sybil **Shainwald**.

Ellen Goodman du Boston Globe a fait ce commentaire : "Dans le procès de Baby M., M veut dire "money" (argent). Dans une salle d'audience remplie d'avocats et de juges, de **diplômés** universitaires, les

Whitehead sont tout bonnement surclassés". Whitehead n'a pu se procurer un avocat que trois semaines avant le procès.

Plus de cinq cents bébés sont nés aux Etats-Unis **à** la suite de contrats de locations d'utérus, mais c'est le premier cas de contestation qui donne lieu **à** un procès. Dans les cas **précédents**, quand les mères ont **changé** d'avis, le donneur de sperme a **abandonné** les poursuites. La controverse Itgaie est intervenue au moment où le recrutement et "l'emploi" de mères porteuses est devenu un commerce aux Etats-Unis. L'agence ou l'avocat qui fait le contrat de location d'utérus perçoit généralement **10.000\$** d'honoraires. Avec les frais médicaux, le couple stérile **débourse** généralement **à** peu près **40.000\$** en tout.

Indépendamment du fait de savoir si une location d'utérus peut-être considérée comme une solution pour les femmes stériles, cette décision constitue une condamnation de la maternité qui **donne** froid dans le dos

et une apologie du droit-du-père. En termes clairs, si nous devons accepter que des femmes aient la possibilité par contrat de porter des enfants pour d'autres femmes, les droits de la mère biologique doivent être protégés et ne pas être **évacués** en vertu d'un bout de papier. Le **régime** de l'adoption a montré l'énorme impact **émotionnel** qu'a la grossesse sur la **décision** d'une mère d'abandonner son enfant et a **prévu** un temps de réflexion après la naissance pour que l'abandon de l'enfant puisse être révoqué. Les mêmes considérations et arrangements **devraient** s'appliquer **à** une mère qui **décide** par contrat d'abandonner son enfant avant la conception.

Whitehead a fait appel de la décision de la Cour et a obtenu un droit de visite hebdomadaire **jusqu'à** la décision d'appel. L'Audience devant la Cour Suprême du New Jersey aura lieu le 14 septembre.

Debra Ratterman
Traduction : G. Simon

LA CLEF DES SONGES

Une Sud-Africaine âgée de 48 ans s'apprête à donner naissance à ses propres petits-enfants, triplés de surcroît, servant de mère de substitution à sa fille et son gendre, affirme dimanche le journal populaire britannique Mail on Sunday.

Après avoir entendu et lu cette information qui m'a **laissée** perplexe et inquiète **j'ai** fait un rêve bizarre... **J'étais** celle que je suis aujourd'hui, mais plus vieille sans doute, plus libre aussi, probablement pensionnée... Dans les songes, ces **détails-là** sont confus. En tout cas je marchais, et d'un bon pas, avec ma fille dans la forêt. Elle me dit qu'elle voudrait tellement un enfant, mais que c'est impossible parce que enceinte elle

perdrait ce boulot si difficilement obtenu. "Voilà, me dit-elle, où nous ont menées vos luttes pour l'**égalité**".

Il s'en suivit une polémique, je **m'énerve**, **j'enrage**, je lui envoie dans les gencives que ce sont les femmes de sa génération qui n'ont pas repris le flambeau, que nous n'avons jamais voulu l'**égalité** des ventres plats, mais l'**égalité** des droits, et aussi, autant la liberté de nos corps et le respect de

Maternités

nos désirs d'enfants, qu'après la dépenalisation de l'avortement (je vous rappelle qu'il s'agit d'un rêve!) c'était à elles, les nouvelles femmes, de défendre ce même et invariable principe: "un enfant quand je veux, si je veux", puisque de toute façon il s'agit de la même aliénation : hier celle des enfants obligatoires, aujourd'hui celle des enfants interdits.

Sans doute, après cette échauffourée, nous nous sommes tués puisque je me rappelle avoir entendu le craquement des brindilles et des feuilles mortes sous nos pas. Puis, "Maman, pour une fois que nous nous baladons ensemble cessons de nous disputer...Dire que je voulais te demander un service...maintenant je n'ose plus".....

"Très bien, laisse tomber..."

"Je voulais te demander si tu accepterais de porter un enfant pour moi... tu ne serais pas la première..."

Je ne sais pas si vous pouvez vous imaginer dans quel état je me suis éveillée! Quand un rêve colle à ce point-là à l'actualité, puisque grand-mères porteuses il y a, il faut quelques secondes longues comme des heures, pour discerner le vrai du

fictif : mais n'ai-je pas le ventre un peu plus rond? les seins un peu plus lourds?

Puisque je vous livre mon rêve je vous livre aussi mon espoir, si monstrueux qu'il puisse paraître : je voudrais que cette grand-mère avorte, spontanément, que la nature soit, cette fois, une bonne mère contre les grand-mères porteuses, que cette nouvelle possibilité des sciences soit naturellement impossible pour que la culture, au nom de la nature, ne vienne pas nous asservir encore, pour qu'on nous laisse vieillir en paix.

Vous n'y échapperez pas..., j'ai une comptine pour vous et que vous connaissez :

*"Ma grand-mère à la biscotcotte
Elle barbote, elle barbote
Ma grand-mère à la biscotcotte
Elle barbote comme une vieille
sotte".*

Ce n'est pas joyeux, joyeux, ni gentil, gentil, mais tellement et mille fois mieux qu'un polichinelle dans le tiroir...

Fanny Filosof.

FILIACTION, ENCORE....

Des enfants conçus par des partenaires sexuels qui ne sont pas unis par les liens du mariage.

Mon propos tourne autour de ce "père qui veut reconnaître" mais qui doit en demander l'autorisation à la mère, mère qui pourrait la lui refuser.

C'est ce que dit notre nouvelle loi sur les filiations. Ce qu'elle ne dit pas, et à juste titre puisqu'il n'y a pas eu de modification sur ce point, c'est qu'il faut d'abord que le père "désire" reconnaître l'enfant. Rien ne l'y oblige. Par contre il est tenu de verser une

pension alimentaire si cet enfant est prouvé être le sien. Ce droit à la pension, qui pourrait être considérée comme un aveu de paternité, est cependant sans effet quant à l'obligation de reconnaître.

Il y aurait donc dichotomie chez l'homme, dichotomie reconnue juridiquement, entre la génitalité qui est de l'ordre du biologique et ouvre à l'obligation de nourrir et la paternité qui

est de l'ordre du psychologique : le désir d'établir une filiation avec un enfant.

Si je reviens sur ce point qui a déjà été soulevé par Hedwige Peemans-Pouillet dans la Chronique Féministe précédente c'est pour insister sur la discrimination que certain(e)s parlementaires, juristes et autres, ont trop facilement situé du côté de l'homme obligé d'en passer par la volonté de la mère pour la reconnaissance de son enfant *si tel est son désir* sans faire de parallèle avec la mère qui, elle, n'a pas ce choix puisqu'elle est automatiquement mère par le fait même de l'accouchement quitte ensuite à *abandonner* son enfant.

A la lorgnette du désir de parentalité il ne faut pas une grosse loupe pour juger de la différence; pour l'une il y a d'abord obligation : tu dois d'abord (être mère) puis tu pourras ne plus l'être, tandis que pour l'autre c'est juste l'inverse : tu pourras (être père), mais tout d'abord tu dois le vouloir.

Psychologiquement la différence est énorme et quand le psychologique concerne un nombre important de femmes et d'hommes on peut considérer qu'il prend une dimension sociologique créant une discrimination à l'avantage de celui qui n'abandonne pas. L'accouchement sous X, tel qu'il se pratique en France quand une mère décide d'abandonner l'enfant, rétablit un certain équilibre entre les géniteurs.

Par contre, nous voulons, nous, puisque nous avons le souci et de l'honnêteté et de l'égalité, souligner que si la mère peut abandonner, le père qui lui a la possibilité de ne pas reconnaître, peut cependant être contraint à la pension alimentaire. Il ne peut donc pas abandonner.

F.F.

Chez Miet Smet :

" Prépare ton avenir dès à présent "

Miet Smet, Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale, ainsi que les ministres de l'Education Nationale Duquesne et Coens ont lancé une campagne de sensibilisation à l'égalité des filles et des garçons en matière d'enseignement. Cette campagne consiste en un spot T.V. diffusé pendant plusieurs semaines sur les antennes de la RTBF et la BRT, une grande affiche reprenant au verso une leçon-type pour les élèves de la 6e année(1) ainsi qu'une petite affiche distribuée à tous les élèves avec au verso une lettre aux parents. Le spot et les affiches nous montrent un garçon et une fille coiffés du même casque jaune des techniciens et des images évoquant la chimie, la mécanique et l'informatique. Il s'agit de faire comprendre aux filles qu'elles peuvent aussi bien que les garçons réussir des études scientifiques et techniques qui leur donneront de meilleures chances d'emploi. Quant à la leçon-type, elle vise à rendre les élèves conscients de l'importance du choix d'étude, à briser les images traditionnelles concernant le rôle des filles et des femmes et à sensibiliser les élèves à la problématique de l'égalité des chances.

Deux constatations alarmantes sont à l'origine de cette campagne : d'abord la restriction des choix d'études des filles à un nombre limité de secteurs qui n'offrent pas de bonnes perspectives d'emploi, ensuite l'importance du chômage des femmes...

Celles-ci représentent :

- 58,4% du nombre total de chômeurs;
- 64,5% des chômeurs de longue durée;
- 62,1% des chômeurs complets indemnisés de moins de 25 ans;
- 73,3% des chômeurs de longue durée de moins de 25 ans.

Pour Miet Smet "l'une des raisons de cette situation doit être précisée dans

le choix d'études" bien que d'autres facteurs soient responsables du chômage des femmes comme "la préférence que les milieux du travail manifestent encore pour les garçons, même à diplôme égal, la conviction générale qu'il est toujours moins important pour les filles que pour les garçons d'obtenir un diplôme orienté vers le travail, etc..."

Il faut dès lors encourager les filles à faire des choix plus judicieux et pour cela s'impose de manière urgente "un changement de mentalité dans le sens d'une association entre filles et technique". En effet, la demande future sera surtout axée sur des orientations économiques et techniques alors que les perspectives pour l'enseignement supérieur de type court comme le pédagogique ou le paramédical à forte proportion de filles ainsi que les études universitaires débouchant sur l'enseignement et également très fréquentées par les filles, sont défavorables.

Cette campagne est extrêmement importante : pour la première fois en Belgique, les autorités utilisent les média pour confronter le grand public à la problématique de l'inégalité des chances entre les garçons et les filles à l'école. Le problème est ainsi nommé, officiellement reconnu et des mesures sont prises pour qu'il soit à l'ordre du jour dans les écoles. Cette campagne donne désormais un statut, une garantie aux actions menées dans les institutions. Il ne sera plus aussi facile pour un enseignant ou un chef d'établissement d'éluder la question de l'inégalité ou des stéréotypes sexistes car des jeunes, des parents, des enseignants ou des membres des P.M.S. pourront se revendiquer des prises de positions officielles pour imposer une politique d'égalité des chances. On ne pourra évaluer l'efficacité de cette campagne qu'à la prochaine rentrée scolaire en examinant les choix des filles entrant dans l'enseignement secondaire mais il est très probable

que le conseil "choisis des options scientifiques ou techniques si tu veux avoir un bon métier" sera entendu par beaucoup de jeunes, de parents et d'enseignants que la crise a rendus attentifs à la difficulté de trouver un emploi. A cet égard la campagne de sensibilisation est intelligemment ciblée. Au-delà de cette initiative heureuse de Miet Smet et des ministres de l'Education Nationale, des questions surgissent que nous ne pouvons éluder si en tant que féministes nous réfléchissons à la situation des filles dans l'enseignement, la formation, l'accès à l'emploi et la profession.

Ces questions seront ici simplement énumérées, nous y reviendrons plus longuement dans le n° de septembre de Chronique Féministe consacré à : "L'enseignement et la différenciation sexuelle".

1. Est-il juste d'interpréter la concordance entre la ségrégation sexuelle à l'école et la ségrégation sexuelle sur le marché du travail comme une relation de cause à effet ?
2. Avons-nous le droit de culpabiliser les filles à ce point en leur reprochant de faire de mauvais choix alors que toute la société est hypocritement complice de ces choix ?
3. Avons-nous la certitude que si les filles choisissent les sections scientifiques et techniques elles ne se retrouveront quand même pas dans des catégories d'emploi inférieures sur le marché du travail ?
4. Enfin devons-nous, à tout prix, adapter les filles à cette société technocratique? N'y a-t-il pas d'autres valeurs à défendre ? La société n'a-t-elle pas d'autres besoins ?

N. P.

(1) que l'on peut obtenir au Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Emancipation sociale, 56, rue de la Loi, 1040 Bxl.

Pages de notre histoire

LUSTUCRU, L'EUSSES-TU CRU ?

Dans un excellent article sur l'**Antiféminisme du Moyen-Age à la Révolution** (l'Histoire, n°54, mars 1983) Maurice Lever a évoqué le thème du **Père Lustucru**. Il s'agit d'un personnage tiré d'un almanach qu'un curé de la ville de Meaux, Pierre Janvier, avait fait publier en 1660. Le père Lustucru est un forgeron qui tient dans ses tenailles une tête de femme qu'il peut, grâce à son art, remodeler à souhait. Ce thème a connu une grande vogue et les images de "forgerons céphaliques" se sont multipliées comme des petits pains. Elles représentent presque toutes la même chose : des maris entraînent leur femme à la forge céphalique où Lustucru et ses ouvriers s'acharnent à leur rectifier la tête.

Or récemment, j'ai trouvé au marché aux puces l'édition d'un texte qui s'intitule "**Les Femmes qui font refondre leur mari**". Il s'agit d'une farce tirée d'un recueil de soixante-quatre farces qui doit, selon l'éditeur, dater du milieu du XVI^e siècle. Mais les farces elles-mêmes sont bien entendu antérieures à la publication du recueil. Ainsi, le texte des femmes qui font refondre leur mari est bien antérieur à l'almanach du Lustucru.

Mais que veulent ces femmes qui

font refondre leur mari ?

La farce met en scène deux femmes, Jennette et Pernette qui l'une et l'autre se plaignent de leur mari. Une petite scène montre les deux maris qui ont continuellement besoin de leur femme pour un oui et pour un non, mais qui se voient reprocher leur manque de prestations amoureuses. Les deux femmes en viennent à s'avouer mutuellement les insuffisances de leur conjoint qui est jugé trop vieux et trop froid. Elles décident alors de se rendre chez un nouveau forgeron qui fait des merveilles : il fait refondre les gens qui ont trop vécu.

Les deux femmes convainquent leur mari de faire cette opération et tout le monde s'en va trouver le fondeur. Celui-ci se fait tirer l'oreille. Il dit qu'il peut faire l'opération mais que si ses clients ne sont pas contents, il ne peut les rétablir dans leur état actuel. Il dit aux deux femmes qu'elles ont bien tort parce qu'un vieux mari, on peut le mener par le bout du nez, tandis qu'un jeune...

Les deux femmes n'écoutent aucun conseil de prudence et Jennette s'écrie: "*Mais que j'aye ung jeune gallant. Il ne m'en chault, quoy qu'il me couste*". Elles précisent l'une et l'autre ce qu'elles attendent.

Finalement le fondeur s'exécute. Il

demande à chaque femme de reconnaître son conjoint et se fait payer son travail.

Mais aussitôt le mari de Jennette s'écrie que les données ont maintenant changé : "*Vous êtes ma mésnagière... il faudrait changer de manière; je veux gouverner à mon tour*".

Les deux femmes sont menacées d'être battues et ne tardent pas à regretter leur entreprise. Elles retournent chez le fondeur mais celui-ci ne peut plus rien puisque cette fois les maris ne veulent pas retourner à leur état antérieur.

La morale de cette histoire, c'est le fondeur qui la tire :

"Les hommes ont telle puissance que tous leur rendent obéissance. Gouverner doibvent par raison".

Les femmes n'ont pas à essayer de changer les hommes. Elles doivent apprendre à se contenter de la situation qui leur est faite. D'ailleurs, la preuve vient d'être faite, pour les femmes, le changement c'est encore pire...

H.P.P.

Les femmes qui font refondre leur mari, présenté par A. Marinus, Librairie Moens-Leclercq, rue Saint-Jean, 23, Bruxelles, 1940.

LE TRAVAIL MENAGER ET LA FARCE DU CUVIER

Il y a belle lurette que les femmes se plaignent de devoir faire seules tout le travail ménager... Quoi qu'en disent certains historiens, on ne doit pas trop simplement lier l'apparition du travail domestique à l'explosion du salariat et de l'industrialisation. La Farce du Cuvier met dès la fin du Moyen-Age le doigt sur ce contentieux entre femme et mari.

Jacquinet se plaint d'être marié. Entre sa femme et sa belle-mère, il n'a plus la paix. "L'une crie, l'autre grommelle; l'une maudit, l'autre tempête". La belle-mère et sa fille partagent toutes les deux l'idée que le mari doit obéissance à sa femme : "il faut obéir à sa femme, comme doit le faire un bon mari. Si même un jour elle vous bat, quand vous ferez ce qu'il ne faut pas...". Mais la femme de Jacquinet reproche surtout à son mari de ne rien faire à la maison : "Il y a toujours tant à faire ! Et il ne pense pas au nécessaire indispensable à la maison...". Aussi un jour, la mère et la fille décident-elles d'obliger Jacquinet à inscrire sur un rouleau de papier tout ce qu'il doit assumer dans le ménage. Nous voilà donc au cœur du

problème et voici la liste des travaux ménagers que le mari devrait accomplir.

1. *Se lever le premier le matin pour chauffer la chemise de sa femme...*
2. *Si le bébé pleure la nuit, se lever, le bercer, le promener, le changer...*
3. *Pétrir la pâte et faire cuire le pain.*
4. *Faire la lessive.*
5. *Tamiser la farine, mener la moûture au moulin.*
6. *Nettoyer.*
7. *Faire le lit de bon matin.*
8. *Préparer le repas.*
9. *Garder la cuisine propre, faire la vaisselle.*
10. *Aller laver à la rivière les "langes merdeux" de notre enfant.*
11. *Mettre le ménage en ordre.*
12. *Aider sa femme à tordre le linge lessivé.*
13. *Aller, venir, trotter, se démener comme un diable.*
14. *Faire l'amour à sa femme (Jacquinot proteste : "Elle n'aura qu'une "giclée" par quinzaine ou par mois"; sa femme riposte : "Plutôt par jour cinq ou six fois ! C'est ce que je veux et pour le moins !")*

La suite de la farce on la connaît. Au cours de la séance d'essorage, Jacquinet tire brusquement sur un drap et fait tomber sa femme dans la cuve.

Elle lui demande de l'aider à en sortir ce qui n'est pas inscrit sur la liste des obligations de Jacquinet. Finalement la femme de Jacquinet ne pourra sortir de son cuvier que si elle promet :

"Je m'occuperai du ménage, sans jamais rien vous demander, sans jamais rien vous commander..."
 "...désormais, diligente, j'assurerai tout le ménage, c'est moi qui serai la servante, comme c'est de droit mon devoir".
 "Vous serez maître à la maison maintenant, c'est bien réfléchi".

Jacquinet alors s'adresse au public et lui fait ratifier qu'il doit bien en être ainsi. Tout rentre dans l'ordre. N'empêche : le conflit a été exposé au grand jour.

H. P. P.

HISTOIRES D'INFIRMIERES

En 1983, les éditions Remue-Ménage ont publié en français le livre de B. Ehrenreich et D. English : "Sorcières, sages-femmes et infirmières, une histoire des femmes et de la médecine". Les deux auteures nous sont bien connues par leur excellent ouvrage "Des



Passé-Présent

experts et des femmes : 150 ans de Conseils prodigués aux femmes" également traduit et édité par les mêmes éditions. Elles ont publié également un ouvrage non encore traduit sur la politique sexuelle de la maladie.

Dans ce petit ouvrage sur l'histoire des professions médicales des femmes, elles commencent par énoncer avec force et conviction leurs thèses. La profession médicale s'est constituée au cours d'une lutte sanglante contre le peuple et surtout contre les femmes du peuple. Elle est devenue une "industrie" où les médecins sont les patrons et où la grande majorité des travailleurs sont des femmes. La théorie médicale actuelle est une idéologie dominante qui a exclu d'autres courants théoriques rejetés par les classes dominantes.

En ce qui concerne plus particulièrement les femmes, elles font observer que dans les luttes qui tournent autour du pouvoir sur la santé, les femmes de la bourgeoisie réagissent en fonction de leurs intérêts de classe plutôt que de leur conscience de femmes. Elles ont, elles aussi, participé à l'exclusion des sages-femmes de toute l'obstétrique.

Les hommes se sont servis de cette division. Dans leur conquête pour ce pouvoir, il ont avant tout donné la chasse aux "sorcières instruites", c'est-à-dire à celles qui étaient issues des mêmes milieux sociaux qu'eux, avaient acquis les mêmes savoirs et étaient en contact avec le même type de clientèle. Le métier d'infirmière a été créé à partir d'un double abandon : abandon par les femmes de la pratique médicale pleine et entière, mais aussi abandon par les féministes du XIX^e siècle de leurs exigences quant à l'égalité, au profit d'une exigence quant au droit de vote. Au fur et à mesure qu'augmente le nombre des étudiantes infirmières, diminue le nombre des étudiantes en médecine. Et les féministes se mettent à ce moment, à glorifier l'image de l'"infirmière-mère". L'idéologie du métier d'infirmière, nous la devons à des femmes de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie, des rescapées de la vie oisive imposée aux femmes à l'époque victorienne. Pour le médecin, l'infirmière sera obéissante comme une épouse, pour le patient elle sera dévouée comme une mère, pour l'hôpital qui l'emploie, elle se-rà travailleuse comme une domestique...

H.P.P.

1932 : Ce que la JOC Féminine (France) demande...

1932. Nous sommes en pleine crise économique. Dans son almanach, au mois de juin, la JOCF (France) rappelle qu'elle demande de réduire ou supprimer le droit au travail pour les femmes, pour les femmes mariées surtout : "La JOCF demande :- que le travail de la femme mariée à l'usine, qui - outre ses grands inconvénients pour la femme elle-même et pour la famille - est quelquefois une cause de perversion pour les jeunes, soit supprimé le plus rapidement et le plus complètement possible; - que l'on examine s'il n'y aurait pas lieu d'interdire certains travaux de fabrique à la femme en général, à l'adolescente en particulier, surtout quand ces métiers la détournent de sa vocation de future maman; - que les autorités industrielles et les administrations publiques comprennent que la pudeur des jeunes filles de la classe ouvrière est aussi sacrée que celle des autres jeunes filles et que tolérer un manque de réserve et de pudeur à leur égard est un crime social qui amène, par la dépravation des mœurs privées et publiques, de terribles conséquences".



DES FEMMES A CONNAITRE OU RECONNAITRE

YVONNE VIESLET

C'est au marché aux puces que j'ai découvert Yvonne. Un souvenir mortuaire dans un bac de vieux papiers. Le 12 octobre 1918, alors qu'elle était âgée de 10 ans, Yvonne apprend que des prisonniers français étaient parqués tout près de son école, dans la cour du Cercle St-Edouard. Au sortir de l'école elle va voir les prisonniers et les trouvant mal en point, elle tend à l'un d'eux sa couque scolaire. Un soldat allemand qui a vu son geste tire sur elle. Elle est transportée à l'hôpital civil de Marchienne où elle meurt quelques heures plus tard. Le gouvernement français lui a attribué la "Médaille de la Reconnaissance" et la Fédération Nationale des Combattants (section de Marchienne) lui a érigé un monument.

Geste spontané d'une petite fille et geste spontané d'un homme.

ALICE ROTSAERT

Alice, je l'ai trouvée dans le Patriote Illustré du 19 juillet 1914. Elle vient de remporter au violon le concours de virtuosité du Conservatoire de Bruxelles. Elle est bruxelloise et est la deuxième lauréate à avoir mérité ce diplôme et ce à l'unanimité du jury. "Les candidats à cette épreuve sont rares", dit le Patriote, il faut n'avoir obtenu dans toute sa carrière que des premiers prix, les avoir eus tous et avoir subi avec "la plus grande distinction" l'épreuve redoutable du diplôme de capacité. L'épreuve imposée com-prenait un programme de huit heures de durée. Le Jury s'est contenté de faire jouer la lauréate pendant un couple d'heures, au hasard du répertoire, sans autre préparation, ni prise de contact avec les instruments concertants, piano

ou orchestre. Elle joua ainsi le concerto de Beethoven, le 3ème concerto de Saint Saëns qui a soulevé des murmures d'admiration et la "Follia", "morceau de vir-tuose au-delà duquel on ne peut plus rien vouloir". Voilà, c'est tout. Je n'ai jamais entendu parler d'Alice Rotsaert. Sans doute s'est-elle mariée. Peut-être même, a-t-elle eu de nombreux enfants, doués d'une oreille musicale sans doute...

FEMMES JOCISTES DANS LA RESISTANCE

Emilie Arnould, Lucie Bragard, Elisabeth Floor, Yvette Havaux et Germaine Simon ont récemment participé à l'élaboration d'une petite brochure sur les résistants du mouvement JOCISTE. On y trouve en fin de volume une brève liste de résistants.

La manière de dresser cette liste aboutit à une sous-représentation des femmes et une sur-représentation des

aumôniers. Toutefois nous repérons les noms de : Laurette DEMARET, Hélène HOEBERGEN, Nelly VERBEKE, Jeanne DOYEN, Marguerite VAN BEVER.

Parmi les personnes qui ont apporté leur témoignage sur cette période, nous retrouvons par contre un bon nombre de femmes qui ont toujours été engagées dans le mouvement social. Parmi celles-ci : Anne-Marie Arnould-Hoyas, Emilie Arnould, Lucie Bragard, Marie Braham, Madeleine Courniot, Julia Daix-Cors, Elisabeth Foucart-Floor, Yvette Havaux, Hélène Hoebergen, Marie Marchal, Mme Pêtre-Daminet, Germaine Simon, Madeleine Techy, Rosa Van Salen, Louise Van Uytfaeck-Beauthier, Georgette Verdin-Krack.

La brochure "La résistance dans le mouvement Jociste" (JOC-JOCF-KAJ-VKAJ) pendant la guerre 1940-1945, Bruxelles 1985, est disponible (au prix de 250 frs) auprès de Emilie Arnould, avenue Mars, 41, 1200 Bruxelles.



GERMAINE DEWANDRE

C'est dans le "Peuple" du 30 mai 1987 que j'ai trouvé un hommage à Germaine Dewandre qui fut présidente de la Croix-Rouge de Charleroi. Pendant la dernière guerre elle organisa seule, semble-t-il, un réseau d'adresses de refuges possibles pour

assurer le sauvetage de familles menacées par la Gestapo. Elle sauva notamment une mère juive de Fleurus et son enfant.

Elle fut assassinée au cours de la nuit du 17 au 18 août 1944 par des rexistes carolorégiens.

Une rue de Mont-sur-Marchienne porte son nom.

Histoire en escalier

Un droit de vin

J'étais en compagnie, comme on dit, avec un homme, comme on pense, dans un restaurant sympathique où se déguste, dans un décor exotique, une cuisine orientale à s'en lèche les doigts. Un petit blanc sec de la Loire rehaussa encore la saveur des plats parfumés au coriandre, à la citronnelle, au gingembre.

Deux femmes s'installent à la table voisine.
Elles sont, comme on dit, seules... un samedi soir...
n'est-ce pas, comme on pense, un peu triste...

Tristes, elles ne le sont guère et apparemment elles occupent ce lieu pour les mêmes raisons que nous, passer une bonne soirée et se nourrir agréablement. Nourriture qu'elles arrosent, elles, d'un Bordeaux rouge.

Nous les oublions.
Les nouveautés gustatives occupent la langue et doucement notre bouteille se vide.
"Une autre?"
"Merci, pas pour moi, j'ai assez bu."

Petit café, la note, nous quittons le restaurant.

A peine dehors:
"Tu as vu ces femmes?"
"Oui..."
"Mais tu as vu qu'elles ont vidé leur bouteille?"
"Et nous?"
"Oh, toi..."
"Moi?... moi, quand je sors avec une copine j'ai aussi soif que quand je sors avec toi... parfois même plus et je te jure que ce n'est pas pour noyer mon chagrin..."

Moi? Je pense que voilà un argument de plus pour convaincre les pouvoirs politiques, le patronat et les syndicats de la justesse de nos revendications pour l'égalité des chances et des salaires, puisque, aujourd'hui, "ELLES NE METTENT PLUS D'EAU DANS LEUR VIN".

Fanny Filosof

20 MARS 1987

11 des 50 inculpés "sataniques" de Gand ont comparu une nouvelle fois devant le tribunal correctionnel pour avortement. Le procureur du Roi a réclamé la stricte application de la loi alors que la défense s'insurgeait contre "un procès particulièrement inéquitable et dépourvu de sens".
Suite : fin mai.

21 MARS 1987

Pour la première fois dans l'histoire de l'Eglise anglicane d'Angleterre une femme a célébré un mariage. La bénédiction a eu lieu dans la petite église de Saint-Philip à York.

26 MARS 1987

La Cour suprême des Etats-Unis s'est prononcée en faveur des discriminations positives en accordant aux employeurs le droit d'octroyer une fonction supérieure à une femme, même aux dépens d'un homme avec plus d'expérience; Le juge William Brennan considère que cette réglementation est d'un intérêt crucial pour l'abolition des discriminations sexuelles sur le plan de travail.

27 MARS 1987

Bien des écrivaines, bien des réalisatrices de films ou de pièces de théâtre poussent des cris d'orfraie quand on parle d'écriture féminine. La forme est probablement très individuelle mais puisque les femmes s'expriment à partir d'un autre lieu que les hommes, il est difficile d'admettre que le fond ne soit pas différent. Voici ce que dit la talentueuse directrice de théâtre Martine Wijckaert dans une interview au "Soir"... "Il faut souhaiter qu'on arrive au stade où les discours masculins et féminins s'équilibreront. Avant cela, il s'agit que la femme apprenne à se mettre en scène sans passer par l'homme, sans singer l'homme, et sa façon de raconter les histoires. Une femme les raconte différemment, les histoires. Je le sens

bien, moi: il n'y a que les détails qui m'intéressent".

28 MARS 1987

L'Eglise frétille d'allégresse. La peur a souvent été un fondement de son pouvoir. Pécheurs, repentez-vous, le SIDA est la punition du ciel. Les évêques de Belgique qui en connaissent un brin sur les relations sexuelles nous font la leçon: "Le vrai remède contre le SIDA consiste en une conscience morale renouvelée qui témoigne d'un profond respect pour la sexualité humaine et la fidélité dans le mariage".

29 MARS 1987

Une double première en Italie: le président Francesco Cossiga a chargé la présidente communiste de la Chambre des Représentants de tenter de dénouer la crise gouvernementale. Nilde Iotti est ainsi la première femme et la première communiste à s'être vu attribuer cette fonction.

30 MARS 1987

Nicole Van Goethem, une cinéaste anversoise a obtenu l'Oscar du meilleur court métrage d'animation avec "Une tragédie grecque", qui raconte l'histoire de trois caryatides qui en ont marre de leur délabrement, des archéologues et des touristes et qui abandonnent leur poste. La chanteuse belge Maurane remporte le Grand Prix de l'Académie Charles Cros.

1er AVRIL 1987

Le dernier club anglais à refuser les femmes est le Carlton Club, créé en 1832 pour les Conservateurs. Margaret Thatcher, elle-même ne peut y mettre les pieds. My dear!

2 AVRIL 1987

Aux Etats-Unis, un juge du New Jersey a confié le bébé de la mère porteuse Mary Whitehead aux époux Stern. Le spermatozoïde de William Stern a prévalu sur l'ovule et la

portée de Mary Whitehead!

Pour être sûr que les femmes ne se libèrent pas trop, elles sont de plus en plus entravées par leurs enfants. Même leur gymnastique post-natale elles ne pourront plus la faire librement. On vient de leur inventer la kangourou-gym : elles porteront désormais leur bébé sur le ventre en faisant la gymnastique. Il ne faut absolument plus leur donner la moindre occasion de souffler!

6 AVRIL 1987

Au cours de son voyage en Argentine, le pape Jean-Paul II a soutenu son clergé en s'opposant à une loi légalisant le divorce. Les évêques argentins menacent d'excommunier les parlementaires qui se risqueraient à voter la loi. Cette menace, ils ne l'ont jamais proférée contre les tortionnaires de la junte militaire! Il existe une hiérarchie bien particulière du crime dans l'Eglise catholique.

8 AVRIL 1987

Les femmes américaines représentent 56% du corps électoral et joueront donc un rôle déterminant dans le choix du prochain président. C'est grâce au vote féminin que les démocrates ont ravi la majorité au Sénat lors des élections partielles de novembre 86. Il y a dix ans, elles avaient encore tendance à voter comme leur conjoint même si elles n'étaient pas tout à fait d'accord. Aujourd'hui, il semble que l'écart va grandissant et que leurs valeurs personnelles sont devenues des valeurs politiques.

11 AVRIL 1987

Pour la première fois dans leur histoire, des femmes limbourgeoises du Mouvement Ouvrier Chrétien ont manifesté massivement dans les rues de Hasselt pour plus d'emplois et plus de chances de formation. Lorsque le responsable de la CSC flamande, Rik Nouwen, s'adressa aux manifestantes, des femmes se mirent

à scander : "La parole aux femmes". La situation des travailleuses est particulièrement catastrophique au Limbourg puisque sur 100 femmes assujetties à la sécurité sociale, 41 sont chômeuses.

12 AVRIL 1987

Une Cour d'appel accorde un droit de visite à Mary Whitehead.

18 AVRIL 1987

Avec les nouvelles techniques de reproduction, les cas les plus invraisemblables deviennent réalité. C'est ainsi que Mary Wright a donné naissance à une jumelle deux ans après sa soeur. Comment est-ce possible? En mars 1984, six ovules furent inséminés à l'aide du sperme de son mari et congelés. Deux d'entre eux furent implantés en janvier 1985 et aboutirent avec succès à la naissance d'Amy. Au cours de l'été 1986, Mary Wright est de nouveau enceinte à partir d'embryons de mars 1984. Et la petite Elisabeth qui vient de naître est ainsi la jumelle de sa grande soeur. Un chat n'y retrouverait plus ses jeunes!

24 AVRIL 1987

Refuser l'avortement aux femmes, c'est en pousser certaines à l'infanticide. A Thiméon, une femme de 33 ans mère de six enfants a sciemment tué son septième enfant à la naissance.

26 AVRIL 1987

L'Islande c'est pas grand, grand et il est plutôt exceptionnel qu'elle apparaisse dans l'actualité. Ce pays dont le président est une présidente Vigdis Finnbogadóttir vient de connaître des élections et le Parti des femmes (Kvenna Listinn) est passé de 3 à 6 sièges (sur 60) et pourrait être associé à une coalition gouvernementale. Dans ce pays où 85% des femmes travaillent à l'extérieur, le Parti des femmes met ses conditions : relever le salaire des femmes et améliorer leur sécurité

sociale. Le Parti des femmes se revendique du féminisme. Il faut noter qu'il revendique pour les femmes au foyer une allocation égale au salaire minimum.

Une députée reconduite Sigridur Duna Kristmundsdottir a expliqué que bien des raisons justifiaient l'existence d'un Parti de femmes et elle donne l'exemple suivant : s'il est vrai que nous pratiquons le principe "à travail égal, salaire égal" on constate néanmoins que les femmes gagnent 52% de moins que les hommes parce que les hommes occupent des fonctions plus élevées et ont plus d'opportunité d'accomplir des heures supplémentaires que les femmes déjà accablées par la double journée. Elle se plaint des médias : "La presse ne considère toujours pas le Parti des femmes comme un parti à part entière. Au début elle se contenta de nous ridiculiser, puis suivit le mépris et à présent nous sommes dans la phase silence total".

28 AVRIL 1987

Dans le Standaard, Patrick Senaev, professeur de Droit de la famille à la Katholieke Universiteit Leuven, commente la nouvelle loi sur la filiation qu'il juge positive et radicale mais il déplore qu'on y ait introduit des discriminations à l'encontre des pères. Après tout, c'est possible (voir Chronique Féministe n°21-22) mais il est remarquable de constater que les hommes sont toujours plus chatouilleux quand ils subissent des discriminations. Quand les femmes s'en plaignent, les voilà tout à coup sourds et aveugles.

30 AVRIL 1987

En Grande-Bretagne, la Chambre des Lords a autorisé la stérilisation de Jeanette, une handicapée mentale de 17 ans pour la garantir contre une éventuelle grossesse.

Les associations qui s'occupent d'handicapés et des droits de l'homme sont inquiètes. Le problème est grave. Où se situe la frontière dans ce genre d'intervention ?

2 MAI 1987

En Iran, les hezbollahs défilent aux cris de "Mort à celles qui ne respectent pas la tenue islamique". Un projet de loi est en préparation qui permettra d'exclure les femmes rétives au port du tchador des écoles des fonctions publiques et même de les incarcérer et de leur infliger la peine du fouet. Tout ça pour éviter aux hommes une tentation coupable. Les femmes sont vraiment gâtées par les religions.

Il en résulte que toute Iranienne expatriée doit être considérée comme une réfugiée politique.

3 MAI 1987

La chanteuse Dalida s'est suicidée à 54 ans. Quand un être "comblé" se donne la mort, cela pose toujours question.

Si vous possédez des actions dans l'industrie du tabac, vendez séance tenante. Un urologue canadien, Alvaro Morales a découvert que fumer peut entraîner l'impuissance chez les hommes.

4 MAI 1987

Le Dr André Wynen a une solution au problème de l'avortement puisque les médecins eux-mêmes sont divisés sur la question : augmenter le pouvoir médical et soumettre à un Conseil de discipline composé de médecins et d'un magistrat tous les cas d'avortement. Il ne perd pas le nord, le Dr Wynen.

Le Dr Dirk Wildemeersch a comparu devant le Tribunal correctionnel de Bruges pour avoir entre autres pratiqué deux avortements sur des mineures dont une gamine de 14 ans violée. Suite des débats, le 1er juin.

5 MAI 1987

Edith Van Leckwyck, une peintre d'origine anversoise appartenant à l'école expressionniste flamande s'est éteinte à Amsterdam, à l'âge de 88 ans.

8 MAI 1987

Magda Van Goethem est remise en liberté provisoire : "pour pouvoir m'occuper de mon enfant et pour ne pas perdre mon emploi", a-t-elle déclaré à sa sortie de prison. (voir Pré-texte)

11 MAI 1987

Les principaux mouvements de guérillas afghans ont conclu une alliance et ont décidé d'élire un Parlement en exil. Les femmes ne seront pas éligibles et n'auront pas non plus le droit de vote. De plus, un gouvernement intérimaire sera chargé de mettre au point un projet de législation islamique sur le modèle de celle du Pakistan qui légalise la discrimination des femmes. Voilà bien des mouvements dits de libération qui ne s'apprentent pas à libérer tout le monde !

12 MAI 1987

La réalité va dépasser la fiction ! "Les animaux dénaturés" de Vercors pourraient être totalement prémonitoires. Un anthropologue italien a émis l'hypothèse de l'insémination de guenons par du sperme humain afin de donner naissance à des hommes-singes destinés aux tâches répétitives ou à servir de réservoirs d'organes de transplantation. Des perspectives à vous donner froid dans le dos !

13 MAI 1987

La Belgique est sourde et aveugle au bouillonnement souterrain qui anime les femmes partout ailleurs. Cachez moi ce féminisme que je ne saurais voir!

Au Pays-Bas, Catharina Halkes donne à l'université de Nimègue un cours intitulé "féminisme et christiannisme". Selon elle "le féminisme représente la critique culturelle la plus importante et tout le reste en découle : la constestation contre la pollution, contre les catastrophes nucléaires... Le féminisme n'est pas un problème de

femmes, mais d'hommes".

14 MAI 1987

La cinéaste Marion Hansel s'est vu confier la présidence de la Commission de sélection de films au sein de la Communauté française.

15 MAI 1987

Ilona Staller, dite Cicciolina est candidate du Parti radical aux prochaines élections législatives italiennes. Elle est connue surtout pour des séances de strip-tease passées le soir à une T.V. privée et pour ses interventions dans les films porno hard-core. On peut parier qu'elle recueillera plus de voix chez les hommes que chez les femmes. Qu'en pensent les féministes du Parti radical?

16 MAI 1987

Rita Hayworth, une super-star des années 1940-1950 est décédée à l'âge de 69 ans. Son image, créée par la fabrique de rêves de Hollywood a fait battre le coeur de milliers d'hommes.

17 MAI 1987

Miet Smet, Secrétaire d'Etat à l'Emancipation Sociale lance à la TV une campagne d'information à l'adresse des filles de 12 ans et de leurs parents, afin de les inciter à choisir des options qui leur assureront des boulots convenables dans l'avenir.

19 MAI 1987

Le journal "De Morgen" paraît sous la dénomination "De Madam" entièrement rédigé et conçu par une équipe de journalistes féminines. C'est le prélude à la publication pendant trois semaines des résultats d'une enquête sur les femmes belges menée par l'Institut universitaire d'enquêtes INUSOP.

La rédaction des femmes publie un point de vue où elles commentent les résultats de l'enquête et termine ainsi: "Là où les décisions sont prises les femmes n'ont toujours que très peu à

dire sinon rien. Il semble cependant, d'après les résultats de l'enquête que beaucoup de femmes se soucient fort peu du rôle impuissant qui leur est attribué. D'où provient cette contradiction?

Pourquoi les femmes acceptent-elles cette situation? Une des explication possible est que la voix des hommes domine tellement dans les media que beaucoup de femmes deviennent sourdes au "sexisme quotidien" à un niveau faible ou fort. Le symptôme le plus dangereux qui se manifeste maintenant est l'idée fausse que l'émancipation des femmes est devenue réalité. Une fiction qui est confirmée chaque jour par les media monopolisés par les hommes. "De Madam" dressé sur ses hauts talons constitue une première étape vers une information plus équilibrée."

20 MAI 1987

Le docteur Pierre Moonens qui avait été acquitté par le tribunal correctionnel de Charleroi pour avoir fait avorter une femme a comparu devant la Cour d'appel de Mons.

21-22 MAI 1987

Le Conseil de l'Europe qui regroupe 21 pays s'est penché sur la famille. Elle ne se porte pas bien, elle prend l'eau de toutes parts. De plus en plus de femmes ne se marient, plus, de plus en plus de femmes se contentent d'un ou deux enfants sinon pas du tout. Les ministres de la famille, du sexe masculin dans leur grande majorité, s'arrachent les cheveux. Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille (nucléaire)? Christian Deprez, dans "La Dernière Heure" propose déjà une solution, un peu ringarde à vrai dire: "On ferait peut-être beaucoup mieux d'encourager la présence de la maman auprès de son enfant, au moins lors de l'âge tendre. Cela passe par des salaires suffisants pour le mari et des possibilités d'épanouissement culturel pour la mère au foyer."

Femmes actives

Une hirondelle ne fait pas le printemps. Cependant, au cours de ce printemps maussade, nous avons pu observer quelques "éclaircies" dans la grisaille des idées qui traitent du travail professionnel des femmes. Les femmes elles-mêmes semblent, grâce à Dieu, sourdes aux sirènes qui leur chantent les vertus du "temps choisi" ou qui s'efforcent par mille ruses de les détourner du marché du travail. Leur taux d'activité continue à progresser de manière régulière et parfaitement insensible à la crise. Si on regarde bien les résultats du recensement de 1981, on constate qu'il n'y a plus, en tout, que 26,6% de femmes dites inactives qui déclarent "s'occuper de leur ménage" ! Chez les jeunes cette proportion est encore infiniment moindre... Et leur attitude ferme à l'égard du travail professionnel s'est récemment affirmée au cours d'une Journée d'Etude organisée par la Commission du Travail des Femmes.

Cette indifférence des femmes à la conjoncture est une force, nous le voyons. C'est parfois aussi une faiblesse. Comment déjouer les obstacles qu'elles rencontrent sur le marché du travail ?

Comment améliorer leurs revenus professionnels? Comment ne pas être victimes d'un partage du travail qui se réalise de manière discriminatoire à travers l'extension du travail à temps partiel?

Des analyses excellentes, comme celles qui sortent du GEDISST (Groupe d'Etudes sur la Division

Sociale et Sexuelle du Travail) nous y aident et des propositions d'Actions Positives permettraient d'agir. Encore faut-il que les femmes au travail se servent des outils qui sont mis à leur disposition...

QUALIFICATION ET DEQUALIFICATION DU TRAVAIL DES OUVRIERES

Les femmes sont de plus en plus diplômées mais comme ouvrières, elles sont de plus en plus concentrées dans les catégories non qualifiées. Leur diplôme n'a donc que très peu d'influence sur leur niveau d'emploi. Quand un ouvrier (masculin) arrive à tenir une cadence élevée dans une chaîne de montage, il peut être certain de bénéficier bientôt d'une promotion et de devenir "agent de maîtrise". Quand une ouvrière arrive à tenir cette cadence elle peut être certaine qu'elle n'aura aucune promotion et restera là toute sa vie. Qu'est-ce qui fait qu'un travail dont l'exécution est particulièrement difficile puisque peu d'hommes y arrivent, vaut aux femmes d'être classées dans les catégories "sous-qualifiées" avec une rémunération nettement inférieure

à la moyenne des ouvriers ? Toutes ces questions font l'objet des recherches du GEDISST (Groupe d'Etudes sur la Division Sociale et Sexuelle du Travail) (1).

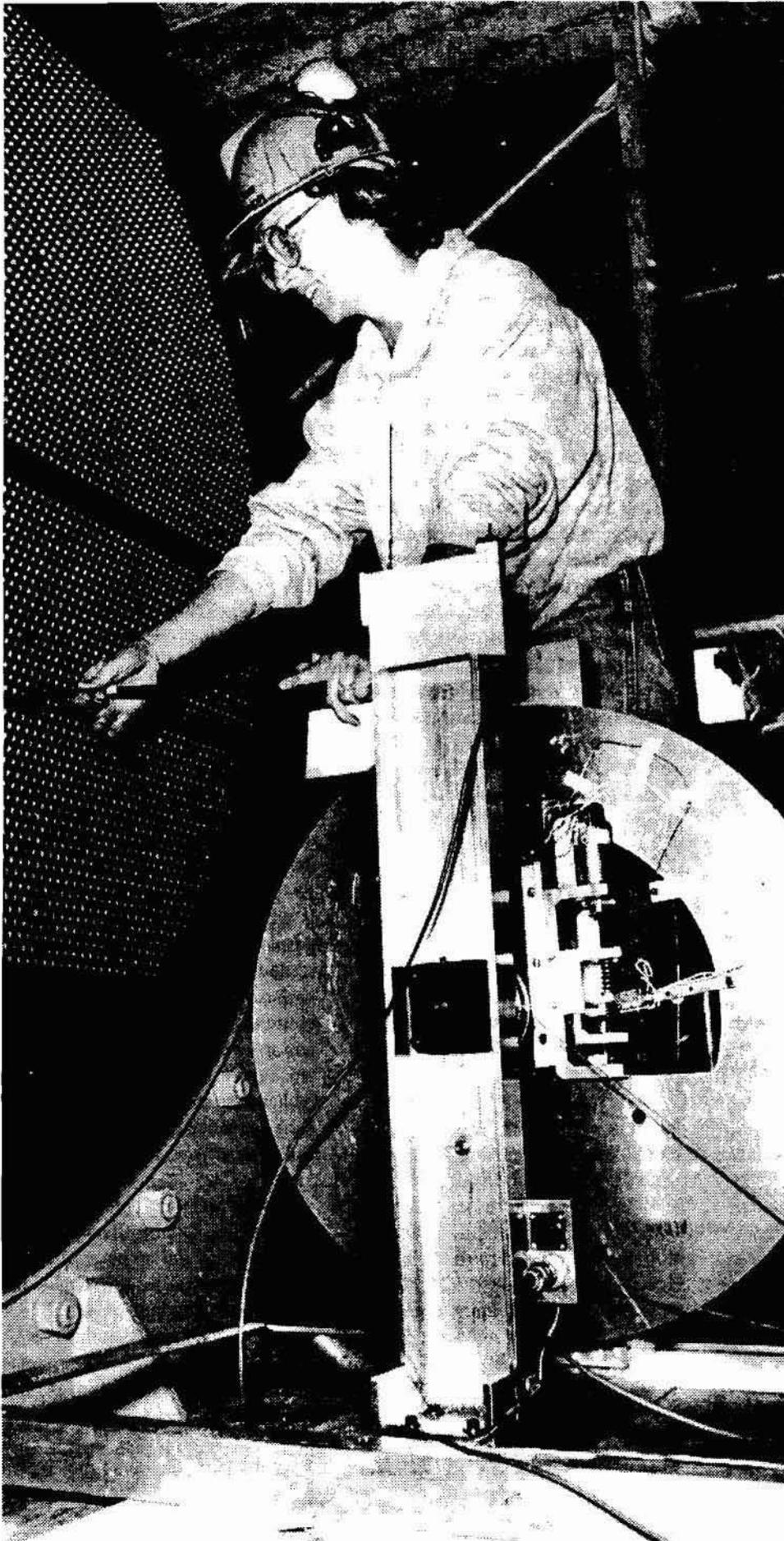
Groupe dont la qualité et l'originalité des travaux sont bien connus. Nous avons déjà eu l'occasion, à diverses reprises, d'évoquer les théories de Danièle Kergoat au sujet de la division sexuelle du travail. Cette fois j'évoquerai une recherche de Ghislaine Shaw (actuellement Ghislaine Doniol-Shaw). G. Shaw pose une question que je résumerai "simplistement" de la manière suivante : "Quelle est la qualification spécifique des métiers non qualifiés que l'on réserve aux femmes ?" Inutile de dire que cette question va à contre-courant

de tout ce qui traîne habituellement dans les discours politiques, sociaux ou scientifiques sur le travail des femmes. Ainsi, au lieu de rassasser des lieux-communs qui servent de base de réflexion quand il s'agit du travail des femmes, G.S. part véritablement à la recherche de ce qui n'est pas apparent. Quelle est cette compétence des femmes que les employeurs recherchent et qui est mise en oeuvre dans l'exercice d'un travail qui est défini comme "non qualifié" ?

Avec une méthodologie propre à l'ergonomie, G. Doniol-Shaw a examiné à la loupe ce qui se passe dans l'entreprise Chauffagaz qui, dans l'ouest de la France, fabrique des chauffe-eau, chauffe-bain et des chaudières à gaz. Cette usine occupe 1.780 personnes, dont 1.350 ouvriers, dont 40% de femmes.

Plus de 90% du personnel ouvrier

Questions nouvelles



Questions nouvelles

féminin est O.S. ce qui correspond chez nous aux catégories inférieures de l'échelle des classifications ouvrières. Elle constate que ces ouvrières forment là un ensemble qui est indifférent aux formations qu'elles ont reçues (diplômes) et qui présente une grande disparité. Cette absence de corrélation entre diplôme et poste de travail ne se rencontre pas (probablement jamais) chez les hommes. Il y a donc autre chose que la formation qui détermine la sélection à ces postes.

A première vue, l'auteure ne voit pas d'autre critère que celui d'être femme. Elle poursuit donc son hypothèse en se demandant quelle est la qualification spécifique d'une femme qui est mise en oeuvre dans ces processus de travail réputés "non qualifiés". Elle pense que c'est une qualification qui leur vient d'ailleurs, de leur aptitude à gérer le temps autrement, à faire plusieurs choses à la fois, etc... et elle reformule ce qui avait déjà été évoqué à diverses reprises : ce serait la tradition du travail ménager, de la vie familiale qui donnerait une aptitude particulière aux femmes.

Mais entendons-nous. Il ne s'agit pas du tout de dire que les femmes sont dans le textile parce qu'à la maison, elles gèrent les travaux coupe/couture. Non. Il s'agit d'un rapport à la gestion du temps. C'est pour cela d'ailleurs que l'auteure cherche à mener son enquête dans une entreprise relevant du secteur de la métallurgie, là où rien ne rappelle les objets que les femmes manipulent habituellement dans le ménage. Elle pense qu'il faut conduire l'analyse jusque là où elle est menée pour d'autres catégories de travailleurs : le travail professionnel des femmes utilise une qualification qui vient d'ailleurs (tradition de la vie familiale) mais il utilise cette qualification en l'usant ou en la déstructurant de telle sorte que les ouvrières la perdent pour elles-mêmes, dans le milieu même qui

la leur donne. Pourquoi cette déstructuration ? La question n'est abordée qu'indirectement. Mais il est visible tout au long de ce travail que l'utilisation du travail des femmes est faite **"en dépit du bon sens économique"** parce que les hommes de maîtrise et ingénieurs ne savent pas comment se forme l'aptitude des femmes. Ainsi G. Shaw montre à diverses reprises que l'obsession de vouloir imposer le silence aux ouvrières (règlements d'ateliers spécifiques pour les femmes, sédentarité ou même réaménagement des ateliers) qui repose sur l'idée que les **"femmes perdent leur temps en bavardages"** est tout à fait non fonctionnelle parce que justement c'est au cours de ces "bavardages" que les femmes se transmettent des "trucs" pour la fabrication et des informations élémentaires au sujet des pièces, des cadences ou même des résultats journaliers de leur production. *"On peut se demander"*, dit l'auteure, *"si la nouvelle disposition de l'atelier ne constitue pas un obstacle aux échanges entre opératrices sur leur travail et donc un handicap dans l'apprentissage..."*. Les remarques des ouvrières fournissent en tout cas cette interprétation. Cette constatation permet à G. Shaw d'avancer d'autres éléments sur le caractère collectif de la formation des femmes. Il y a non seulement ce savoir qui leur serait commun (celui du travail ménager) mais il y a aussi leur manière de se transmettre les informations dans le travail. Indépendamment des situations de conflit et d'hostilité qui peuvent se développer entre femmes, il y a une transmission de savoirs qui leur est propre. Aptitudes à faire comprendre aux autres femmes mais aussi souci de le faire. Cette qualification collective est "nécessaire" au bon fonctionnement d'un atelier mais elle n'est ni reconnue par les agents de maîtrise ni à fortiori valorisée.

C'est avec bonheur aussi que G. Shaw s'en prend au thème de la "dextérité" des femmes. Pour elle, cette dextérité est présentée comme une caractéristique de la "nature" des femmes et c'est ce qui permet de ne pas la valoriser comme une qualification acquise. Or précisément les qualités qu'on exige dans une chaîne de montage ou pour le travail au rendement comme celui des ouvrières soumises à l'étude de l'auteure, est bien plus une **"habileté mentale"** qu'une habileté manuelle. Or cette habileté mentale est un "acquis" qui justifie une valorisation importante. Monotonie et répétitivité sont des tactiques de gestion du travail des ouvrières qui les épuisent nerveusement. Elles ont toutes sortes de petites stratégies qui leur permettent de rompre cette monotonie et cette répétitivité. Elles connaissent parfaitement la tactique qui veut que l'on se repose en changeant de fatigue.

La recherche de G. Doniol-Shaw est une mine de réflexions lumineuses qui viennent réduire en poussière tous ces discours gris et pseudo-savants sur le travail des femmes. La minutie de l'observation n'explique pas tout. Il fallait avoir "envie" de poser les bonnes questions, il fallait s'être dégagee du fatras des idées toutes faites, pour être capable de voir tout ce qu'elle a vu.

Ghislaine DONIOL-SHAW
"Qualification des ouvrières et déqualification du travail". Recherche ergonomique, Paris, C.N.R.S., GEDISST, 1985.

(1) GEDISST, 6 rue des Immeubles Industriels, 75011 Paris.
Tél. 43.48.62.70.

A LA COMMISSION DU TRAVAIL DES FEMMES

L'EMPLOI DES JEUNES FEMMES

Le 13 mai la Commission du Travail des Femmes a organisé au Palais des Congrès, une journée d'études sur l'emploi des jeunes femmes. Y étaient invités non seulement les jeunes femmes de moins de 25 ans, mais aussi les responsables syndicaux, patronaux et politiques. Le succès de la journée a dépassé tous les espoirs. Première inconnue : les jeunes femmes viendraient-elles ? La diffusion de l'information avait été faite à travers les écoles, les bureaux de pointage, la presse. Quelques écoles ont pris l'initiative d'envoyer l'une ou l'autre de leurs classes, des jeunes femmes sont venues, individuellement, après avoir vu l'affichage... Au total, le nombre était tout à fait stimulant. Le Ministre de l'Emploi et du Travail a longuement participé à cette journée ce qui est peut-être de sa part une attitude nouvelle à l'égard de la Commission du Travail des Femmes.

Parmi les responsables syndicaux et patronaux, les "têtes de file" qui avaient accepté de participer se sont fait remplacer "en dernière minute".

La journée a été divisée en trois parties. D'abord, après l'introduction à la journée par Anne-Françoise Theunissen, membre de la Commission et responsable du service syndical féminin de la CSC, des exposés de M. Alaluf et R. Bonte, professeurs, respectivement à l'ULB et à la RUG ont posé les problèmes de manière théorique. Ensuite, les groupes se sont réunis autour de jeunes femmes des tranches d'âge 16-18 ans d'une part et 18-25 ans de l'autre. Les jeunes femmes ont parlé d'elles-mêmes, expliqué comment elles avaient choisi leurs études, ce qu'elles espéraient faire, les difficultés qu'elles rencontraient, lors-

qu'elles se présentaient sur le marché du travail. Manifestement, elles n'apprécient ni les emplois précaires, ni le travail à temps partiel, ni la "flexibilité" croissante... Par moments, on sent chez elles un tiraillement assez important entre le type de travail que certaines voudraient faire et les possibilités qu'elles auront de trouver un emploi dans ce domaine. Elles sont parfois si motivées qu'on se prend à hésiter sur le bien fondé de toutes ces initiatives en vue d'orientations plus rationnelles. Celles-ci auront pour résultat une démotivation dont nous ne connaissons que trop les inconvénients. Les jeunes filles n'ont-elles pas un rapport plus personnel, plus affectif à l'égard de leur avenir professionnel que les jeunes gens ? Est-ce une valeur à négliger même du point de vue professionnel ?

L'après-midi, après que les jeunes femmes aient présenté une synthèse de leurs discussions du matin, les responsables syndicaux, patronaux et politiques ont dit ce qu'ils étaient prêts à faire. Le Ministre de l'Emploi et du Travail a reconnu que ses critiques à l'égard des filières scolaires des filles devaient viser plus le "niveau de qualification" que l'"orientation". Il est cependant demeuré sur ses positions en ce qui concerne le développement du travail à temps partiel... Les responsables syndicaux ont sans doute montré qu'ils comprenaient parfaitement la situation mais ne se sont pas engagés à grand-chose. Ils ne sont chauds ni pour les "quotas", ni pour les actions positives... A moins d'une croissance de l'emploi qui permettrait de faire une place spécifique aux femmes, disait le représentant de la FGFB... Quant au représentant de la FEB, il avait l'air d'ignorer complètement

quelle était la signification d'une "action positive", alors que sa propre organisation a, au sein de la Commission du Travail des Femmes, déjà longuement débattu de la question...

A l'occasion de cette journée d'études, la Commission du Travail des Femmes avait élaboré un recueil de statistiques montrant notamment que les mesures de résorption du chômage étaient appliquées de manière discriminatoire (par ex. majorité de temps plein pour les hommes et de temps partiel pour les femmes...) et non proportionnelles à la part des femmes dans le chômage. En conséquence, la situation des femmes a tendance à s'aggraver considérablement. L'allongement de la durée moyenne du chômage, la surreprésentation des femmes dans le chômage sont partiellement imputables à la politique de résorption en question.

En outre, la Commission a émis un long AVIS (1) sur les diverses mesures susceptibles de remonter le courant et de réserver pour les jeunes femmes une entrée dans la vie professionnelle moins décourageante.

Au terme de la journée, Jo Walgrave, présidente de la Commission, montrait sa satisfaction d'avoir réussi à ce que la Commission serve d'intermédiaire entre les jeunes femmes et les "autorités" politiques et sociales.

Effectivement les jeunes femmes ont eu le sentiment d'être écoutées... Pourvu qu'elles soient "entendues" et que leurs demandes soient suivies d'effet. Souhaitons aussi que l'AVIS de la Commission soit pris en considération et que ses propositions soient rapidement traduites dans la réalité....

(1) L'AVIS n°45 du 23 février 1987 de la Commission du Travail des Femmes est disponible gratuitement auprès du Secrétariat de la CTF, Ministère de l'Emploi et du Travail, 53, rue Belliard, 1040 Bruxelles.

LES MOINS DE 25 ANS.

QUE FONT-ELLES ?

A l'occasion de la journée organisée par la Commission du Travail des Femmes sur l'emploi et le chômage des jeunes filles (voir ci-dessus) je me suis livrée à un petit puzzle statistique. Celui-ci consiste à essayer de dresser un tableau de ce que font les jeunes filles/femmes de moins de 25 ans.

Nous savons déjà depuis longtemps que la mesure statistique de l'activité des femmes est beaucoup moins fiable qu'elle ne l'est pour les hommes. En Belgique, on calcule les résultats de cette activité, principalement à partir des sources suivantes : enquête par sondage sur les forces de travail (tous les deux ans), estimations du Ministère de l'Emploi et du Travail, Recensement (tous les dix ans, le dernier date de 1981), effectif des travailleurs assujettis à l'ONSS (annuel)... Toutes ces sources sont établies avec des buts spécifiques qu'il importe de connaître pour en apprécier les résultats. Outre cette remarque générale, il faut tenir compte de "biais systématiques" qui risquent de donner, pour les femmes, des résultats moins valables qu'ils ne le sont pour les hommes. Ces "biais" proviennent tant des définitions qui servent de base à l'élaboration des données (1) que de la perception que les femmes ont de leur propre activité (2). Enfin, au moment de l'élaboration des résultats, des "erreurs systématiques" viennent parfois déformer davantage encore la réalité (3). En cherchant à recueillir les données qui suivent, mon point de vue est très différent de celui des chercheurs masculins. Ceux-ci pensent, a priori, qu'il y a "malgré tout encore

beaucoup de femmes au foyer" et en conséquence, au-delà des grandes séries statistiques incontournables, ils "mettent" au foyer toutes celles dont ils n'ont pas identifié le statut. Moi, au contraire, je suis persuadée qu'il n'y a pratiquement plus de jeunes femmes qui n'aient pas une identité sociale autre que celle d'être au foyer et je suis persuadée que même parmi celles qui se présentent comme "femmes au foyer", il y en a un certain nombre dont le statut social est en réalité tout autre.

Les chiffres qui suivent portent globalement sur 1985. A ce moment, il y avait quelque 744.200 femmes de 15 à 25 ans (25 non compris).

-Parmi les femmes de 14 à moins de 25 ans, il y en a 445.000 aux études (attention : la tranche d'âge de ce chiffre n'est pas comparable à celle de celui qui précède puisqu'elle comprend les 14 ans).

-Parmi celles qui ont moins de 25 ans, il y en a 256.200 qui ont une **activité professionnelle**. Soit 216.000 qui sont entrées directement sur le marché du travail et 40.200 qui y sont placées par l'intermédiaire de l'ONEM (stages et autres mesures de résorption).

-Il y en a 104.000 qui sont **demandeuses d'emploi** (inoccupées).

-Il y en a plus de 4.000 (estimation sur base d'un chiffre de 1986) qui sont **bénéficiaires du MINIMEX**. Ce sont des jeunes femmes qui, tout en ne pouvant pas rentrer

dans le cadre de la réglementation du chômage, sont cependant tenues de montrer qu'elles sont prêtes à travailler.

-Il y en a un bon millier qui sont **handicapées**, c'est-à-dire qu'elles bénéficient, après enquête sur les ressources, d'allocations de handicapées. Leur aptitude au travail est forcément limitée.

-Il y en aurait près de 500 qui bénéficient déjà d'une **pension de survie** que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public.

-Enfin, il y en a un certain nombre qui sont **invalides** ou atteintes d'une **maladie professionnelle** ou encore qui ont été victimes d'un **accident du travail**. N'ayant pas trouvé pour ces catégories de ventilation par tranche d'âge et par sexe, j'attribue à ce groupe quelque 3.000 cas.

Ainsi, je peux sans trop de risques d'erreur (il y a certainement des doubles comptages mais aussi des sous-estimations) repérer la situation "sociale" de quelque 813.700 jeunes filles de moins de 25 ans. Ce chiffre dépasse celui de la population totale (744.200) puisque je n'ai pu en soustraire les filles de 14 à moins de 15 ans qui sont aux études.

Il montre que, de toutes manières, il ne reste pas beaucoup de place pour des femmes qui, dans cette tranche d'âge, ne seraient ni aux études ni dans la population active ou encore bénéficiaires d'autres prestations sociales.

En outre, parmi les jeunes femmes qui tout en n'étant plus aux études sont à charge d'un titulaire (conjoint, cohabitant ou père/mère) du point de vue de l'assurance soins de santé, il faudrait en comptabiliser un certain nombre qui travaillent en noir. Les estimations en retiennent habituel-

Questions nouvelles

lement 7%. Ces estimations sont, à mon avis, minimalistes et particulièrement sans doute dans le cas des jeunes de moins de 25 ans.

Ainsi, sans courir le risque d'exagération, on peut prétendre que parmi les femmes de moins de 25 ans, il y en a certainement moins de 10% qui peuvent être considérées comme "au foyer", soit qu'elles vivent des revenus de leurs parents, soit qu'elles vivent de ceux de leur conjoint ou cohabitant. C'est évidemment une évolution très positive.

Encore faudrait-il que les femmes l'intériorisent, qu'elles ne continuent pas à se percevoir comme "des exceptions" lorsqu'elles sont sur le marché du travail et surtout qu'elles ajustent leurs exigences à tout ce travail professionnel et ménager qu'elles fournissent !

(1) Rappelons par exemple, que dans diverses séries statistiques, la femme d'un agriculteur ou d'un autre indépendant qui n'est pas déclarée comme "aidante" mais fournit autant d'heures de travail économique que son conjoint n'est pas comptabilisée comme "active occupée".

(2) Beaucoup de femmes se présentent comme "au foyer" alors

que dans la réalité, elles ont des allocations sociales (pensionnées, veuves, invalides, etc...) ou qu'elles sont prises en charge par l'assistance avec tout ce que cela comporte d'exigences de travail (ex. bénéficiaires du MINIMEX) ou de reconnaissances d'incapacité de travail (ex. handicapées). En outre, un nombre assez impressionnant de femmes se déclarent comme "femmes au foyer" alors que, dans la réalité, elles ont une activité professionnelle régulière en noir (par ex. femmes à journée) ou qu'elles font des boulots qu'elles ne perçoivent pas comme une activité professionnelle (par ex. garder, contre rémunération, les enfants de ses enfants...).

(3) C'est notamment le cas des statistiques sur le travail à temps partiel. Tous ceux qui sur la base des bons de cotisation de l'INAMI, s'essaient dans l'évaluation de l'évolution du travail à temps partiel, confondent le nombre de travailleurs à temps partiel et le nombre de bons de cotisation. Cette "erreur" qui provient, n'en doutons pas, d'un désir de pouvoir annoncer une augmentation du TTP n'est jamais commise dans le cas des pensionnés où aucun travail sérieux ne confond le nombre de pensions et le nombre de pensionnés.

promouvoir l'application de ces actions. C'est dans ce contexte qu'une équipe composée de Dominique Rodriguez, Sylvie Toussaint, Griet Van Hoecke et Anit Vervoort et placée sous la direction d'E. Vogel a entamé une recherche-action au Ministère de l'Emploi et du Travail. Le rapport de cette action est publié (septembre 1986) par le Centre de Sociologie du Droit Social (ULB) et lisible à l'Université des Femmes.

Une action positive est, dans le contexte de l'interdiction de toute forme de discrimination entre hommes et femmes, un ensemble de mesures qui permet aux femmes d'améliorer leur statut professionnel. Il convient de prendre mille précautions pour réussir une action positive. Il n'est en effet, pas évident que les femmes vont accepter de s'engager dans ce processus, que les collègues masculins vont l'accepter, que les maris et la famille vont s'en réjouir, que les "chefs" enfin, vont l'admettre et en permettre la réussite.

C'est pourquoi l'équipe en question a commencé par prendre tous les contacts nécessaires, ciblé un public féminin à tous les niveaux de la hiérarchie, diffusé par le biais d'un bulletin (Et l'égalité ?) son projet, tout en faisant connaître l'équipe qui le réalisait... Puis elle a procédé à un questionnaire pour mieux connaître les candidates.

Les réponses au questionnaire (qui a connu un bon taux de participation) sont très éclairantes. Elles nous invitent à introduire beaucoup plus de nuances dans nos analyses sur les mentalités et comportement des travailleuses. Entre les niveaux II, III et le niveau I que de différences ! Ce qui est moins encourageant... c'est la participation à l'action elle-même. Malgré leur apparent désir de participer, malgré leur promesses, très peu de femmes ont pris part aux pre-

ACTION POSITIVE DANS L'EMPLOI

LES FEMMES AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

Nous connaissons déjà l'analyse réalisée entre autres par Christine Jonckheere sur l'emploi des femmes dans la Fonction Publique et qui s'attachait à la description des cas du Ministère de l'Emploi et du Travail et du Ministère des Communications. Cette étude était menée sous la houlette d'Eliane Vogel-Polsky, pro-

fesseur à l'U.L.B. qui s'est spécialisée dans la question des "actions positives". A la Commission du Travail des Femmes, un groupe s'est réuni pour faire avancer la connaissance des actions positives (organisation d'un colloque) (1), la législation en cette matière (élaboration d'un arrêté) et finalement pour

Questions nouvelles

nières séances... Celles-ci ont eu lieu pendant les heures de travail fin juin, début juillet... Les animatrices imputent l'échec de la participation à l'effet "vacances". C'est possible. Hélas, ce n'est pas certain. Certes dans leurs réponses il apparaît continuellement que la vie professionnelle (surtout les périodes de congé) des femmes est très marquée par la présence des enfants. Mais beaucoup ont déjà de grands enfants... et certaines n'ont pas ou plus d'enfants... Alors... Il ne s'agit pas pour nous de minimiser l'impact réel de la charge de l'éducation des enfants dans la vie

professionnelle des femmes mais plutôt de mieux distinguer ce qui fait partie du discours de ce qui relève de la réalité et ainsi petit à petit de permettre aux femmes de mieux cerner les difficultés qu'elles rencontrent réellement.

Souhaitons que l'équipe des animatrices garde cependant confiance dans la valeur du travail entrepris et puisse le poursuivre avec succès...

(1) *L'emploi des femmes et les actions positives, Cahiers de la Commission du Travail des Femmes, n°7, oct./nov. 1984.*

ACTION POSITIVE DANS LA FORMATION

FORMATION PROFESSIONNELLE DE LONGUE DUREE ET INSERTION PROFESSIONNELLE.

En France, c'est à l'initiative du Ministère des Droits de la Femme que plusieurs stages de longue durée (1200 heures) de formation ont été réservés aux femmes afin de les aider à s'insérer dans les secteurs de l'automatisme, de l'informatique industrielle, de la maintenance en électronique et en micro-informatique. Les stagiaires en formation étaient rémunérées. La recherche menée par Ghislaine Doniol-Shaw à la suite de ces stages vise principalement à apprécier l'adéquation entre l'insertion professionnelle consécutive à ces formations et la nature de ces formations. L'auteure arrive à des résultats assez surprenants. La majeure partie des femmes a effectivement trouvé un emploi après ces formations. Par contre l'emploi trouvé n'a dans la plupart des cas que peu de rapport avec la formation faite. En effet, on estime que 30% seulement des emplois trouvés correspondaient aux formations suivies...

G. Shaw s'est donc demandé ce qui pouvait expliquer ce phénomène. Elle a cherché dans trois directions : la situation familiale de la stagiaire, les études antérieurement faites et l'attitude des employeurs.

En ce qui concerne la situation familiale, elle la considère comme déterminante. Au cours du stage, les différences entre les femmes qui ont ou n'ont pas de charges familiales ne se remarquent pas. Mais lorsqu'il s'agit de trouver du travail, les disparités éclatent au grand jour. Les femmes célibataires cherchent prioritairement un emploi en relation avec la formation qu'elles viennent de recevoir. Les femmes qui ont des enfants cherchent prioritairement un emploi compatible avec la vie familiale. En réalité, l'auteure observe que c'est dès la "mise en couple" que le comportement de la femme change et se fait moins exigeant quant à l'adéquation travail/formation.

En ce qui concerne le deuxième champ d'observation, l'auteure remarque, que parmi celles qui auparavant avaient reçu les formations suivantes: scientifiques générales, littéraire ou commerciale, technique et scientifique, ce sont manifestement les premières qui ont atteint l'insertion professionnelle la plus adéquate au stage suivi.

Mais l'explication est complexe. D'abord, le stage est plus proche de la formation initiale. Ensuite beaucoup de celles qui avaient suivi un cycle d'études "scientifiques générales" y avaient échoué, avaient ensuite trouvé un travail sans aucune qualification et y avaient acquis la ferme volonté de réussir cette fois. Les évolutions professionnelles des femmes ayant suivi primitivement les deux autres types d'enseignement n'étaient pas semblables et l'interprétation de leur passé professionnel était tout différent.

Le comportement des patrons ne nous étonnera guère. D'une part, ils rechignent à engager des femmes qui seraient en contact avec la clientèle parce que "ça ne ferait pas sérieux". D'autre part, et c'est là le plus significatif, ils engageraient volontiers des femmes pour faire à temps plein ce que des techniciens masculins de même formation refusent de faire, même à temps partiel. Ainsi donc on voit se créer la filière professionnelle déqualifiée. Un travail que les hommes jugent ennuyeux, on va le faire faire à salaire réduit, par des femmes ayant la même formation que ces hommes!

Ghislaine DONIOL-SHAW, *Formation et insertion des femmes dans les métiers de l'électronique et de l'informatique industrielle*, publication du GEDISST, CNRS, Paris, mai 1986 (lisible à l'Université des Femmes).
EXPERIENCES PILOTES

L'INTEGRATION DES FEMMES DANS DES METIERS MASCULINS

Chacun sait que le marché du travail est divisé en deux zones dont l'une est occupée de manière prépondérante par des travailleurs masculins et l'autre par des travailleurs féminins. Ces zones comprennent à la fois des catégories socio-professionnelles (par ex. dactylo) et des secteurs ou des branches (par ex. construction navale...).

La zone occupée par le monde masculin est plus étendue et comprend une plus grande variété de professions ou métiers et de branches. Elle incorpore, le plus souvent, les activités nouvelles.

Il serait hautement souhaitable d'arriver au *décloisennement* du marché du travail. Nous avons toujours pensé qu'il ne serait pas possible d'arriver à une réelle égalité professionnelle entre hommes et femmes aussi longtemps que cette ségrégation serait maintenue. De leur côté, certains patrons pensent, que des changements sociaux importants et de innovations sociales nécessaires peuvent être liés à cette déségrégation.

C'est ainsi qu'en France, la société E.D.F.-G.D.F. (Electricité de France-Gaz de France) a fait mener une recherche "Bilan et Devenir" sur l'intégration des femmes dans leur entreprise. Cette recherche a été dirigée par Marta Ormos et Hélène Meynaud. Marta Ormos en tire les principales conclusions dans un article publié dans la *Revue Française des Affaires Sociales* (1).

Elle distingue le processus d'intégration des ouvrières de celui

des techniciennes. C'est le premier qui sera le plus difficile. Dans le travail ouvrier, la participation du corps, de l'effort physique reste dominant et "le corps et l'effort physique sont représentés par la conscience collective des acteurs comme étant de l'ordre de l'inné"... "Le corps sexué vu comme déterminant le genre social des individus est perçu comme fondant la division sexuelle du travail dans le règne de l'ordre de la nature"... Par contre un travail de technicien, qui relèverait de l'acquis serait considéré a priori comme plus neutre, parce que l'acquis est proche de l'esprit et que l'esprit est réputé "neutre".

Ensuite, les auteures distingueront trois milieux de travail professionnel. Un milieu coupé de l'extérieur, l'usine, un milieu où l'espace professionnel se superpose au milieu de vie extraprofessionnel, celui de l'"entretien" en milieu rural et enfin le même espace professionnel, celui de l'"entretien", mais en milieu urbain.

Elles décrivent les réactions des travailleurs masculins face à l'arrivée d'ouvrières qualifiées ou de techniciennes. Elles constatent par

exemple, en ce qui concerne le troisième milieu de travail que les conflits ne surviennent pas à propos du travail mais en dehors.

L'heure du repas qui doit être pris "en cours de route" est pour les femmes un cauchemar. Elles doivent s'adapter aux normes dominantes masculines. Et les hommes en profitent, semble-t-il, pour soumettre les femmes à de véritables "défis". Défis que ces innombrables pastis qu'ils consomment pendant que les femmes "attendent que le temps passe". Défis aussi que les "grosses blagues" qui sont là pour affirmer que les hommes, en tout cas, ne changeront pas leur manière de faire. De leur côté, impossible pour les femmes d'avaler leur repas en vitesse et d'en profiter pour faire, dans le coin, les courses nécessaires au ménage...

Ce n'est pour finir jamais la compétence technique des femmes qui est mise en cause. Et si la réalisation de la mixité dans les emplois masculins se réalise plus facilement en "usine" c'est parce que le mode de vie y est totalement organisé et n'a presque rien à voir avec le mode de vie extérieur.

(1) Marta ORMOS, *L'intégration des femmes ans les emplois traditionnellement masculins*, dans la *Revue Française des Affaires Sociales*, 3, 1986, p.147-160.

Actions positives, en Australie aussi...

En Australie, l'Office of Status of Women, qui siège auprès du premier Ministre a rendu compte des premiers mois d'un programme pilote d'actions positives qui a démarré en juillet 1984.

Affirmative Action for Women. A progress report on the pilot program. éd. par Affirmative Action Resource Unit. Office of the Status of Women, Australian Government Publishing Service, Canberra, 1985.

LE BIG BANG

Au cinéma de toutes les Impuissances

Je suis affligée de l'esprit scout! Je sais que ma bonne action ne me vaudra pas une indulgence au paradis des morts d'ennui, mais je me suis infligé tout de même une incursion dans les couches-culottes de l'humour en allant voir pour vous le dernier dessin animé commis par Picha: dans ces couches-là aussi, tout est à jeter. Les femmes, dit-on, sont douées pour le sentiment: j'espérais donc une juste colère ou, que sais-je, un simple dégoût ménager pour les cochonneries.

Eh bien, rien! Même pas l'envie d'émigrer sur une planète déserte... Entre hébétude et prostration, je me débattais contre le doux sommeil, à la recherche d'un bout d'idée originale et tirillée par une inquiétude vague: suis-je une mutante ou une extra-terrestre? Les fantômes des martiens me semblent plus familiers que ceux des hommes. Brusquement - réveillée par les vigoureux ronflements d'un voisin d'infortune-, je m'aperçus que dans la salle tous les hommes aussi baillaient! Ainsi rassurée sur mon humanité, j'ai enduré jusqu'au "fiat lux" cette funèbre apothéose de la nullité.

Picha veut nous vendre, en variation sur le thème éculé des fins du monde, une guerre des sexes qui,

dans la littérature de science-fiction, a déjà été faite plusieurs fois. Nous en avons une version féministe: "Dans les autres guerres, dit Joanna Russ (1). Ceux-qui-ont-tout ne cessent jamais d'être ceux-qui-ont-tout et ceux-qui-n'ont-rien restent ceux-qui-n'ont-rien." Ici, pas de méningite à l'horizon, le règlement de compte final oppose ceux-qui-en-ont-deux à celles-qui-n'en-ont-pas!

Nous sommes en 1995 - ce "futur" a la vue basse - et la guerre atomique est terminée. La Terre est si ravagée qu'il n'en reste que deux continents, formés par les débris des anciens et dont la découpe restitue les profils furieux d'un homme et d'une femme livrés à une âpre querelle. Au nord, dominant l'autre (bien sûr), l'U.S.S.R. ou continent des hommes, coalition politique nécessaire pour vaincre l'organique Vagina(!) Et la guerre reprend aussitôt. Mais quelle ardoise s'agit-il cette fois de payer?

Les retombées atomiques ont causé aux hommes d'affreuses mutations. Festival de la laideur et du ridicule, les moins atteints arborent des yeux en grappe ou six lèvres superposées. Il est trop tard pour songer à guérir ou à reconstruire. Mais les hommes n'ont pas pour si peu l'intention de tirer dignement le rideau sur leurs

vestiges d'humanité et frétilent d'une urgence première: combler les dames de leurs chromosomes en délire.

Ecoeurées par ces monstres hideux et décidées à se soustraire à un viol en batterie, les femmes organisent la résistance. On les comprend! Voilà l'indigent prétexte à une platiée de platitudes sexistes. Il ne masque pas l'intention de montrer ce conflit comme l'aboutissement d'une haine originelle entre sexes: cette guerre a lieu parce que toutes les autres ont été faites et qu'il ne reste plus que la nécessité, obscure mais inassouvable, de s'entre-déchirer. Instinct de mort et pulsion sexuelle en parfaite identité, il ne reste plus aux hommes, en guise de cigarette du condamné, qu'à se ruer sur les femmes pour les entraîner dans la destruction. Seuls les cadavres ne peuvent plus être humiliés.

Cachées dans les abris selon l'usage - mais quelle économie restait-il à faire tourner? - les femmes n'ont pas subi de mutations et sont pourvues de toutes les rondeurs bien placées qui les destinent à la possession, à la destruction, à l'une par l'autre ou aux deux.

Quant aux enfants, je crois qu'ils

Cinéma

sont tous morts de peur en voyant leurs affreux papas revenir de la guerre précédente. Les femmes sont commandées par Una qui justement, ne relève pas de l'unité, mais du mythologique chiffre neuf.

Monstrueuse déesse aux neuf mamelles, que des craintes masculines issues de la préhistoire ont hypertrophiées à outrance, elle doit - pour correspondre à des clichés plus récents sur la femme-chef-, comprimer cette avalanche glandulaire dans une sorte de presse évocatrice de la construction automobile.

Elle en ressort très provisoirement domestiquée, munie d'épaules de docker et d'une étrave de cuirassier, teigneuse et grotesque en proportion du pouvoir exercé. Quant à ces guerrières soi-disant normales (en tout cas inchangées), leurs corps sont devenus de puissantes machines de guerre : leurs mutations, du moins, ont l'avantage d'être pragmatiques.

A moins que la "normalité" des femmes ne soit la férocité? Des bataillons d'athlètes noires, adeptes du body-building et de l'aérobic, aux courbes piquées de reflets métalliques, s'avancent en musique et jonglent avec des hommes terrorisés pour les jeter ensuite, comme les Gilles de Binche le font des oranges. Suivent des brigades de ballerines qui descendent gracieusement du ciel, la jupette en manière de parachute, et dansent devant les tranchées d'où jaillissent les hommes énamourés. Bien sûr, tant de charme ne cache une fois de plus que notre légendaire perfidie : aussitôt à portée de meurtre, ils sont cruellement égorgés par le bord des tutus, tranchant comme un rasoir, ou transpercés par les pointes acérées des chaussons. Enfin, des escadrons de femmes-bombardiers, véritables forteresses volantes, traversent les

airs en vrombissant et atterrissent pour mitrailler les malheureux avec des bazookas déguisés en seins! Tel est donc notre "nature!", tout en force et en sauvagerie! Mais quelle belle santé ont toutes ces dames pour se promener sans un mouchoir dans une, atmosphère saturée de radiations mortelles, là où le moins délabré des hommes préserve ses résidus de poumons dans une combinaison, étanche! Après tant de guerres d'hommes, en voici enfin une révélatrice de terreurs imprécises, où ils sont inoffensifs, où seules les femmes tuent et torturent, où la violence est leurs fait exclusif. La faiblesse serait-elle devenue le nouvel apanage masculin, ou sert-elle de repoussoir à de vieilles hantises peuplées de mantes religieuses et de femmes castratrices?

Dans ce film où la haine a trop de prix pour être gaspillée en vraisemblance, tout est fossile, vieux d'au moins une strate et conformiste dans tous ses relents : le mâle pique, mais la femelle tue. D'ailleurs, le fantôme égaré de Freud rôde aussi à Vagina, où les (rares) prisonniers sont émasculés à la guillotine, ablation qui (paraît-il) les "réduit" en femmes: dans cet affligeant futur, être une femme reste une opération négative.

Pour pallier leurs multiples handicaps, les hommes - foin de la ruse!-, ont eu recours à une virile technologie. Montés sur planches à roulettes, des armées de robots androïdes sortent d'usine, fabriqués à l'image (et à partir d'un océan de sa précieuse semence) d'un certain...Hitler.

Voilà un imaginaire masculin bien chargé de réminiscences nazies! Fétide bouffée de nostalgie, ou exploitation cynique, à des fins mercantiles, de ce qui traîne de plus noir dans l'inconscient des nations.

Voici, la délivrance : chaque continent garde en réserve une superbombe. Les deux fantoches en chef, devant leurs écrans et tableaux de commande, s'invectivent en lâchers de vapeur paranoïaques et lancent leur missile. Le rapport du masculin au féminin suit comme toujours le principe de l'agression et la bombe phallique, fidèle à son programme d'initiative sexuelle, poursuit dans l'espace la bombe femelle, véritable épitomé des organes féminins, jusqu'à la "collision" finale.

Apocalypse du sexe qui sera aussi celle de l'univers, qu'une réaction en chaîne fait exploser de proche en proche. Final rebattu en sciences-fiction : un couple subsiste. Mais ces nouveaux Adam et Eve nous laissent présager le pire : que tout recommence et que, d'ici quelques millions d'années, nous ayons à subir pareille fleur de navet, mise sur trois cartes, en un brellan de violence, de vulgarité et de misogynie hystérique.

Au carrefour des poncifs les plus rances, Picha n'aura réussi, dans ce "Big Bang" si petit, que sa propre exécution : il y a des déserts que tous les secours de la publicité ne peuvent faire fleurir. Ce prodige de démagogie passe à des années-lumière de son intention comique et retourne à toute vitesse vers son point d'origine, quelque part dans un repli du temps, pour s'y engouffrer avec un pauvre "plouf".

Ch. SEGUIN.

(1) "L'autre moitié de l'homme"
Joanna Russ,
Ed. Laffont. Collection "ailleurs et
demain" 1977.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

(Extrait de la publication du Conseil de l'Europe, Forum, 4, 1985, qui contient un dossier sur la violence.)

L'inceste, le viol et le silence qui les entoure, autant de violences exercées sur les femmes. Les dénoncer ouvre une première brèche pour lever le secret trop bien gardé par l'ordre social.

Parmi les innombrables faits divers qui remplissent les journaux et les revues et justifient à la télévision l'inévitable intervention "d'experts", il en est un en Italie qui vient de défrayer la chronique et concerne une sordide affaire d'inceste. Dans un village oublié de Dieu et des hommes, dans une famille très pauvre et très nombreuse, a éclaté un scandale : tous les hommes de la maison (père et fils) exercent par la violence leur prétendu droit sexuel sur toutes les femmes (filles et soeurs). Affaire "exemplaire", car elle se déroule sur fond de misère, affaire "scandaleuse" en raison de cette forte coalition masculine et de la durée d'une violence qui se serait exercée pendant plus de quinze ans. Affaire "exemplaire" aussi à cause du silence social à l'abri duquel se sont produites ces violences permanentes, silence rompu seulement par la dénonciation courageuse de l'une des jeunes filles violées. Le schéma classique. Pourtant, on a tendance à la marginaliser. Ce genre de choses se passe dans un Mezzogiorno poussiéreux ou dans les villages alpins endogames et goitreux, ou encore au fin fond des périphéries urbaines miséreuses. Chez nous, citadins bourgeois, il en va tout autrement, les comportements sont bien différents, nous vivons notre sexualité librement et d'égal à égal. Que les monstres restent dans leur coin, qu'ils n'en sortent surtout pas !

Mais le silence, comment expliquez-vous le silence ? Eh bien, ne dit-on pas : "A chacun ses affaires ?" S'ils étaient contents comme ça... Mais alors, ils étaient contents, vraiment contents ? Peut-être... Dans ce cas, cela vous regarde aussi ? Ah non alors ! Je n'ai rien à voir avec cette histoire !

UN DOCUMENTAIRE QUI FAIT DU BRUIT

Allons maintenant à Rome. Il y a environ cinq ans, une coopérative de production cinématographique décide d'enquêter sur la prostitution, prenant pour sujet d'étude non tant le comportement de la prostituée que celui du client, à partir du moment où celui-ci passe contrat pour la prestation sexuelle.

Dans cette coopérative travaille un groupe de femmes déjà auteur, notamment, d'un documentaire qui a fait grand bruit "Procès pour viol". Pour la première fois, une caméra avait été introduite dans un tribunal pour filmer les accusés (des jeunes gens), la victime, les juges, les avocats, les témoins. Par ce simple moyen, ces femmes avaient osé rendre publique l'image d'une violence institutionnelle qui se traduit par un renversement des rôles, la victime violée devenant une racoleuse coupable. Filmant les visages, les gestes, les expressions, les mots et les silences, la caméra

donnait ainsi la parole à ce qui était tu, un visage à ce qui était caché. Le voile se déchirait révélant l'invisible - visible, mais non vu ! - simplement parce que l'oeil de la caméra saisissait ce qu'il fallait voir et montrait objectivement les faits. Réalité accessible à tout le monde et pourtant mal connue, sa diffusion (program-mée aussi à la télévision) ouvrit un débat qui allait au-delà de la simple relation du procès en entraînant une prise de conscience généralisée d'une violence, trop souvent admise par tous - depuis l'homme de la rue jusqu'au juge - parce que considérée comme évidente et naturelle.

"Procès pour viol" eut un impact puissant sur l'opinion publique, notamment parce qu'il avait été présenté pendant une période de grande activité du mouvement féministe qui dénonçait avec vigueur, entre autres, les pratiques de violence sexuelle, latentes et acceptées dans notre tissu social comme un acte ordinaire et non comme un vestige ou une survivance du passé, caractéristique d'une société agraire. L'on faisait remarquer à juste titre que nombre de ces pratiques étaient fondamentalement considérées comme un exercice de droit, le corps de la femme étant "nécessairement" et "naturellement" un bien toujours disponible pour l'homme. La dénonciation de la violence sexuelle avait donc pour les femmes une

Attentives

signification très différente de celle d'une éventuelle dénonciation masculine qui, se fixant sur le "scandale" d'un cas unique exceptionnel, finit toujours par suivre ses propres fantasmes, ses propres désirs obscurs et indicibles. De fait, la dénonciation par les femmes était et est toujours un acte très destructeur, précisément parce qu'elle réclame, ce qui est nouveau, le droit de refuser cette disponibilité sexuelle générale, affirmant par là son droit à la liberté.

LA LOI SUR LA VIOLENCE CHARNELLE

Or, dans toute discussion sur la violence sexuelle, c'est justement ce point qui fait le plus peur et qui déclenche les réactions les plus féroces, comme nous allons le voir.

Le débat suscité par "Procès pour viol" s'est aussi déroulé à un moment où s'exerçaient des pressions visant la modification d'une loi sur la violence charnelle, novatrice à bien des égards et qui tenait compte notamment des violences exercées au sein du couple - les cas sont légion, car liés à l'éthique du "devoir conjugal". Le mouvement des femmes était parvenu - non sans mal - à convaincre les partis de gauche de proposer qu'un article de la loi reconnaisse la possibilité de poursuivre d'office (et non dans le cadre de querelles partisans), le conjoint violeur. Mais l'ensemble de la proposition de loi s'est perdu dans les méandres du parlement et aujourd'hui encore, plus de deux ans après, on essaie de l'étouffer au sein de commissions byzantines.

Mais revenons-en à notre coopérative de femmes. Du viol au tribunal à la prostitution. Les pratiques, les situations, les discours sont différents, mais ce qui diffère surtout c'est le cadre légal. La prostituée n'est pas une hors-la-loi, même si en exerçant son métier elle s'expose à des risques de parcours (racolage, incitation à la

débauche, complicité).

Le recours à la prostitution est une pratique sociale largement répandue dont le chiffre d'affaires incontrôlable et difficile à évaluer n'est certainement pas inférieur à quelques dizaines de milliards de lires par an. Pourtant, alors qu'elle est évidente et quotidienne, la pratique de l'achat de prestations sexuelles est taboue et recouverte du voile de la connivence sociale. La prostituée est donc une femme dont le corps est disponible à toute heure moyennant paiement, mais qui évolue aussi dans l'ambiguïté, entre ce qui peut ou ne peut se dire, ce qui est visible ou non visible. De fait, la prostituée exhibe en public son entière disponibilité, mais c'est dans la plus stricte intimité qu'elle vend son produit, le sexe. C'est donc sur elle - et non sur l'homme - que pèse entièrement le double coût social de l'exhibition de son propre corps et de la protection, dans le secret, de la vie privée du client. Une dénonciation de la violence contenue dans cette pratique - violence sociale exercée sur la femme - ne pouvait passer que par un chemin : le dévoilement du secret de l'homme. C'est ainsi que l'oeil de la caméra pénètre dans la chambre de la prostituée et fixe son attention moins sur elle que sur lui, le client caché impitoyable, mais non impudique (l'intérêt n'était pas de filmer l'acte sexuel, mais ce qui se passait avant et après), l'oeil s'attardait là encore sur les gestes, les paroles révélatrices d'une misère sexuelle, les abandons plaintifs, les exigences arrogantes, les tractations minutieuses, les prétentions de payer après et non avant la livraison de la marchandise... Et même le viol par un policier du quartier, qui eut la marchandise gratis et par la violence parce qu'il considérait que, dans la zone, c'était désormais son droit acquis.

Les femmes de la coopérative avaient pu établir un poste d'observation expérimental en introduisant, avec l'accord de la prostituée, une caméra

invisible dans la pièce voisine. L'anonymat nécessaire du client - mais non de Véronique dont l'image était déjà "publique" - fut assuré par différents expédients techniques comme la solarisation des images et le filtrage des voix et surtout par le choix délibéré de la régie de fixer non pas les visages, mais la gestuelle. Enfin, aucune exhibition de sexe n'apparaissait à l'écran.

A. Offresi dont les droits de diffusion ont été acquis par la RAI-TV, est sur le point de passer à l'antenne. Nous sommes au début de mars 1981. C'est aussitôt un tollé. Les journaux parlent de sexe et de vie privée, adoptent des positions diverses. Un démocrate-chrétien fait pression pour que l'émission ne soit pas diffusée à l'antenne. Nouvelles protestations, nouvelles prises de position dans les journaux. De fait, ce sont tous les fantasmes sexuels de l'homme qui, libérés, envahissent la scène. Voilà que le vrai voyeur crie au voyeurisme... C'est aussi un moment fort où de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer les violences secrètes exercées sur les femmes, ainsi que les connivences sociales. Il faut arrêter tout cela, il faut rétablir l'ordre. Une plainte en justice de la part d'un simple citoyen ou d'une association de bons pères de famille par exemple suffit. Le film est saisi et une information est ouverte contre la coopérative et quelques fonctionnaires.

Les débats ont eu lieu récemment, en novembre 1985. Le verdict a été rendu le 13 : acquittement pur et simple pour tous. Mais le film doit rester sous séquestre. Compromis honorable ? Ou exercice d'un nouveau type de surveillance - plus moderne - sur notre regard, notre cerveau ?

Clara GALLINI.

Professeur d'Anthropologie culturelle, Institut Universitaire pour l'Orient, Naples.

Attentives

ELECTIONS ANGLAISES : THATCHER NE CONVAINC PAS LES FEMMES

Les résultats des élections anglaises ne sont, hélas, pas une surprise. Parmi les commentaires que nous en avons lus ou vus, ici en Belgique, rien ne nous permet d'entrevoir que

les femmes ont eu un comportement électoral nettement différencié de celui des hommes et, faut-il le dire, nettement plus "à gauche", ce qui explique naturellement le silence de

nos médias.

Les informations que je rapporte ici sortent du vénérable "The Times" qui n'est suspect ni d'être féministe, ni d'être favorable au "Labour".

Hommes		Femmes	
%	Evolution 87/83	%	Evolution 87/83

A- Analyse par tranche d'âge1) *Parmi les jeunes de 18 à 24 ans (13% de l'électorat) :*

- ont voté pour les conservateurs :	42%	0%	31%	-11%
- ont voté pour les travaillistes :	37%	+2%	42%	+11%

2) *Parmi les électeurs de 25 à 34 ans (19% de l'électorat) :*

- ont voté pour les conservateurs :	41%	+4%	37%	-5%
- ont voté pour les travaillistes :	33%	-1%	33%	+8%

3) *Parmi les électeurs de 34 à 54 ans (34% de l'électorat) :*

- ont voté pour les conservateurs :	42%	0%	47%	+1%
- ont voté pour les travaillistes :	32%	+3%	27%	+3%

4) *Parmi les pensionnés (65 ans et plus) (23% de l'électorat) :*

- ont voté pour les conservateurs :	48%	-2%	48%	-3%
- ont voté pour les travaillistes :	32%	+7%	32%	+7%

B - Analyse par statut et catégories socio-professionnelles1) *Parmi les syndicalistes (23% de l'électorat) :*

- ont voté pour les conservateurs :	31%	+2%	29%	-5%
- ont voté pour les travaillistes :	42%	+1%	41%	+7%

2) *Parmi les chômeurs (6% de l'électorat) :*

- ont voté pour les conservateurs :	21%	-4%	23%	-9%
- ont voté pour les travaillistes :	56%	+7%	54%	+13%

3) *Parmi l'ensemble des allocataires sociaux (y compris pensionnés, etc...) (30% de l'électorat) :*

- ont voté pour les conservateurs :	31%	+1%	29%	-6%
- ont voté pour les travaillistes :	48%	+4%	49%	+11%

Pas complètement aveugles quand même, les femmes. Le modèle Thatcher, un modèle plus masculin que ne le laissent supposer les silences de nos médias.....

H.P.P.

"TECHNOLOGIE, FEMMES ET DEVELOPPEMENT"

ATOL, centre d'étude et de documentation sur les technologies appropriées dans les pays en voie de développement (1), a organisé des journées d'études les 20-21-22 avril 87.

Parler de "technologie appropriée" nous fait penser aux éoliennes, au biogaz, aux cellules photovoltaïques, feux de bois.

En réalité il s'agit de techniques ou bien anciennes (feux de bois) ou bien nouvelles (cellules photovoltaïques), de techniques simples (presse à briques) ou bien compliquées (irrigation de cultures mixtes), d'application sur échelle réduite (filtre à eau) ou à grande échelle (transformation d'ordures ménagères).

Mais il y a plus.

La technologie appropriée n'est pas le nom collectif pour des outils ou des techniques spécifiques mais plutôt une conception, un certain point de vue sur la technique - appropriée au développement, choisie par la population elle-même. Compte tenu des structures politiques, économiques, sociales et patriarcales de la situation, une

technologie différente sera adaptée à tel groupe de culture, telle géographie etc, selon le postulat suivant : une auto-détermination technologique est essentielle pour conserver l'identité culturelle et l'indépendance politique. C'est ainsi que Itziar Hernandez Zubigaretta et Mieke Van der Veken, toutes les deux travaillant à ATOL, ont introduit le thème "Technologie, femmes et développement".

La plupart des participantes à ce stage sont étrangères, africaines ou américaines du Sud plus quelques belges étudiantes ou déléguées d'ong. Sur une trentaine de participantes, deux hommes seulement.

Des exposés et des débats ressort un constat assez dramatique pour les femmes. La modernisation de la pauvreté est un problème global bien documenté. Il est à l'origine d'un nouveau type de dimension spécifique "la féminisation de la pau-

vreté". Non seulement le développement technologique a enlevé aux femmes le rôle de fournisseur mais de plus il a renforcé la tendance à ignorer ou à mépriser le travail gratuit et invisible des femmes nous dit Itziar Hernandez d'ATOL. La science, la technique occidentale doit éliminer le plus vite possible tous les signes traditionnels d'une communauté, d'un pays pour imposer un niveau. Les femmes ont été plus touchées. La production, la préparation, la distribution alimentaire - activités traditionnelles des femmes - n'ont pas été pris en considération dans le domaine de l'éducation, de la formation. L'instruction des femmes n'a pas été un choix du développement, économie et études marchant de pair rappelle Suzanne Monkasa.

Pourtant, voilà des siècles que les femmes africaines nourrissent l'Afrique et pas seulement l'Afrique, mais le monde occidental a voulu une autre rentabilité. Par son contact, il a désarticulé la cohérence des communautés traditionnelles. Exemple : l'approvisionnement en eau est resté un travail féminin mais son rôle n'est plus reconnu comme "travail" mais comme "aide" à partir du moment où une certaine technique s'est développée. Ce sont les hommes qui travailleront dans les installations de pompage et les femmes seront seulement des porteuses d'eau (et d'enfants!).

Autre exemple, l'introduction de la presse à huile ou celle du moulin à mil manipulé par deux hommes, tandis que les femmes font la queue pour se faire moudre le grain. De

Quelques thèmes abordés :

-La prise en compte des facteurs socio-culturels pour l'introduction des technologies par Suzanne Moukasa Bitumba, animatrice zaïroise pour la promotion des cultures africaines en Belgique.

-Agriculture : les femmes dans la culture du manioc et du riz en République Dominicaine par Barbara Delavine-Box, collaboratrice à l'École Supérieure d'Agriculture à Wageningen, Pays-Bas.

-La transformation de l'huile de palme dans le Sud du Sénégal par Hélène Ryckmans, sociologue, volontaire à ENDA, BP 3370 à Dakar.

-Approvisionnement en énergie, un problème de femmes par Guido De Lepeleire, professeur à l'Institut de la technologie du froid et de la climatisation à la K.U. Leuven.

-Pourquoi des femmes dans la technologie? Approche anthropologique d'Albert Doutreloux, professeur à l'UCL.

-Les projets de femmes, leurs problèmes et leurs succès par Geneviève De Crombrugge, évaluatrice freelance.

-La recherche et la pratique : un pont inachevé par Carmen Medeiros, sociologue, chercheuse au CERES en Bolivie.

Attentives



Attentives

quoi s'est-on mêlé? Du pilon, du travail des femmes. La machine, la mécanisation risque d'atomiser les tâches collectives menées par les femmes, dit Hélène Rÿckmans.

Il faut retourner la question des bonnes intentions, s'exclame Albert Dontreloux, quand les femmes font du développement c'est pour apprendre à dire oui aux hommes comme à la mosquée.

Qui commande qui? Le développement, poursuit-il, est un projet d'hommes. Le développement, il n'y

en a qu'un, est le développement de l'homme blanc. C'est une entreprise moderne occidentale dans un contexte commercial. Le développement, ça nous amuse et ça nous rapporte beaucoup. Dans les années 80, il a fallu faire un constat d'échec des grands projets de développement. On est entré dans une phase de libéralisme affiché, "tout ça doit rapporter". Le développement est braqué sur son objectif economiciste. C'est un problème politique, le moteur diesel du moulin à mil crée une dépendance extérieure. Amener

une machine, c'est amener un pouvoir, conclut Albert Dontreloux. Alors existe-t-il un mode alternatif au développement, les femmes du Tiers Monde arriveront-elles à développer leur propre vision de la modernité, à prendre la parole, à se libérer de la dépendance avec l'occident?, se demande Carmen Medeiros.

Compte rendu de Violaine de Villers, le 22 avril 87.

(1) ATOL, Blyde inkomststraat 9, 3000 Leuven. Tél. 016-22-45-17.

CANADA

AVORTEMENT

Le Conseil Consultatif Canadien de la Situation de la Femme s'alarme de ce que l'accès à l'avortement thérapeutique est de plus en plus limité : "L'absence de services d'avortement légal à Terre-Neuve constitue une autre preuve de la tendance alarmante à vouloir restreindre de plus en plus l'avortement thérapeutique pour les Canadiennes", a déclaré Sylvia Gold, présidente du Conseil Consultatif Canadien de la Situation de la Femme.

Alors qu'elle commentait le départ de Terre-Neuve du dernier médecin consentant à pratiquer l'avortement, S. Gold a fait remarquer : "En 1980, le CCCSF signalait la restriction et la diminution des services d'avortement accessibles aux Canadiennes. Depuis lors, nous avons été témoins de la dissolution du dernier comité d'avortement thérapeutique de l'Île-du-Prince-Édouard; nous avons entendu des rumeurs voulant que les frais médicaux et d'hôpitaux pour les Ontariennes qui désirent se faire avorter ne soient pas couverts par le

régime provincial d'assurance-santé; et maintenant nous constatons les résultats des tactiques de harcèlement visant à dissuader les médecins de Terre-Neuve de pratiquer l'avortement". "Il est évident qu'une intervention du gouvernement fédéral, peut-être sous forme d'amendements à la Loi canadienne sur la santé et au Code criminel, serait peut-être nécessaire pour assurer à toutes les Canadiennes l'accès raisonnable à ce service médical", d'ajouter S. Gold.

FORMER LES JUGES

Le Conseil Consultatif Canadien de la Situation de la Femme préconise la création d'un centre de formation pour les juges.

"Les nombreux changements d'ordre social et législatif dont la société canadienne a été témoin, y compris la Charte des droits et libertés, exigent l'institution d'un centre de formation pour les juges", a déclaré Sylvia Gold, présidente du CCCSF. "Nous croyons qu'un centre de formation répondrait à un besoin et à une volonté, de la part des juges, de

remettre à jour leurs connaissances en ce qui a trait aux répercussions du pouvoir judiciaire sur les Canadiennes", poursuit S. Gold.

Faisant état de l'obligation qu'ont les tribunaux de rejeter les préjugés irrationnels de la société, plutôt que de les refléter, S. Gold est d'avis qu'un tel centre, pourvu des fonds nécessaires, pourrait offrir aux juges un ensemble de programmes de formation.

"Il existe un besoin de formation axée sur l'égalité aux termes de la Charte des droits et libertés et en vertu des dispositions législatives provinciales" affirme encore la présidente du CCCSF qui recommande qu'une formation préliminaire dans ce centre soit obligatoire, et qu'ensuite un programme de perfectionnement continu pour les juges soit disponible.

Cette recommandation a été adoptée lors d'une assemblée générale du Conseil tenue à Calgary au mois de septembre 1986.

H.P.P

L'EGLISE EN DELIRE.

Pour le Vatican, un crime prime tous les autres. Le pillage du tiers monde, la faim dans le monde, les risques de guerre nucléaire, l'apartheid, la torture, la pollution chimique ou nucléaire sont roupies de sansonnet, à côté de ce fléau majeur qu'est l'avortement. Quelle est l'origine de cette obsession morbide? La question mérite d'être posée. Rappelons les manifestations cléricales les plus récentes. Jean-Paul II, véritable docteur es culpabilisation, entreprend une tournée en Allemagne pour rendre hommage à deux chrétiens qui sont morts pour leur foi dans la tourmente nazie suscitée par les forces ténébreuses du Malin. Repris par son obsession étrange, il atteint l'odieux en mettant sur le même pied les crimes nazis et l'avortement. Nazisme et avortement! Voilà les ventres de femmes assimilés à des camps de concentration militaires. Il est vrai qu'en Allemagne, du temps d'Hitler, la hiérarchie catholique est restée singulièrement et scandaleusement muette face à la barbarie du IIIème Reich. Le courage qui lui a cruellement manqué, elle l'a heureusement retrouvé pour stigmatiser les femmes. Obsession semblable à un délire fumeux et atterant qui fait écrire à Rosine Lewin dans le Drapeau Rouge : "Je ne dois pas être la seule femmes à trouver le rapprochement scandaleux. Mais j'ai des raisons particulières de m'en indigner. Mon père, ma mère, ma soeur, mon frère ont été gazés à Auschwitz parce que Juifs. Pour ma part, j'ai échappé à la traque. Mais j'ai à deux reprises recouru à l'avortement. Je suis en mesure de "comparer" en les opposant radicalement - les deux types d'évé-

nements. Mettre dans le même sac les crimes contre l'humanité perpétrés à une échelle industrielle par le nazisme et une interruption de grossesse, dûment réfléchi et assumée par une femme, relève du terrorisme idéologique".

Toutes les victimes du nazisme ne peuvent que s'être senties giflées par de pareilles outrances ecclésiastiques.

Peut-être pensez-vous que le pape Jean-Paul II a simplement dit cela en passant? Apprenez que la guerre est déclarée contre l'avortement sur tous les fronts.

"Aucun mouvement pour la paix ne mérite cette dénomination si elle ne déploie pas la même énergie pour combattre la destruction des enfants à naître et ne met pas tout en oeuvre pour la prévenir. Aucun mouvement écologique ne peut être pris au sérieux s'il ignore la destruction d'un nombre incalculable d'enfants viables dans le sein de leur mère. Aucune femme émancipée ne peut se rejouir de son épanouissement nouvellement conquis s'il se réalise aux dépens d'une vie humaine, qui lui est confiée et qui a également droit à son développement".

Les féministes ont manifesté armées de balais. Jean-Paul II se trouvait précisément en Allemagne pendant la Nuit de Walpurgis, fête païenne germanique des sorcières et des calicots ne manquaient pas de rappeler la responsabilité de l'Eglise dans la persécution des sorcières d'antan et l'oppression des femmes d'aujourd'hui.

Obsession proche de la démence et dont le caractère totalitaire ne peut échapper à personne et qui pousse les évêques à intervenir dans les affaires temporelles. Ne voit-on pas dans deux pays occidentaux, les Pays-Bas et l'Italie, ceux-ci lancer des anathèmes contre des partis qui ont assoupli les lois en matière d'avortement ou appeler à voter Démocratie Chrétienne pour préserver les valeurs chrétiennes et en particulier les enfants à naître. Et pourtant que de cruautés et de sauvageries exécutées au nom du Christ au cours des siècles. Demandez aux Cathares, demandez aux Indiens, demandez aux Africains, demandez aux Juifs et aux hérétiques. Mais tuer des êtres vivants, tuer des cultures entières ce n'est pas tuer des avortons! Obsession vous disais-je? En vérité ne devrait-on pas plutôt parler de tradition séculaire ou plutôt une tradition chrétienne qui remonte à 2.000 ans d'une misogynie profonde exacerbée par la peur de perdre le moindre brimborion de pouvoir; Une féministe américaine (méconnue) du siècle dernier, Matilda Joslyn Gage, en donne une explication intéressante dans son livre "Woman, Church and State" que Dale Spender résume : "Avec clarté et précision, Gage soutient que le christianisme n'est pas simplement responsable d'avoir réduit les femmes à la subordination mais que le cristianisme n'a de sens que si les femmes sont opprimées. Enlever aux hommes la subordination des femmes et c'est tout l'édifice de la religion chrétienne qui s'écroule, ou pour l'exprimer autrement, le christianisme a été le moyen pour justifier et légitimer le processus par lequel une moitié de l'humanité a pillé, ravagé, asservi

Attentives

l'autre moitié. Le christianisme, dit-elle, n'a pas conduit au mauvais traitement de femmes par l'homme mais y a germé et progressé, en est issu, le renforçant et l'étendant. C'est une analyse raisonnée produite par les hommes dans leur tentative d'expliquer et faire admettre leur comportement violent et barbare vis-à-vis des femmes; s'ils ne traitaient pas les femmes de la sorte, il n'auraient pas besoin de l'idéologie chrétienne".

Et, en effet, pourquoi l'avortement fait-il si peur aux hommes en général et à l'Eglise en particulier si ce n'est parce qu'il porte atteinte au pouvoir du patriarcat en concédant aux femmes une zone d'autonomie : celle de donner ou non naissance aux enfants des hommes? L'Eglise catholique s'est toujours présentée comme championne dans la défense des opprimés, du moins en paroles. Aux damnés de la terre elle promet le Royaume des cieux après la mort en

échange de leur soumission. Très curieusement, les opprimées que sont les femmes, sont les causes de tous les péchés et vouées aux flammes éternelles. On a connu les croisades pour délivrer le tombeau du Christ. On a connu les croisades d'enfants. A présent, dans son obsession misogyne l'Eglise lance la croisade en faveur des embryons.

E.R.

Communiqués

ETE FEMINISTE AU DANEMARK

Le Groupe FEMO propose :

- du 12/7 au 25/7 :

Camp d'été consacré à des travaux agricoles : champs, vergers, potagers, serres... Sans oublier la gymnastique et la danse.

- du 25/7 au 1/8 :

Semaine Internationale à Famo : Sur une île et sous tente, avec corvées cuisine. Une occasion de rencontres informelles. Coût : 600 Couronnes.

- du 2/8 au 15/8 :

- 1) Atelier "Conscience du corps"
Beaucoup d'exercices, de mouvement et de danse.
- 2) Atelier "Croissance et Développement"
Thèmes : Volonté - Amour - Action.
Sur base de Gestalt-thérapie, plus massages, méditation, astrologie.

Renseignements : Femogruppen, Kvindehuset
Gothersgade, 37
1123 Copenhagen K - (DK)

MUSIQUES DE FEMMES AUX USA

Du 15 au 26 juillet à Dickeyville, dans le Maryland, "MUSICA FEMINA" annonce une session de formation au piano spécialement consacrée aux femmes-compositeurs, animée par la pianiste et musicologue Selma Epstein.

Coût : 500\$ en demi-pension y compris 3 leçons particulières.

"MUSICA FEMINA" édite également des cassettes de Selma Epstein interprétant au piano des oeuvres de femmes (10\$).

Renseignements : Selma EPSTEIN
2443 Pickwick Road
Dickeyville, MD 21207 (USA).

Le sang de l'histoire

Mais pourquoi donc relire Michelet? Thérèse Moreau, dans l'introduction de son beau livre se le demande et répond : "Parce que c'est un cas". Oui dans ce siècle de misogynie à peu près généralisée, c'est un cas tant il porte au paroxysme les fantasmes masculins. Tant aussi parce que ses propos laissent encore de fortes traces dans les sillons de nos lois d'aujourd'hui, et de nos moeurs. Tant ce cas eut un retentissement considérable.

Quand le procureur condamne Louise Michel au bain, il cite Michelet. Quand Lombroso décrit "scientifiquement" la femme prostituée et criminelle, il se sert de Michelet. Quand Marie Bonaparte, disciple de Freud assimile les demandes d'amour infantiles des femmes à celles des nourrissons, voilà Michelet. Quand Georges Bataille éructe contre le cloaque féminin, Michelet, encore Michelet! Quand on écrit ceci (et c'est Hitler): "plus impérieux encore que le travail en commun il y a le devoir qu'ont l'homme et la femme de perpétuer le genre humain. C'est la noblesse de cette mission des sexes qui est la cause des dons naturels spécifiques de la Providence", le voilà à nouveau. Quand Le Pen propose avec sa candidature, la grande fête de la France profonde autour de Jeanne d'Arc, cette cendrillon du pouvoir, (qui brûle en plus) c'est encore lui.

Et au travers de ces filiations parfois dérangeantes on se surprend à penser à Virginia Woolf qui en 1936, murmurait à peu près ces mots : "comment comprendriez vous la peste émotionnelle du fascisme si vous

n'étudiez pas les brutalités du patriarcat?" Et bien on y arrive par Michelet qui partage avec les médecins les économistes, les encyclopédistes de son temps, la même passion : celle de la physiologie des femmes. Dans les salles de dissection et à la morgue, on se presse, on s'empresse. Cet intérêt fut si vif, que se créa une "société protectrice de la femme contre les abus de la chirurgie", protestant contre le zèle excessif de certains chirurgiens qui procédaient à l'ablation de l'appareil génital féminin moins pour des raisons thérapeutiques que pratiques. Que voulez-vous! Il fallait bien répondre à la demande. C'est que l'utérus et le sang menstruel sont les objets de toutes les sollicitudes. Un vertige de tests et d'observations. A première vue, ce n'est pas très nouveau. Mais ce qui l'est, par contre, c'est le souci de faire peser sur le corps des femmes et ses étrangetés, la complexité des problèmes sociaux. Michelet à cet égard est exemplaire. Il veut faire de ce corps, un outil révolutionnaire. Or "l'ovologie" affirme que le tota de la femme est in utéro. Il faut donc connaître cette matrice : ses blessures, le flux et les ressacs de son sang. Et il n'écrit son livre l'amour qu'à l'issue d'innombrables dissections de femmes et d'enfants de moins de 5 ans. Il y décrit la trajectoire féminine obligée. Nourrisson (c'est vrai qu'on ne dit pas nourrissonne) elle est fils. Ce n'est qu'après le sevrage que se dessine la fille par des dispositions cérébrales physiologiques évidentes. "Le cerveau, pur et table rase de cet enfant de 4 ans, comme une tablette d'ivoire, de sensibilité visible, avait l'air d'attendre qu'on gravât dessus : "Ecrivez

ici ce que vous voulez... Je croirai, j'obéirais. Je suis là pour vous obéir. Je dépends tellement encore et j'appartiens tellement. "A la puberté? C'est une blessure inguérissable qui se révèle à la femme-enfant. Aussi que de conseils! En cette période critique, elle doit fuir toutes les émotions fortes et garder le lit et cet état récurrent, est un irrévocable obstacle à la vie professionnelle des femmes. Michelet n'envisage qu'un seul remède à toutes ces déficiences: le mariage thérapeutique. Le geste qui sauve. Mari hygiéniste longuement conseillé : "Tu dois par un progrès doux et incessant l'envelopper entièrement, peu à peu t'emparer de tout". Femme maniaco-dépressive, il faut lui présenter les idées doucement. Une pensée ne lui vient que par l'initiation amoureuse puisque "la force de l'homme est d'abstraire, de diviser mais la force de la femme est de ne pas savoir abstraire, de conserver toutes choses, toute idée entière et vivante et par là de pouvoir la faire plus vivante et de la féconder". "Penser c'est couvrir".

Mariage, viol obligé. Puisque l'acte atteint la blessure et que "l'homme arrive à ce doux triomphe que la douleur ne déplût pas". Nécessité de caresses diffuses pour atténuer l'infirmité. Aussi Michelet affirme un cran plus haut: "je soutiens que comme femme, elle ne fait son salut qu'en faisant le bonheur de l'homme". "Plus haut encore : le rôle de la femme est de refaire l'homme comme la matrice fait l'enfant". En tenant sa maison, son jardin, par ces accords avec la nature, si conformes à la sienne. Chambres recouvertes de

coussins moelleux, élastiques, comme ceux de la matrice en gestation. C'est là que les hommes déshumanisés par le monde dur, cérébral du capitalisme, viendront reconstituer leurs forces de travail. Accueilli par une femme fleur et qui se doit de rester en bouton. La fleur épanouie suggère trop les désagrèments de l'androgynie. Michelet aime à décrire les toilettes, les dentelles, les rubans de couleur de ces hôtes d'accueil. Parures qui s'accordent aux temps et aux variations menstruelles; grâce à quoi, d'un coup d'oeil, en franchissant le pas de la porte, le mari saisira l'humeur, les besoins de sa femme et dûment informé, pourra régler sa conduite domestique et amoureuse.

La femme continue le soleil "moins puissant sous nos climats". Dans ses plats, mijotés, préparés avec l'aide de bras ancillaires, elle met un peu de sa chair. "Du pur froment, solide et fort, elle fait le gâteau sacré où la famille communie de son amour. Le lait prend cent formes par elle; elle y met sa fine douceur, ses parfums, et il devient crème légère et éthérée, un aliment de volupté". Un, gâteau anthropophage. Mais, si malgré toutes ces occupations intéressantes, il restait un peu de temps à cette Madame? Que faire? Michelet est à cet égard, intraitable, un loisir, une occupation de soi ne peuvent que la mener vers des errances, des pensées incertaines... Il faut l'occuper. Par des travaux de collaboratrice, secrétaire qui classe. Elle adore ça. C'est même impératif de lui donner quelques besognes. L'homme en l'associant à ses propres préoccupations, par ce biais, s'empare de son cerveau, s'y introduit et se prépare une seconde éternité car "il est du devoir de la femme de mourir après son époux". Et il n'est peut-être pas inintéressant d'apprendre, grâce au travail de Thérèse Moreau, que Michelet rassembla fébrilement ses papiers, ses notes, ses manuscrits à

l'intention fourguer de sa femme, son sanctuaire post mortem obligé!

Un cran plus haut encore. La femme doit être pile électrique: "l'homme renouvelle son électricité par celle de la femme; la femme est la pile électrique. La femme même non émue, par son contact féconde l'homme cérébralement, quand il ne s'assouvit pas et réserve son plaisir... Mais les épaules, la gorge, et les mamelles caressées et émues suscitent l'émotion cérébrale" (journal).

C'est parce qu'elle en fut une, que Michelet adore Germaine de Staël, non pas tant l'écrivain que la fille de Necker qui sut insuffler des ardeurs révolutionnaires à ce banquier passablement cynique. Et cet enthousiasme là ne vient pas du hasard puisque selon Michel les relations maritales idéales reproduisent les relations pères-enfants (filles) qui, par le devoir impérieux de la soumission, sauvent celles-ci du chaos : prostitution, nymphomanie, féminisme. Autant de troubles viscéraux qui mettent en péril la stabilité sociale. Aussi Michelet abreuve les "éducateurs" de ses conseils pour que FEMME advenue. "Elever une fille, c'est élever la société elle-même". En brisant toutes velléités de rébellion. Tâche qui incombe d'abord à la Mère; ensuite c'est au Père "de prendre le relais pour gérer la métamorphose et enfin le mari. "Nous ne voulons pas d'une Pandore faite mais une à faire". Détruire la femme dans ses étrangetés, son alterité pour la reconstituer selon les canons du paradigme masculin, en faire un double décalqué qui imitera l'original en empruntant ses tics, sa voix, sa démarche, en partageant ses goûts et ses aspirations. La fraternité, c'est le même, le non singulier. Si le différent subsiste en elle. Michelet, haletant de peur, prévient : "Dépêche-toi d'être son maître. Car dans peu, je le prédis, elle sera ta maîtresse, au

moins par les habitudes, et elle te tiendra de partout. Oui, la femme, plus elle est douce, docile, humble même, plus elle enlace, plus elle lie, plus elle tient (...) Bien, mais ainsi averti, tu dois de bonne heure faire tienne cette jeune et grande puissance, qui, en peu d'années, sans art, sans manège, à force d'amour, va te conquérir, t'absorber". "Castrée elle même, la femme est menace pour l'homme et pour les peuples. L'histoire de France en témoigne. Quand le peuple se laisse aller, se fait femme, il est perdu. De même les rois, quand ils se féminisent.

Quand ils se féminisent (entendez: succombent aux charmes féminins diaboliques), c'est la misère de toutes les anomies. Ainsi l'histoire est perçue dans les coups et contrecoups de la lutte des sexes. Famille et société étant confondues, l'histoire balbutie les avatars du roman domestique. La Révolution française par exemple. Les journées sanglantes? Elles sont imputables à la férocité des femmes, qui ont contaminé des chefs comme Robespierre et Marat: et comme elles sont toutes les mêmes, Marie-Antoinette est soeur de ces furies qui l'investissent. Si à l'égale de Germaine, elle avait voulu s'effacer du Triangle Oedipien, se faire mère nourricière et portectrice du couple père (Louis) et fille (peuple), l'Histoire aurait peut-être changé de cours.

Mon dieu, comme Virginia avait raison.

Françoise Hecq

Thérèse Moreau, Le sang de l'histoire, Michelet, L'histoire et l'idée de la femme au XIXème siècle, éd. Flammarion, 1982, 237p.

La vie fragile

Ces foules populaires, elles se sont pourtant bel et bien manifestées au 18^{ème} siècle. Et ce n'est pas la moindre contribution des travaux d'Arlette Farge que d'avoir montré combien ce siècle, à Paris, est riche de révoltes, contre la cherté du pain par exemple, révoltes souvent menées par des femmes. Mais cabales, grèves d'apprentis font aussi. On réprime et ne veut pas vraiment entendre. On convie le "bon peuple" à de grandes fêtes, aux spectacles des supplices. On ne prend pas garde aux fêlures ou pas assez. Celle-ci par exemple de 1770. Un feu d'artifice clôture les réjouissances "offertes" à grands frais, pour le mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette. "Ils" sont venus, bien qu'à certains signes, ils soient déjà passablement écoeurés par tant de magnificences en ces temps de disette. Tout à coup les carrosses se fraient brutalement un passage. Deux colonnes de foule se rejoignent dans une presse effroyable. Le désordre et la panique atteignent une partie de cette marée humaine. "Carnage, effroyable boucherie" disent les contemporains frappés de stupeur. Bataille de chiffres. 1200 - 1500 - 1800 morts?

L'opinion murmure les noms de coupables, hauts fonctionnaires de la police. Trop haut placés pour être abandonnés à la condamnation populaire. Une version officielle des faits sera chargée de répandre la sérénité en évoquant le thème de la fatalité. La monarchie et le Parlement se disputent le conflit. Et le mot de la fin revient à un curé de paroisse : "Vous

savez bien, Monsieur, que le peuple est toujours peuple, ce qui ne doit pas vous faire impression".

Peuple toujours peuple qu'Arlette Farge décrit admirablement et d'un style si coloré qu'il dessine les traits de pratiques populaires beaucoup plus complexes qu'on a bien voulu le dire.

Et avec comme matériaux, sources, les archives de police de Paris. "L'archive singulière, isolée" dit-elle "venue souvent des pauvres ou des délinquants à la beauté de la rareté. Si rare qu'on a tendance à lui donner un sens excessif. Mais elle n'est pas "la, parole du peuple, ni celle du pauvre. Elle nargue, défie les discours tenus sur elle par les penseurs : pour peu qu'on la lise bien, elle casse les discours reçus".

Et c'est ainsi qu'on apprend, à la lecture du "récit réfléchi" mené par Arlette Farge que la fille des milieux populaires n'est certainement pas aussi prisonnière des conventions que sa consœur bourgeoise. Elle travaille et circule autant que l'homme. Dans son parcours libre, elle est en quête d'une alliance, quête qui s'accompagne des risques: rupture, abandon avec parfois le fruit d'une rencontre : un enfant à naître. Dans ce cas, cette femme n'hésite pas à porter plainte auprès des commissaires de police. Elle fait le récit de son aventure, nomme le père; le père présumé est assigné et doit répondre des faits qui lui sont imputés. Arlette Farge a dépouillé ainsi une centaine de plaintes pour "séduction et abandon", et "les dossiers sont suffisamment détaillés pour d'emblée faire tomber

un stéréotype tenace : la promiscuité de la ville qui ne s'embarrasserait ni de formes et de rites. Selon cette thèse si commune, les pauvres poussés par la nécessité sexuelle, seraient dépouillés de culture, ce que dément le contenu des plaintes qui, au contraire montrent l'importance des usages et des signes dans lesquels s'inscrivent et la séduction et l'espoir de mariage. Les plaintes racontent que dans ces "classes" le goût de l'autre se fabrique autant que" dans "les élites, avec le temps, la parole, l'écrit et la geste".

Françoise Hecq

Arlette Farge, La vie fragile, violence, pouvoirs et solidarité à Paris au 18^{ème} siècle, Hachette, 1986, 354p.



Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes

Muse et madone

LIVRES LIVRES LIVRES LIVRES LIVRES LIVRES LIVRES LIVRES

Stéphane Michaud est un passionné de Flora Tristan. Il l'édite. Il est de ceux qui l'ont sortie d'un long purgatoire en organisant à son propos le premier colloque international.

Dans ce livre dont il emprunte le titre à Baudelaire il examine la dialectique que l'imaginaire du 19ème instaure entre les deux termes, Muse et Madone, deux féminins.

"Relation infiniment plus complexe que celle qui se définit en termes de simple équivalence ou, au contraire, de rivalité et d'exclusion, ce qui peut donner au niveau le plus trivial, cette apostrophe à une muse et madone de boulevard, la Lorette de Gavarni : "O Femme! Chef-d'oeuvre de la création! Reine de l'humanité, mère du genre humain... tire mes bottes".

Je me bornerai à l'évocation du chapitre important que Stéphane Michaud consacre à l'extraordinaire inflation du culte marial qui atteint son apogée dans la 2ème moitié du 19ème siècle. Dévotion telle que le polémiste catholique, Louis Veuillot peut siffler entre des lèvres hargneuses mais satisfaites : "le siècle qui suit le siècle de Voltaire pourra s'appeler le siècle de Marie; Marie, mais quelle Marie? La madone de Raphaël et de Léonard figures heureuses où l'amour sacré et l'amour profane se mêlent sur un visage apaisé? Non, une Marie La Victoire, qui brandit l'Etendart de la Contre-Réforme, qui parle un langage de guerre et de croisades. Elle est en première ligne, Marie décrétée, immaculée en 1854. Et dès ce moment, elle n'en finit pas d'apparaître, à Catherine Labouré à Paris, aux bergers de la Salette, dans

le Dauphiné etc... pour ne s'en tenir qu'à la France.. Et sa clarté fulgurante suscite des mouvements de foule si frénétiques, par exemple à Lourdes, que le pouvoir s'en inquiète et substitue à ces moments de dévotion spontanée, l'ère des pèlerinages réglementés. Quant au bon curé d'Ars, un peu simplet, son confessionnel est à ce point débordé, qu'il n'en sort plus. La sculpture mariolâtrique, comme on disait, envahit les jardins publics, chassant Marianne. Marie domine de sa haute stature même les grands magasins et commande, par exemple, à une jeune novice parisienne la frappe d'une médaille (deux millions de vente). Une bonne affaire l'immaculée. Ce qui fit dire d'elle à Henri Heine, irrévérencieux : "La belle dame du comptoir de la boutique catholique."

Entre 1830 et 1850. Démentiel. Entre deux souffles révolutionnaires qui font mal et qui font peur. Peur de l'Eglise en 1830, plus encore en 1848 où des Blanc, Barbès, Blanqui, Cabet et Proudhon ont même l'insolence de réclamer du pouvoir, portés qu'ils sont par des forces révolutionnaires. Sans doute, disent des évêques, le système capitaliste appelle correction. "Mais rien ne peut se faire sans un retour à la pratique du dimanche. Sans le socialisme qui n'apprend qu'à jouir et mépriser". Liquidation qui se fait en détournant le cours des énergies vers les grandes robes empesées de la Mère de toute tendresse. Opération menée après les grandes sueurs froides de 1789. Et qui en furent les véritables initiateurs, je vous le demande? Deux complices : Napoléon I et Chateaubriand. Celui-ci dans le *Génie du Christianisme* lance, à point nommé la campagne

et voue à Marie un culte si démesuré, qu'il fait d'elle une divinité, ce qui n'est pourtant pas très catholique. "L'esprit du christianisme a une tendre sympathie avec le génie des mères". La christianisation passe par les femmes, c'est à présent entendu. Et d'ailleurs, cette conviction n'est-elle pas entièrement justifiée par l'extrême fermeté des ordres religieux féminins, leur dynamisme même pendant la grande tourmente au 18ème siècle, face à la désaffection conventuelle masculine? Ce qui n'empêche pas Chateaubriand de commenter largement le mot de Milton : "la femme, beau défaut de la nature." Quant à Napoléon pendant ce temps là qui l'arrange bien, il inscrit dans le code le "tire-moi mes bottes" de Gavarni. Au fil des règnes, le pouvoir politique retiendra la leçon et Napoléon III, dont les convictions religieuses étaient plus que tièdes, et la misogynie chaude, fera envoyer à toute la marine française l'image de la Vierge et offrira à l'Eglise, le bronze des canons pris à Sébastopol pour couler l'immense statue de Notre Dame de Puy en Velay..

Françoise Hecq

Stéphane Michaud, Muse et Madone, Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes, Seuil, 1985, 243 p.

Les femmes et la Révolution 1789 - 1794

Ce livre descriptif passe en revue des figures de femmes révolutionnaires, certaines retenues par la postérité : comme Olympe de Gouges, Claire Lacombe, Théroigne de Méricourt, d'autres oubliées.

Et je me souviens d'une merveilleuse conférence de notre ami Marcel Liebman, je ne sais plus quand, ni même où. Il y décrivait, force textes à l'appui, la haine, les torrents de haine déversés par les écrivains bourgeois du 19^{ème}, contre les classes populaires et les femmes en particulier. Il l'expliquait par un état de choc, un traumatisme éprouvé par la bourgeoisie de 1789 en voyant déferler le peuple, en le voyant envahir tout, venant de leurs bas quartiers, gueux et gueuses de toutes sortes, foule vociférante, hâve et laide car la misère ne rend jamais beau. Et il imaginait l'effroi glacé de cette bourgeoisie se disant "mais on ne va tout de même pas donner le suffrage universel à ça!". Et les femmes du peuple. Pires encore, ignorantes de tous les codes de la bienséance bourgeoise. Le peuple, certes, on en avait besoin pour balayer la monarchie et installer les nouveaux maîtres, mais on avait besoin d'un peuple domestiqué à la Michelet, et non de cette foule incontrôlée et véhémence.

Le peuple c'était jusque là, plus un concept qu'une réelle présence. Un concept car les théoriciens révolutionnaires parlent du peuple

comme un tout indifférencié qui brasse les prolétaires, les artisans, les commerçants et même les bourgeois. On ne s'embarrasse guère d'affiner une étude de classes et de fractions de classes. Dans cet optimisme propre aux lumières, on pense que ce qui est valable pour la bourgeoisie est bon pour "eux". Et voilà qu'ils et qu'elles surgissent avec des vouloirs en contradiction avec le seul qui soit de mise. Et les femmes qui viennent avec des revendications bien à elles, qui réclament des droits. Il n'est pas étonnant que la montée de la peur séculaire de l'autre, de l'étrange se soit cristallisé dans un entrelac de lutte des classes et de lutte des sexes, sur les femmes.

Et en quelque sorte j'y ai trouvé la preuve, je dirais, intime, dans ma propre mémoire colonisée. Quand j'étais enfant, je lisais des livres d'histoire destinés aux jeunes dans la Collection Nathan. Et je pleurais sur les enfants d'Edouard, jetés sur la paille à la Tour de Londres et sur l'assassinat du duc d'Enghien, poitrine découverte, s'offrant aux balles des Chassepots que de tristes délices. Quant à la foule révolutionnaire, elle me faisait horreur. Surtout un groupe de femme: les Tricoteuses. Pourquoi les Tricoteuses? Le livre ne prenait pas la peine de me l'expliquer mais dans ma tête, je les voyais brandir leurs aiguilles et crever les yeux des aristocrates à présent démunis.

Et bien savez-vous ce que je viens d'apprendre en lisant ce petit livre? Ces femmes on les appelait ainsi, parce que partout où elles étaient, à la Convention, dans les Clubs, dans la rue, devant l'échafaud, elles ne quittaient pas leurs aiguilles pour fabriquer cette charpille dont les fils de la Révolution avaient tellement besoin, ces fils qui mouraient là-bas aux frontières..

Françoise Hecq

Paule-Marie Duhet, Les femmes et la Révolution 1789-1794, Julliard, Collection Archives, 1971, 23.



Le départ : Du pain et le Roi! (B.N.)



Le retour à Paris : victoire de femmes! (B.N.)



La bibliothèque est accessible à toutes et à tous sans condition préalable (financière ou autre).

Elle offre une large gamme de documents sur le féminisme, la condition féminine et féministe. Vous pourrez y consulter les ouvrages de références, les revues féministes d'ici et d'ailleurs, des dossiers thématiques, etc.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 10 à 17 heures et sur rendez-vous.

Dans chaque numéro de **CHRONIQUE FEMINISTE** sont reprises toutes les nouveautés reçues en service de presse (SP) ou achetées par l'Université des Femmes (Acq.).

ETUDES - RECHERCHE

- Le traitement objectif des sexes dans la recherche, Jeanne LAPOINTE et Margrit EICHLER, Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada, 1985, 32 p.

MEDIAS

- Index Directory of Women's Media 1987, Women's Institute for Freedom of the Press, 1987, 53 p., SP

- L'image et l'ordinateur: essai sur l'imagerie informatique, Françoise HOLTZ-BONNEAU, Aubier/INA, 1986, 354 p., SP.

PSYCHOLOGIE - PSYCHANALYSE

- Mères en détresse, naufrages d'enfants : approche psychanalytique des autismes et psychoses précoces, Jean-Marie CHARRON, Chronique Sociale, 1986, 141 p., coll. "Synthèse", Don

- Lettre ouverte à Freud, Lou ANDREAS-SALOME, Seuil, 1987, 150 p., (coll. Points ; 187 Série Sciences Humaines), SP.

- L'infidélité, Wendy LEIGH, éd. de l'Homme, 1986, 318 p., SP.

- Colloque Histoire et Mémoire, Psychanalystes, 1986, 112 p., t.1, (Revue du Collège des Psychanalystes ; 18), Acq.

- La naissance de l'identité sexuelle, Herman ROIPHE et Eleanor GALENSON, PUF, 1987, 272 p., (coll. Le Fil Rouge), SP.

- Dialogues québécois, Françoise DOLTO, Seuil, 1987, 312 p., SP.

- The Development of Sex Differences, Eleanor E. MAC-COBY, Stanford University Press, 1966, 351 p., (Stanford Studies in Psychology ; V), Acq.

RELIGION

- Marie-Madeleine et la Sainte-Baume, Ph.-I. ANDRE-VINCENT, Téqui, 1980, 108 p., SP.

- La femme dans l'Eglise : étude anthropologique et théologique des ministères féminins, Janine HOUCADE, Téqui, 1986, 343 p., (coll. Croire et Savoir), SP.

- Het onzichtbare gelaat : een feministisch perspectief in de theologie, Willy DECKERS, EPO, 1986, 174 p.

- Des femmes diacres : un nouveau chemin pour l'Eglise, Marie-Josèphe AUBERT, Beauchesne, 1987, 216 p., SP.

SOCIOLOGIE - POLITIQUE - ECONOMIE

- L'empire Nestlé, Pierre HARRISSON, P.M. Favre, 1982,

493p., (coll. Centre Europe-Tiers-Monde), SP.

- Nouvelles technologies et changement social. Dix ans de politique communautaire en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, Office des publications officielles des C.E., 1986, 138 p., (Europe sociale - supplément 2/86), Acq.

- Discriminatie in de sociale zekerheid : ongelijkheden tussen mannen en vrouwen in de werkloosheidssector, Annick LAMOTTE, KUL, 1987, 67 p., (mémoire présenté en Faculté des Sciences Economiques).

- Actes de la conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil de l'Europe, 1986, 149 p.

- Répertoire des travaux du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (1950-1985), Conseil de l'Europe, Comité pour l'Egalité entre les femmes et les hommes, 1986, 164 p.

- Les femmes et la paix : quels choix ? quelles actions?, journée d'étude organisée le 8 novembre 1986 par le Conseil National des Femmes Belges C.N.F.B., 1986, 41 p.

FAMILLE - COUPLE - FEMMES SEULES ...

- Belles, intelligentes ... et seules, Connell COWAN et Melvyn KINDER, R. Laffont, 1985, 234 p., (coll. "Réponses"), SP.

- Chers enfants, Christiane COLLANGE, Fayard, 1987, 333 p., SP.

- Fortune et infortune de la femme mariée, François de SINGLEY, P.U.F., 1987, 229 p., (coll.

Economie en liberté), *SP*.

- **Les familles monoparentales et la pauvreté dans la CEE**, rapport adressé à la Commission des C.E. par Henning FRIIS, Laurits LAURITSEN et Steen SCHEUER, C.E.E., 1982, 80 p. 159 p. d'annexes I, (doc. V/2541/1/82-FR).

- **Ongehuwd moeder : sociologische analyse van een wordingsproces**, Mariette MASUI, Centrum voor Bevolkings-en Gezinsstudien, Ministerie van Volksgezondheid en van het Gezin, 1981, 182 p., (Studies en documenten 16),

FEMMES ETRANGERES - FEMMES DANS LE MONDE : CONDITION ET LUTTES

- **Les femmes dans la société belge**, Cabinet du Secrétariat d'Etat à l'Emancipation sociale, 1987, 54p., *Acq.*

- **Libye : l'économie des femmes**, Christiane SOURIAU, L'Harmattan, 1986, 199 p., (coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), *SP*.

TEMOIGNAGES

- **Petite Soeur Juive de l'Immaculée**, Mère MYRIAM et Emmanuel HAYMANN, P.M. Favre, 1985, 200 p., *SP*.

- **Mourir pour la Palestine : le récit de la fedaya française tuée en commando**, Françoise KESTEMAN, P.M. Favre, 1985, 234p., *SP*.

- **Infirmière de la dernière chance : 300 jours en Afghanistan**, Claire CONSTANT, L.G.F., 1986, 283 p., (coll. Le Livre de Poche ; 6263), *SP*.

- **Le rêve de la sorcière**, Florinda DONNER, Le Rocher éd., 1987, 285 p., *SP*.

- **Journal de Jamila**, Frank ANDRIAT, éd. Le Cri, 1986, 121 p., *SP*.

- **Je t'ai trouvé au bout du monde : journal d'une adoption**, Dominique GRANGE, Stock /Laurence Pernoud, 1987, 242 p., *SP*.

TRAVAIL PROFESSIONNEL - TRAVAIL DOMESTIQUE

- **L'apprentissage des professions exercées par les travailleurs salariés. Rapport n°2**, Christine JONCKHEERE, Institut de Sociologie de l'U.L.B., 1986, 31p., annexes.

DROIT

- **Les concubinages : approche socio-juridique**, Centre de droit de la Famille, ouvrage réalisé sous la direction de Jacqueline RUBEL-LIN-DEVICHI, C.N.R.S., 1986, 236 p., *Acq.*

- **L'obligation alimentaire: étude de droit interne comparé. Tome III : Allemagne (R.F.A.), Belgique, France, Italie**, éd. du C.N.R.S., 1985, 561 p., (coll. des travaux de l'Institut de recherches juridiques comparatives), *Acq.*

- **Les droits et les obligations du chômeur**, Bernadette GRAULICH et Paul PASTERMAN, éd. Labor, 1986, 327 p., *Acq.*

- **Les droits des femmes**, Revue pratique de Droit Social, 1981, 145 p.I, (R.D.P.S. n° 436-437).

- **Revue Belge de Sécurité Sociale**, Ministère de la Prévoyance Sociale, 1971, 1109 p.I, (Revue Belge de Sécurité Sociale - année XIII n° 10).

- **Les dispositions de sécurité sociale en cas de divorce**,

Association Internationale de la Sécurité Sociale, 1978, 128 p., (Etudes et Recherches ; 11).

- **Individualisering = Vrouwenbevrijding**, Rooie Vrouw n° 5, mars 1982, 27 p.

- **Les femmes dans la sécurité sociale**, Association Internationale de la Sécurité Sociale, 1973, 288 p., (Etudes et Recherches n° 5).

- **Les notions de droit dérivé et de droit propre dans les législations de sécurité sociale des états membres du Conseil de l'Europe**, CONSEIL DE L'EUROPE, Affaires Sociales, 1986, 50 p.

- **La sécurité sociale des femmes**, document de travail préparé par Micheline GOUNIN pour le colloque tenu à Genève du 26 novembre au 3 décembre 1975 par la Commission d'experts pour la sécurité sociale, B.I.T., 1975, 58 p.

- **L'évolution de la famille et la sécurité sociale**, rapport réalisé par Françoise STAS sous la direction d'Eliane VOGEL-POLSKY, (Centre de Sociologie du Droit Social; Institut de Sociologie de l'U.L.B.), Fondation Roi Baudoin, 1986, 138 p.

- **Heet dat nu eerlijk delen ? Vrouwen over sociale (on)zekerheid**, VROUWENBOND FNV, 1984, 48 p.

- **Literatuurinventarisatie "Vrouw en recht". Supplément I**, Onderwijsstimuleringsproject "Vrouw en recht", Juridische faculteit, Nimègue, 1984, 44 p.

- **Le régime fiscal après le plan de Val Duchesse**, Institut Belge d'Information et de Documentation (INBEL), 1987, 119 p., (Faits n° 58), *Acq.*

- **Quels droits pour les fem-**

mes ?, Actes, 1986, 82 p., (Les cahiers d'action juridique n° 57/58 hivers 86/87), *SP*.

EDUCATION

- De quinze à vingt-cinq ans : entre l'école, l'entreprise ... et le chômage, Institut des Sciences du Travail, 1986, 138 p., (dossier n° 8).

- L'éducation et la formation des jeunes de 16 à 19 ans : problèmes et perspectives, Conférence Permanente des Ministres européens de l'Education, 14ème session, Bruxelles, 7-9 mai 1985, rapport du Dr Georges DE CORTE, Conseil de l'Europe, 64 p., (doc. MED-14-4).

- L'éducation et la formation des jeunes de 16 à 19 ans : problèmes et perspectives. Résumés nationaux, Conférence Permanente des ministres européens de l'éducation, 14ème session, Bruxelles, 7-9 mai 1985, 134 p., (doc. MED-14-6).

- L'éducation et la formation des jeunes de 16 à 19 ans : problèmes et perspectives. Résumés nationaux, rapport de la 14ème session de la conférence permanente des ministres européens de l'éducation, Bruxelles, 7-9 mai 1985, Conseil de l'Europe, 1986, 35 p., (MED-14-12).

- Immagini maschili et femminili nei testi per le elementari, Commissione Nazionale per le Realizzazione della Parità tra Uomo e Donna, Presidenza del Consiglio dei Ministri, 1986, 117 p.

- Intégration de la problématique des chances égales dans la formation professionnelle et continuée des enseignants. Déroulement de l'action positive européenne B 11 réalisée par "Vie Féminine", rapport final réalisé par Agnès COLLET,

Vie Féminine, 1986, 43 p.

- Réflexion sur le développement futur de l'éducation, Unesco, 1984, 314 p., *Acq.*

- Les filles et la transition de l'école à la vie active, Denise SENSI, Université de Liège, Laboratoire de Pédagogie Expérimentale, 1983, 45 p.

- L'enseignement secondaire catholique après 15 ans de rénovation : sa structure, son évolution, les cursus scolaires de ses élèves, enquête réalisée par le Bureau Pédagogique du S.N.E.C. avec la collaboration de l'Unité de Recherche Sociologique et l'Agrégation en Sciences Sociales de l'U.C.L., L.C.A.P., 1986, 496p., *Acq.*

- Pour un nouveau contrat entre l'école et la société, M.O.C., éd. Démocratie, 1987, 270 p., (coll. "Semaines Sociales"), *Acq.*

- L'enseignement au féminin : étude internationale sur la façon dont filles et garçons sont élevés et instruits, O.C.D.E., 1986, 201 p., *Acq.*

- De l'animation pédagogique à la recherche-action : perspectives pour l'innovation scolaire, Charles DELORME, Chronique Sociale, 1982, 239 p., (coll. Formation), *Acq.*

- Hoe het kwam ... vrouwelijke en mannelijke rollen in de schoolboeken, Ingrid STASSE, C.E.R.S.E., 1975, 80 p.

- Dé-konstruktie van vrouwelijk leren, Margot SCHOEN-MACKER, Geert TEN DAM et Jacqueline SIBBES, Andragogisch Instituut van de Rijksuniversiteit van Groningen, 1986, 121 p., *Acq.*

- Enquête permanente sur les

principales recherches pédagogiques, Conseil de l'Europe, 1986, 161 p., (Bulletin Eudised R&D n°25 série Recherche et Développement).

ETHNOLOGIE

- Les lieux de la mère dans les sociétés afro-américaines, Fritz GRACCHUS, éd. Caribéennes, 1986, 358 p., (coll. Regards), *SP*.

- Petite encyclopédie du baiser, Martine MOURIER et Jean-Luc TOURNIER, P.M. Favre, 1984, 182 p., *SP*.

SCIENCES

- Femmes et mathématiques, ouvrage établi sous la direction de Louise LAFORTUNE, éd. du Remue-Ménage, 1986, 260 p., *Acq.*

CORPS - SANTE - SEXUALITE

- Tout savoir sur cancer et sexualité, Roland CACHELOU, P.M. Favre, 1986, 159 p., *SP*.

- Le temps d'aimer, Pierre SOLIGNAC, P.M. Favre, 1983, 136p., *SP*.

- Habiter son corps, Mouvement pour le Couple et la Famille, éd. Feuilles Familiales, 1987, 98p., (Nouvelles Feuilles Familiales - dossier), *SP*.

- Le désir amputé : vécu sexuel de femmes libanaises, Marie-Thérèse KHAIR-BADAWI, L'Harmattan, 1986, 232 p., (coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes), *SP*.

PLANNING FAMILIAL

- Apprenez l'accouchement accroupi, Moyses PACIORNIK, P.M. Favre, 1982, 161 p., *SP*.

- L'avortement : mille médecins témoignent, Académie

d'Education et d'Etudes Sociales, éd. Fleurus, 1986, 144 p., *SP*.

- **Dagboek van een doker omtrent abortus**, Jo PHILIPPE, EPO, 1985, 128 p., *Acq*.

NOUVELLES MATERNITES

- **Hors de la bulle**, Jean-Louis TOURAINE, Flammarion, 1985, 241 p., *Acq*.

- **Bonjour l'aurore : chemins de la mise au monde**, Bernard FONTY, Joseph Clims éd., 1986, 230 p., *Acq*.

- **Bioéthique dans la fécondation in vitro**, réunion du 19 novembre 1983, Société Belge d'Éthique et de Morale Médicale, 1983, 150 p., (n° 8/1983).

- **Les femmes, le pouvoir et la vie**, colloque organisé par le Mouvement Jeunes Femmes, 1985, 63 p.

EXPRESSION ARTISTIQUE

- **Marie Malibran : histoire d'une cantatrice**, Arthur POUGIN, éd. Minkoff, 1986, 284 p., *SP*.

- **Véronique Sanson**, Françoise ARNOULD et Françoise GERBER, P.M. Favre, 1986, 246 p., *SP*.

PHILOGIE LITTÉRAIRE

- **Connaitre et le dire**, Gilberte PIERAUT-LE BONNIEC, P. Mardage, 1987, 277 p., (coll. Psychologie et Sciences Humaines), *SP*.

- **Eros baroque : anthologie thématique de la poésie amoureuse**, Gisèle MATHIEU-CASTELLANI, A.G. Nizet éd., 1986, 316 p., *SP*.

- **Trois analyses de l'amour**, Claude RAMBAUX, Les Belles

Lettres, 1985, 247 p., *Acq*.

- **Erotisme et littératures : Afrique noire - Caraïbes - Océan Indien**, Gérard CLAVREUIL, éd. Acropole, 1987, 274p., *SP*.

- **Vita. La vie de V. Sackville-West**, Victoria GLENDINNING, Albin Michel, 1987, 437 p., *SP*.

- **Berlin : un lieu de hasards**, Ingeborg BACHMANN, Actes Sud, 1987, 53 p., *SP*.

- **Requiem pour Fanny Goldmann**, Ingeborg BACHMANN, Actes Sud, 1987, 78 p., *SP*.

- **L'ambiguïté est le dernier plaisir**, Michèle DELAUNAY, Actes Sud, 1987, 200 p., *SP*.

- **La Cyprina**, Sylvie DERVIN, R. Laffont/M. Archimbaud, 1987, 511 p., *SP*.

- **Portrait d'une maison et autres histoires très quotidiennes**, Catherine DETCHEA, L'Age d'Homme, 1986, 205 p., (coll. Contemporains), *SP*.

- **Rue des Chanoines : complot sous la réforme**, Catherine FUCHS et Micheline LOUIS-COURVOISIER, éd. Zoé, 1986, 144 p., *SP*.

- **Le reste du monde**, Anna GERAMYS, éd. Mazarine, 1987, 316 p., *SP*.

- **Trois femmes, un homme et la rivière**, Annie GREENE, Flammarion, 1987, 310 p., (coll. Lettres étrangères), *SP*.

- **Le vent de l'oubli**, Judith GOULD, Stock, 1987, 331 p., *SP*.

- **Le Baiser de Judas**, Victoria HOLT, Albin Michel, 1987, 290p., *SP*.

- **La passion selon Galatée**,

Suzanne JACOB, Seuil, 1987, 240p., *SP*.

- **Le chemin des micocouliers**, Laurence JYL, Flammarion, 1987, 274 p., *SP*.

- **Rita Münster**, Brigitte KRONAUER, Flammarion, 1987, 304 p., (coll. allemande), *SP*.

- **Nanon**, George SAND, éd. de l'Aurore, 1987, 258 p., *SP*.

HISTOIRE

- **Histoire des femmes, histoire du féminisme : documents et archives / Féminisme et pacifisme / Le féminisme français / Mouvements de femmes en Bolivie**, Association des amis de la B.D.I.C. IBibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine et du Musée, 1985, 36 p., (Matériaux pour l'histoire de notre temps n° 1), *Acq*.

- **Histoire économique des femmes aux Etats-Unis**, Julie MATTHAEI, L'Age d'Homme, 1985, 412 p., *Acq*.

- **Vormingswerk in vrouwenhanden : de voorgeschiedenis van de KAV (1892-1924)**, A. DE DECKER, Onderzoekscentrum Vrouw en Opvoeding-K.U.L., 1986, 74 p.

- **Les amours illégitimes : histoire de séduction en Languedoc (1676-1786)**, Marie-Claude PHAN, éd. du C.N.R.S., 1986, 240 p., *SP*.

BIOGRAPHIES

- **Portrait de Marthe Robin**, Jeanne GUITTON, L.G.F., 1986, 220 p., (coll. Le Livre de Poche ; 6254), *SP*.

- **Femmes de la rive gauche : Paris, 1900-1940**, Shari BEN-STOCK, des femmes, 1987, 502 p. *SP*

REVUES

Voici la liste des revues qui nous parviennent régulièrement et que vous pouvez consulter à l'Université des Femmes.

Note :

A = abonnement
E = échange
G = gratuit

Revues féminines et/ou féministes

G - Artémis
E - Association contre les violences faites aux femmes au travail
E - Atlantis
E - Bolletim (Commissao da Condiçao feminina)
G - Breaking Chains - ALRA
E - Broadside
E - Broomstick
E - CRIF (Centre de Recherche et d'Information Féministe - Bulletin)
E - Cahiers de la Femme/Canadian Woman Studies
E - Cahiers du GRIF
E - Choisir
Chronique Féministe
E - CODIF (bulletin du Centre d'Ori-entation, de Documentation et d'Information pour les femmes)
E - Comunidad
E - Communiqu'elles
E - Connexions
E - Crew Reports
E - Décennie des Nations-Unies pour la Femme
E - Donne et Politica
E - Dulle Griet-krant
E - Emma
E - Equality Now
E - FFQ-Petite Presse
E - Fémin'autres
E - Feminist Library and Information Centre
E - Feminist Review
E - Femme Prévoyante
A - Femmes au travail
E - Femmes d'Europe
E - Femmes, féminisme et recherche (Bulletin de l'association ...)

E - Femmes suisses et le mouvement féministe
E - Fireweed
E - Frauenfragen/Questions au féminin
E - Hystéria
E - Inform'elles
E - IAV (Internationaal archief voor de vrouwenbeweging - Overzicht van nieuwe aanwinsten in de bibliotheek)
E - ISIS
E - Kalliope (a journal of women's art)
G - L'Alliance (internationale Jeanne d'Arc)
E - La Gazette des Femmes
G - La lettre du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (Spécial Information Femmes)
E - Lesbia
E - Libre PFU (Parti Féministe Unifié)
A - Lilith
A - Lover
E - Mujer feminista
E - M/F a feminist journal
E - Nationale Vrouwenraad
E - Nouvelles (Coordination européenne des femmes)
A - Nouvelles Questions Féministes
E - "Objectif +" (bulletin du CNFB)
E - Off our Backs
E - Paris Féministes
E - Poder y Libertad
G - Quehaceres-Cipaf (Centre de Investigacion para la Accion Feminina)
E - Réseau Femmes-Informatisation - Bureaux
E - Réelles
E - Resources for feminist Research/Documentation pour la Recherche féministe
E - Revolutionary & Radical feminist newsletter
A - Spare Rib
A - Séminaire Limites-Frontières (bulletin)
E - Telewoman
E - Tijdschrift voor Vrouwenstudies
G - La Vie en Rose
E - Vie Féminine
A - Voix des femmes (Organe de l'ANC-section femmes)
E - Win (Women's International Network) News

G - Womanews
E - Women & Performance
G - Wires
E - Woman and Revolution
E - Womenews
E - WOE (Women's Organization for Equality)
E - Women's Review of Books
E - Women in Libraries
E - Women of Power
A - Women's Studies International Forum

Autres revues (sociales, spécialisées ...)

E - Alternative Libertaire
E - Cahiers Marxistes (CM)
E - Droits de l'Homme
E - EUR-Info
E - FAR (Bulletin de la Fondation André Renard)
E - GERM (Cahiers du)
E - International Health Foundation
G - JEB (Cahiers)
G - Le journal des procès
E - Le Ligueur
E - Nouvelles Feuilles Familiales
E - Nouvelles du Mouvement du Nid
E - Place de la Santé (GERM)
E - Tels Quels

Officiel / Belgique

Commission du Travail des Femmes
Ministère de l'Emploi et du Travail
rue Belliard 53, 1040 Bruxelles
Tél. 02/230.90.10 ext. 2542

Commission consultative de la Condition féminine
rue des Petits Carmes 14
1000 Bruxelles
Tél. 02/512.50.14

Service pour la Promotion Culturelle et professionnelle des Femmes
Ministère de la Communauté Française
Galerie Ravenstein 27, 1000 Bruxelles
Tél. 02/513.94.40 ext. 299

Comité interministériel pour le statut de la femme
c/o Cabinet du Premier Ministre
rue de la Loi 16, 1040 Bruxelles
Tél. 02/513.80.20

Officiel / Europe

Bureau pour l'Emploi et l'Egalité des Femmes
Commission des Communautés Européennes
rue de la Loi 200
1040 Bruxelles
Tél. 02/235.11.11

Service Information Femmes
D.G. de l'Information
Commission des Communautés Européennes
rue de la Loi 200
1040 Bruxelles
Tél. 02/235.28.60 ou 235.78.76

Comité Consultatif pour l'Egalité des Chances
c/o Bureau pour l'Emploi et l'Egalité des Femmes ou Commission du Travail des Femmes (cf. ci-dessus).

Commission pour les Droits de la femme
c/o Mme Marlène Lenz
Parlement Européen
rue Belliard 97, 1040 Bruxelles
Tél. 02/234.21.11

Coordination / Belgique

Communauté française

Comité de Liaison des Femmes
c/o Hedwige Peemans-Pouillet
(Tél. 02/733.48.80)
Place Quetelet 1a
1030 Bruxelles
pas de téléphone

Bureau des Plaintes des Femmes
c/o Comité de Liaison des Femmes
Place Quetelet 1a
1030 Bruxelles
Permanence le lundi de 13 h 30 à 16 h 30
Tél. aux heures de permanence
02/219.28.02

Communauté flamande

Vrouwen Overleg Komitee
Liedtsstraat 29
1210 Brussel

Femmes contre la crise

Contact National Francophone
Magda De Cock
rue des Paquerettes 102,
1030 Bruxelles
Tél. 02/523.50.30

Contact National Neerlandophone
Marijke Colle
Heerneslaan 109, 9000 GENT

Coordination / Europe**CREW REPORTS**

Centre de Recherche sur les femmes européennes
rue Stevin 38, 1040 Bruxelles
Tél. 02/230.51.58

Femmes et syndicats

Commission Femmes de la FGFB
c/o Marcelle Hoens
rue Haute 42, 1000 Bruxelles
Tél. 02/511.80.67 et 511.64.66

Service Féminin de la CSC
c/o A. Françoise Theunissen
rue de la Loi 121
1040 Bruxelles
Tél. 02/233.34.11

Mouvements Féminins

Femmes Prévoyantes Socialistes
Place Saint-Jean 1-2
1000 Bruxelles
Tél. 02/513.64.70

Vie Féminine
c/o Andrée Delcourt
rue de la Poste 111
1210 Bruxelles
Tél. 02/217.29.52

Conseil National des Femmes Belges
rue de Florence 24
1050 Bruxelles
Tél. 02/538.03.04

Parti Féministe Unité

av. du Pesage 13
1050 Bruxelles
Tél. 02/648.87.38 de 10h à 13h

Parti Féministe de Belgique
av. Louise 385 bte 9
1050 Bruxelles
Tél. 02/771.90.56

Associations de Femmes

La Porte Ouverte
rue Américaine 16,
1050 Bruxelles
Tél. 02/537.67.61

Solidarité Femme-Emploi
Place Quetelet 1a
1030 Bruxelles
Tél. 02/219.65.18

Centre Féminin d'Education Permanente
Place Quetelet 1a
1030 Bruxelles
Tél. 02/219.28.02

Changeons les livres
rue Blanche 29,
1050 Bruxelles
Tél. 02/538.67.61

Accueil: maisons et cafés

Arlon
«Maison des Femmes»
rue de Diekirch 37, 6700 Arlon
Tél. 063/22.76.82

Bruxelles

Association rue Blanche
rue Blanche 29, 1050 Bruxelles
Tél. 02/538.47.73

Infor Femmes
rue de Brederode 29
1000 Bruxelles
Tél. 02/511.38.38

Charleroi
«Comme chez elles»
bd. d'Audent 7, 6000 Charleroi
Tél. 071/31.92.90

La Louvière
rue de Bouvy 9
7100 La Louvière
Tél. 064/21.43.33

Liège
«Maison des Femmes»
rue du Pont 6, 4000 Liège
Tél. 041/23.34.02

Mons
«Groupe des Femmes»
c/o Couvez Agnès
rue Thirimont 31, 7000 Mons
Tél. 065/34.75.76

Namur
rue Notre-Dame 47, 5000 Namur
Tél. 081/71.55.45

Tournai
«Groupe des Femmes»
c/o Bernadette Michenaud
Place Verte 7, 7500 Tournai
Tél. 069/22.75.54

Wavre
«La Maison des Femmes»
rue des Brasseries 10
1300 Wavre
Tél. 010/22.38.02

Centres de documentation

Université des Femmes
Place Quetelet 1a
1030 Bruxelles
Tél. 02/219.61.07

Le Lesbianaire
rue Herman Richir 1
1030 Bruxelles
Tél. 02/215.99.38

CREW.
Centre de Recherches sur les femmes européennes
rue Stevin 38, 1040 Bruxelles
Tél. 02/230.51.58

Rosa
rue Gallait 78, 1210 Bruxelles
Tél. 02/216.23.23

Librairies

Artemis
Chaussée d'Ixelles, 249
1050 Bruxelles
Tél. 02/647.95.17

Réservé aux femmes

Vrindts
rue de la Croix de fer 55
1000 Bruxelles
Tél. 02/512.84.15

Dulle Griet
Tiensestraat 45, 3000 Leuven
Tel. 016/23.41.23

Les Rabouilleuses - Diffus'elles
Stock de livres en vente au bureau provisoire à Bruxelles
rue Américaine 7
1050 Bruxelles
Tél. 02/537.31.70

Revues

Chronique Féministe
Place Quetelet 1a
1030 Bruxelles
Tél. 02/219.61.07

CREW REPORTS
Centre de Recherche sur les femmes européennes
rue Stevin 38, 1040 Bruxelles
Tél. 02/230.51.58

Cahier du GRIF

rue Blanche 29, 1060 Bruxelles
Tél. 02/538.84.87

Le Lesbianaire
rue Herman Richir 1
1030 Bruxelles
Tél. 02/215.99.38

Femmes d'Europe
Commission des Communautés Européennes
rue de la Loi 200
1040 Bruxelles
Tél. 02/235.11.11

Lilith
c/o Julia Rottiers
Hoogvorstweg 15
1980 Tervuren
Tél. 02/767.49.21

Etudes féministes

Université des Femmes
Place Quetelet 1a
1030 Bruxelles
Tél. 02/219.61.07

Avortement / Contraception

Fédération Belge pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle
rue du Trône 51, 1050 Bruxelles
Tél. 02/513.72.64

Gacehpa
Groupe d'action des Centres extra-hospitaliers pratiquant des avortements

Permanence: lundi et jeudi de 14 h à 17 h

rue du Trône 51, 1050 Bruxelles
Tél. 02/511.56.03

Comité pour la dépénalisation de l'avortement
c/o Monique Geudin
rue A.Giron 23, 1050 Bruxelles
Tél. 02/649.18.22

VIOL

SOS Viol
Accueil, information, soutien et centre de documentation et de recherche sur les violences sexuelles
Place Quetelet 1a
1030 Bruxelles
Tél. 02/219.28.02

Femmes battues

Bruxelles
rue Blanche 29, 1060 Bruxelles
Tél. 02/539.27.44

Liège
rue Soeurs-de-Hasque
4000 Liège
Tél. 04/23.42.85 et 23.45.67

Arlon
rue de Diekirch 47, 6700 Arlon
Tél. 063/21.46.82

La Louvière
Fédération des Collectifs de Femmes Battues
rue de Bouvy 9
7100 La Louvière
Tél. 064/21.43.03

Leuven
Federatie Vrouwen tegen mishandeling
Justus Lipsiusstraat 57
3000 Leuven
Tel. 016/23.36.61

Namur
rue Notre-Dame 47
5000 Namur
Tél. 081/71.55.45

CHRONIQUE FEMINISTE

CHRONIQUE N° 1 - NOVEMBRE/DECEMBRE 82

- Emilienne Brunfaut
- Finlandaises
- Le pouvoir

CHRONIQUE N° 2 - JANVIER/FEVRIER 83

- Les travailleuses de Bekaert
- Les hommes se déshabillent
- Viol

CHRONIQUE N° 3 - MARS/AVRIL 83

- Des hommes à l'Université des femmes
- Sommes-nous tous des Baruyas?
- Procès CVO

CHRONIQUE N° 4 - MAI/JUIN 83

- Greenham Common
- Travail ménager
- Femmes soviétiques

CHRONIQUE N° 5 - JUILLET/AOUT 83

- Ce que parler veut dire
- Sexisme Bigouden

CHRONIQUE N° 6 - SEPTEMBRE/OCTOBRE 83

- Regard sur la pornographie
- Les femmes en ISRAEL
- L'histoire des Femmes est-elle possible?

CHRONIQUE N° 7 - NOVEMBRE/DECEMBRE 83

- L'Energie et la Frustration
- Avortements, Femmes et tribunaux
- Les droits de l'homme contre le droit des Femmes

CHRONIQUE N° 8 - JANVIER/FEVRIER/MARS 84

- Vers un office national des créances alimentaires
- Moi, délinquante?
- Recherches Féministes en Afrique

CHRONIQUE N° 9 - AVRIL/MAI 84

- Etudes Féministes: principes et méthodologie
- Femmes et Syndicats
- Les prépensionnées des Galeries Anspach
- Coopératives de Femmes

CHRONIQUE N° 10 - JUIN/JUILLET 84

- Le savoir et le faire
- Loisirs des Femmes
- Pensionnées et veuves
- Femmes et développement

CHRONIQUE N° 11 - OCTOBRE/NOVEMBRE 84

- Evolution conceptuelle de la physique
- Partage des responsabilités
- Pacifisme et Féminisme

CHRONIQUE N° 12 - DECEMBRE 84/JANVIER 85

- Rester une égérie ou devenir soi-même
- Nicaraguayennes
- Sciences et Femmes: pas de recettes

CHRONIQUE N° 13 - AVRIL/MAI 85

- Anarcha-féminisme
- Séminaire Sociologie: analyse d'une enquête
- Marie Andrée, vidéaste

CHRONIQUE N° 14 - JUILLET/AOUT 85

- Le pouvoir de la mère
- Les femmes et l'innovation technologique
- Le sexe du travail

CHRONIQUE N° 15 - SEPTEMBRE/OCTOBRE 85

- Nairobi
- Les femmes du divorce
- Crise de l'Etat Keynésien: questions aux femmes

CHRONIQUE N° 16 - DECEMBRE/JANVIER 85

- DOSSIER: Nouvelles Maternités

CHRONIQUE N° 17 - MARS/AVRIL 86

- Jésus et le Mythe D'Oedipe
- Emilie Claeys: Féministe Socialiste rayée de l'histoire

CHRONIQUE N° 18 - JUIN/JUILLET 86

- Val Duchesse
- et pour les femmes c'est encore pire

CHRONIQUE N° 19 - SEPTEMBRE/OCTOBRE 86

- Politique familiale et politique de l'emploi
- Les femmes au Sri Lanka
- «Cohabitanes de tout le pays, séparez-vous»

CHRONIQUE N° 20 - JANVIER/FEVRIER 87

- Des idées pour l'école
- Tiers-Monde

CHRONIQUE N° 21 - AVRIL/MAI/JUIN 87

- Décumul et splitting
- Dossier filiation

«Pour les éditions épuisées les articles peuvent être obtenus sous forme de photocopie».